

IMPACT PAR LE SOCIAL SPORT

UNE DÉMARCHE DE STRUCTURATION EN SOCIO-SPORT

- TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022 -



en collaboration avec les laboratoires SHERPAS, CRESCO
et VIPSS.

Avec le soutien de :



SOMMAIRE

INTRODUCTION.	p.6
ETAT DES LIEUX.	
I/ Politiques publiques et fonctions sociales du sport :	p.9
1/ Le socio-sport dans les textes officiels récents.	p.9
2/ Des financements plus nombreux visant à soutenir les actions sportives à impact social.	p.12
3/ Des études/rapports qui nous renseignent sur le socio-sport.	p.13
a/ Des études significatives sur le socio-sport.	p.13
b/ Finalités sociales du sport : différents vocables.	p.14
II/ la définition du socio-sport par les acteurs : enquête qualitative menée auprès d'experts :	p.15
1/ Présentation de l'étude.	p.15
2/ Les éléments principaux de définition.	p.16
3/ Les éléments secondaires de définition.	p.17
III/ Une définition du socio-sport par le consortium Impact social par le sport :	p.19
1/ Définition du socio-sport selon ISS.	p.19
2/ Les travaux des enseignants-chercheurs.	p.23
a/ Revue de littérature traitant du socio-sport.	p.24
b/ Proposer une définition du socio-sport.	p.29

SOMMAIRE

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN SOCIO-SPORT. R&D - COMPETENCES, FORMATIONS ET MÉTIERS DU SOCIO-SPORT.

Introduction.	p.31
I/ Démarche prospective sur les métiers, les emplois et les formations du socio-sport.	p.31
1/ Compétences en socio-sport : des enjeux identifiés	
a/ Les réflexions actuelles en matière de compétences du socio-sport selon les textes officiels et les études/ rapports.	p.32
b/ Les employeurs du socio-sport et les compétences socio-sportives.	p.33
2/ Recherche et Développement en socio-sport : les compétences, les métiers et les formations.	
a/ Méthodologie.	p.34
b/ Une démarche prospective en plusieurs étapes :	p.35
<i>Étape 1 : Récolte des données. Un état des lieux des formations et des métiers en socio-sport.</i>	
<i>Étape 2 : Traitement et reclassement des données. La construction de compétences communes et de blocs de compétences communes aux secteurs du sport, du social et de l'animation socio-culturelle.</i>	
<i>Étape 3 : Analyse des formations et des métiers du socio-sport.</i>	
<i>Étape 4 : Propositions.</i>	
II/ Bilan et perspectives.	p.43

SOMMAIRE

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN SOCIO-SPORT.

R&D – EXPERIMENTATION EN SOCIO-SPORT

Introduction.	p.44
I/ Expérimentation en socio-sport :	
1/ Objectifs de l'expérimentation	p.44
2/ Cadrage de l'expérimentation	p.44
3/ Modalités générales d'organisation	p.45
a/ Volet accompagnement	p.47
b/ Volet recherche	
II/ Expérimentation : volet Accompagnement en socio-sport :	p.48
1/ Accompagnement de trois clubs de la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO).	
a/ Accompagnement du club Jeunesse Sportive Cugnalaise.	p.48
b/ Accompagnement du club Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire.	p.50
c/ Accompagnement du club Stade Lavallois Omnisports.	p.52
2/ Synthèse des accompagnements.	p.54
III/ Expérimentation : volet Recherche en socio-sport :	p.54
1/ Note de cadrage.	
a/ Identifier les différents leviers structurels ou contextuels ayant amené la FFCO à s'inscrire dans des projets étiquetés socio-sport.	p.55
b/ Sonder les approches des concepteurs et des intervenants de la démarche socio-sportive.	p.56
IV/ Bilan et perspectives.	p.58

SOMMAIRE

CO-CONSTRUCTION D'OUTILS EN SOCIO-SPORT.

Introduction.	p.59
Présentation de l'outil	p.60
1/ Le questionnaire en ligne	p.61
2/ Les résultats de l'Auto-diagnostic	p.62
3/ Perspectives	p.62

DIFFUSION DES CONNAISSANCES.

Introduction.	p.63
I/ Les 1ères Journées nationales d'Etudes et de Formation (JEF) en socio-sport :	p.63
1/ Le programme des JEF 2022.	p.64
2/ Le bilan des JEF 2022.	p.69
3/ La restitution des ateliers des JEF 2022.	p.69
II/ La Plateforme Sport et Inclusion du Pôle Ressources National Sports et Innovations.	p.70
III/ Les autres diffusions et valorisations.	p.70
PERSPECTIVES.	p.71
INFORMATIONS DE RÉDACTION.	p.72
ANNEXES.	p.73

INTRODUCTION

Impact Social par le Sport : une démarche de structuration du socio-sport.

Des millions de pratiquants et de bénévoles, plusieurs milliers de professionnels et de structures investies : le sport ne se limite pas à la pratique d'une activité physique pour toutes et tous. Il s'agit avant tout d'un formidable vecteur de lien social, en lien notamment avec les enjeux d'inclusion, d'insertion socio-professionnelle, de santé, de réussite éducative...

En quelques années, le champ du socio-sport s'est considérablement développé en France.

Les clubs sportifs et associations à vocation socio-sportive se sont emparés du sujet en utilisant le sport comme levier d'innovation sociale pour les publics « vulnérables ».

Leurs actions nécessitent la mise en place de parcours renforçant le travail des acteurs sociaux, éducatifs ou sanitaires.

Impact Social par le Sport : un programme pour informer et outiller les acteurs de terrain.

Afin de mieux définir, structurer et valoriser ce champ d'action spécifique, le programme Impact Social par le Sport a vu le jour. Soutenu par le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ce projet ambitieux et innovant est porté par plusieurs structures. Ainsi, pendant trois ans, les associations Breizh Insertion Sport, Dahlir et Rebonds!, avec l'appui du Pôle Ressources National Sport-Innovations, œuvrent ensemble pour informer et outiller les acteurs de terrain. Concrètement, Impact Social par le Sport permet de concevoir et développer des connaissances scientifiques et pratiques, des ressources et outils. Les objectifs sont d'amplifier l'impact social de projets existants, de donner naissance à des solutions et d'enclencher une dynamique collective entre les différents acteurs du champ du sport, du social et les différentes institutions publiques. L'engagement dans le projet de chercheurs des laboratoires de recherche SHERPAS, VIP&S2 et de l'Université de Toulouse constitue une plus-value visant à faire émerger un savoir scientifique accessible à tous.

Ces travaux constituent une démarche de structuration du socio-sport illustrée par le schéma suivant.

DEMARCHE DE STRUCTURATION DU SECTEUR SOCIO-SPORT

IMPACT SOCIAL PAR LE SPORT

ANNEE 1

ETAT DES LIEUX

DEFINITIONS DU SOCIOSPORT

Définition par **les acteurs du sociosport**

Définition par **l'analyse des politiques publiques**

Définition par **les universitaires**

Revue de littérature en sciences humaines

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN SOCIO-SPORT

CONDITIONS D'UNE DEMARCHE D'IMPACT SOCIAL PAR LE SPORT

Publics - Territoires - Thématiques

Méthodologie / Ingénierie

- Diagnostic et analyse des besoins
- Objectifs généraux et objectifs opérationnels formalisés
- Moyens adaptés, adéquation objectifs et moyens
- Évaluation et pilotage

Compétences

- Métiers
- Formations

Alliances, Multipartenariat

- Partenariat stratégiques
- Partenariats opérationnels
- Partenariats financiers

Modèle socio-économique

- Modèle économique diversifié
- Projet associatif
- Licences

EXPERIMENTATION

→ Expérimentation sur **3 clubs de la Fédération Française des clubs Omnisports** (mobilisation d'universitaire et d'experts)

→ Expérimentation en sociosport avec **3 acteurs sociosportifs Breizh Insertion Sport, Dahliir, Rebonds!** (mobilisation d'universitaires et d'experts)

- Accompagner au développement de projet sociosportif
- Évaluations scientifiques des effets sur les publics et les écosystèmes (mesures d'impact)

CO-CONSTRUCTION D'OUTILS

- Outil d'autodiagnostic en sociosport
- Labellisation, création de typologies, classification
- Cartographie dynamique du sociosport
- Référentiels projets sociosportifs

- Référentiels métiers
- Référentiels de formations
- Référentiels de compétences
- Tableau des équivalences avec les autres secteurs

- Guide multisectoriel
- Groupe de travail interministériel

- Autodiagnostic modèle socio-économique

PRODUCTION ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES

- Articles universitaires
- Actes des journées d'étude et de formation en socio sport
- Publications et revues spécialisées

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Labelliser les ingénieries sociosportives

Construire **des référentiels et normes**

- Structurer le secteur d'activité sociosport

Construire **des référentiels métiers, compétences, et formations** qui répondent aux besoins du secteur

- Reconnaissance du sociosport par les autres acteurs

Construire **des référentiels d'actions communs** à plusieurs secteurs

- Faire reconnaître les modèles socio éco type du sociosport par les financeurs

Construire **des typologies de modèle socio-économique**

- Valider les projets par les mesures d'effets

Affiner **les conditions d'un impact social par le sport**

ANNEES 2,3,4

Une démarche de structuration en construction avec les partenaires :

Les travaux menés pendant la première année soulèvent de nouveaux questionnements, notamment sur les enjeux à venir dans le cadre de la structuration du socio-sport :

- *Quelles sont les typologies d'actions socio-sportives ? Peut-on les différencier, les classifier, voire les labelliser ?*
- *Quelle cartographie des actions socio-sportives est possible ? Existe-t-il des référentiels de bonnes pratiques ? Une norme est-elle envisageable ?*
- *Comment structurer le champ de la formation et des métiers ? Peut-on créer des référentiels de compétences ?*
- *Comment faire reconnaître le socio-sport par les autres secteurs avec lesquels il entretient des liens ? Peut-on construire des référentiels d'actions communs à plusieurs secteurs ?*
- *Enfin, les enseignants chercheurs contribueront à déterminer les conditions à mettre en œuvre pour générer un impact social par le sport ?*

Si nous pourrions amener certains éléments de réponses, un travail en étroite collaboration avec les acteurs publics et les têtes de réseaux permettra de s'inscrire dans les politiques publiques qui, nous l'espérons, iront dans le sens d'une reconnaissance formelle du socio-sport.

ETAT DES LIEUX

La démarche de structuration du socio-sport doit nécessairement se baser sur un état des lieux permettant de définir ce qui relève du socio-sport. Pour y parvenir, nous avons croisé l'analyse de trois types de ressources :

- les politiques publiques et la manière dont les textes officiels et les financements publics traduisent le socio-sport,
- les études récentes et significatives portant sur le socio-sport,
- la définition par les acteurs du socio-sport via une enquête qualitative menée auprès d'experts.

Si cette approche permet de proposer des éléments de cadrage du socio-sport, elle est largement complétée par un exercice de définition du socio-sport auquel se sont prêtés quatre enseignants chercheurs qui ont pris appui sur leurs travaux actuels et sur une large revue de littérature. Ces travaux feront l'objet d'une publication spécifique à venir en 2023.

I/ Politiques publiques et fonctions sociales du sport

Si le discours politique loue, depuis longtemps, les fonctions sociales du sport, en matière d'insertion (les éducateurs sportifs « grands frères » des années 80 dans les quartiers, le sport intégrateur avec la « France Black-Blanc-Beur » de 1998) et de santé, il faut attendre la 2ème moitié des années 2010 pour qu'il apparaisse dans les textes officiels et soit mis à l'agenda en tant qu'outil d'action publique dépassant sa seule pratique.

1/ Le socio-sport dans les textes officiels récents :

En avril 2019, la circulaire interministérielle Sports-Villes-Inclusion, co-signée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement et le Ministère des Sports, reconnaît le socio-sport et les actions des associations socio-sportives. En inscrivant le sport au sein des contrats de ville, la circulaire le valide comme élément de réponse face aux problématiques sociales vécues par les habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Selon ses termes, « la présente circulaire prévoit la prise en compte de l'action sportive à vocation d'inclusion au sein des contrats de ville ». La circulaire reconnaît également que ces actions sont menées par des associations socio-sportives d'une part, et par des clubs et fédérations d'autre part.

« S'appuyant sur l'action sportive, ces deux types d'acteurs mettent en place des actions notamment en faveur de l'accès à l'emploi, de la mixité des publics, de la prévention des discriminations ou de la promotion de la citoyenneté. Il convient de les reconnaître pour leur capacité à favoriser l'inclusion sociale. »

Le texte encourage par ailleurs la reconnaissance d'une « double qualification sportive et spécialisée » par la formation.

La feuille de route interministérielle du 27 janvier 2022 intitulée « **Emploi dans le sport et inclusion par le sport** » constitue une autre avancée à relever.

Présentant « *le sport comme un secteur créateur d'emplois et un levier pour l'insertion* »¹, les Ministères de l'Éducation Nationale et des Sports (**ANNEXE**) reconnaissent l'attractivité du secteur.

C'est ainsi que le nombre de professionnels du secteur « *a augmenté de plus de 60%* » en quinze ans. Malgré cet atout, le secteur reste confronté à certaines difficultés telles que la précarité de l'emploi ou le turn-over important des salariés. Il s'agit, notamment, de remédier aux difficultés identifiées et de permettre au secteur de s'adapter aux nouvelles formes de pratiques et aux nouveaux publics.

Cette feuille de route interministérielle aborde également la question des compétences : « *Depuis quelques années, les associations socio-sportives, à la croisée entre compétences sportives et compétences sociales, investissent davantage les territoires* »².

Ainsi la feuille de route reconnaît-elle la double compétence des associations socio-sportives et souligne la position intersectorielle du socio-sport, situé à l'interface des secteurs du social et du sport.

Ce document érige le sport comme outil au service de l'insertion professionnelle des publics : « *de manière générale, les atouts du sport comme modalité pédagogique dans les parcours d'insertion sont largement documentés* »³.

Les publics ciblés par ce type d'actions sont en majorité des « *jeunes éloignés de l'emploi* ». Un des objectifs de ce texte est d'ailleurs d'« *accompagner les acteurs utilisant le sport comme levier d'inclusion à la consolidation de leur modèle et faire vivre une communauté de lauréats* ».

Le texte aborde à trois reprises le concept de « **socio-sport** », notamment en évoquant les compétences, formations et métiers qui s'y réfèrent. Infra, la section intitulée « **R&D - COMPETENCES, FORMATIONS ET METIERS DU SOCIO-SPORT** » revient sur ces éléments.

Dans la continuité de ce document, une feuille de route intitulée « *Développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport* » est co-signée par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'insertion et le Ministère chargé de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle, le 07 novembre 2022⁴ (**ANNEXE**).

Son objectif est de « *continuer les efforts pour faire du sport un levier d'insertion professionnelle et d'emploi* ».

Celle-ci comporte cinq axes :

- 1 . L'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation et de certification dans le champ du sport.
- 2 . La simplification de l'accès aux dispositifs d'emploi et la sécurisation des trajectoires professionnelles.
- 3 . Le renforcement du rôle social des acteurs du sport.
- 4 . La reconnaissance des parcours et des compétences dans le sport.
- 5 . La reconversion des sportifs de haut-niveau.

¹ Par Jean-Michel BLANQUER, alors Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée en charge des Sports, Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et Brigitte KLINKERT, Ministre déléguée, en charge de l'Insertion.

² Ibid., p.9

³ Ibid., p.9

⁴ Par Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Olivier DUSSOPT, et Carole GRANDJEAN.

Les points 1 et 3 nous intéressent particulièrement. Nous y revenons, *infra*, dans la section intitulée « *compétences/métiers/formations* ».

Pour sa part, le point 3 concerne le développement des projets d'insertion par le sport dont les actions et projets divers⁵ sont de plus en plus reconnus. Il s'agit « de s'appuyer sur le sport comme vecteur de l'aller vers ».

L'enjeu devient alors d'encourager l'aspect social (en matière de thématiques, de socialisation...) que peuvent développer les structures sportives engagées auprès des différents publics.

Ce texte soutient particulièrement la place attribuée au sport quant à sa capacité à atteindre des objectifs d'inclusion sociale et professionnelle. Il porte également la volonté des Ministères des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion de mettre « *en réseau* » différents acteurs impliqués dans ces projets.

La Stratégie Nationale Sport-Santé 2019-2024 du Ministère des Sports & des JOP et du Ministère des Solidarités et de la Santé :

Les actions visant à « *améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie* », sont considérées par ce plan comme un enjeu de santé publique

Les Ministères souhaitent, en effet, « *lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées* ». Le plan s'appuie ainsi sur la « *conviction que la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) pour la santé relève de l'intérêt général.* »

Englobée dans le plan national de santé publique, la Stratégie Nationale Sport Santé est une action publique qui s'inscrit dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Elle s'articule autour de quatre axes :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive,
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique,
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants,
- Le renforcement et la diffusion des connaissances.

Via ces différents textes, il est intéressant de noter que l'on passe d'une prise en charge par un seul ministère – celui des sports - à un suivi interministériel. La dynamique interministérielle semble donc être le marqueur d'un début de reconnaissance de l'utilisation du sport considéré au-delà de sa seule pratique effective. La finalité du sport n'en reste pas moins limitée à un usage unique : l'insertion professionnelle, la santé ou l'animation et le développement territorial, notamment. Cette situation s'explique par l'origine des fonds levés.

⁵ Projets : « 100% Inclusion », « Repérage des invisibles », « prépa-apprentissage » ; Dispositifs : « du stade vers l'emploi », « 1 jeune, 1 mentor », ...

2/ Des financements plus nombreux visant à soutenir les actions sportives à impact social :

L'Appel à projets « soutien aux réseaux socio-sportifs » 2019 de l'Agence Nationale du Sport (ANS) appuie des projets nationaux et locaux, pour un montant de 3.3 millions d'euros, au bénéfice d'acteurs sportifs et socio-sportifs. L'utilisation explicite du terme « socio-sport » est significative.

De même, l'Appel à Projets Impact 2024 montre clairement la volonté de valoriser le rôle social du sport puisque les projets éligibles doivent « utiliser l'activité physique et sportive comme un outil d'impact social et s'inscrire dans des thématiques telles que la santé et le bien-être, l'éducation et la citoyenneté, l'inclusion, égalité et solidarité ou encore dans la thématique environnement et climat ». La première édition de cet appel s'est tenue en 2020 et a été renouvelée chaque année, en sollicitant de nouveaux financeurs et en développant une organisation plus cadrée.

Cet appel à projets évoque certaines thématiques que nous complétons, infra, dans la section intitulée « une définition du socio-sport par le consortium Impact social par le sport » et par les schémas produits en interne.

Par ailleurs, Impact 2024 indique clairement les objectifs poursuivis dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024, et plus particulièrement concernant l'héritage attendu de ce grand événement sportif.

Le Pôle Ressources National Sport-Innovations a recensé, sur sa plateforme Sport et Inclusion⁶, différentes aides financières permettant de soutenir la conception de projets socio-sportifs. Elles sont classées selon une série de thématiques : sport-santé, emploi/formation, égalité femme-homme, développement durable, handicap, numérique, cohésion, ...

La feuille de route « Développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport »⁷ évoque de possibles financements, comme l'appel à projet 100% inclusion par exemple.

Ces différentes voies de financement de dispositifs ou de projets socio-sportifs informent sur la volonté de différents acteurs (État, fondations, collectivités).

Le classement thématique opéré sur la Plateforme Sport et Inclusion rejoint les travaux menés, cette année, par le Consortium Impact Social par le Sport et renvoie à une forme de caractérisation de projets socio-sportifs présentée sur l'illustration « Socio-sport : entrée par thématiques/politiques publiques ».

Les fondations d'entreprises sont toujours plus nombreuses à soutenir des actions socio-sportives. Ainsi, des fondations s'engagent depuis longtemps sur ces thématiques comme par exemple : les fondations Total énergies (Education et Insertion), Société Générale (Solidarité, Jeunesse), Fondation de France (sport et égalité, sport santé en territoire fragile). D'autres s'emparent du sujet depuis peu : fondation l'Equipe et l'APels (émancipation par le sport), Fondation ARKWOOD (insertion par le sport) etc. Les actions socio-sportives y sont clairement identifiées et valorisées.

Les collectivités territoriales sont les premiers financeurs du sport du fait de leur engagement à travers leurs compétences en matière de politique de la ville, d'éducation (communes), d'action sociale (départements) ou d'insertion professionnelle (région), par exemple.

⁶ <https://guides.pnsi.creps-pdl.fr/sport-inclusion-sociale/recherchez-aides/>

⁷ Op. cit.

Les services déconcentrés de l'État soutiennent également de nombreuses actions socio-sportives consistant à décliner localement les politiques publiques nationales. Ainsi les DRAJES, les DREETS, les ARS et leurs déclinaisons départementales sont de plus en plus nombreuses à reconnaître et soutenir des actions socio-sportives.

Ces différentes sources de financement, intervenant aux échelles nationales et locales, attestent un début de reconnaissance du socio-sport et nous éclairent sur les attendus des politiques publiques en la matière. Ces éléments contribuent à étayer la définition du socio-sport en construction.

3/ Des études/rapports qui renseignent sur le socio-sport :

D'autres signaux attestent la dynamique autour du socio-sport : ce sont les différentes études et rapports qui sont produits ces dernières années. Commandités par les pouvoirs publics ou les branches professionnelles, ils font ressortir deux points : la volonté des acteurs nationaux d'appréhender une réalité de terrain pour l'instant relativement floue ; la nécessité de poser la question des métiers, et donc des compétences et des formations nécessaires pour accompagner les publics.

a/ Des études significatives sur le socio-sport :

Dans la lignée des textes précédemment analysés, des travaux sont menés permettant de reconnaître les compétences socio-sportives.

La **Vision Prospective partagée des Emplois et des Compétences dans le sport**⁸, commandée en 2019 par Edouard Philippe, présente la transformation des besoins en compétences dans les métiers du sport. Cette étude est intéressante car elle évoque l'adaptation de l'activité physique et sportive aux nouveaux publics et nouvelles pratiques. Le texte précise qu'il est nécessaire que les professionnels maîtrisent des « compétences socio-sportives » afin d'être au plus près des besoins actuels des pratiquants.

Pour rester sur les éléments de contexte en lien avec l'apparition de nouveaux métiers, formations et compétences, nous pouvons citer les éléments de la **Cartographie prospective des métiers de la branche sport**⁹. Le document a pour objectif de dresser les transformations à l'horizon 2025.

Il présente, entre autres métiers émergents, celui d'animateur socio-sportif : Ce dernier « *prépare et anime ses séances d'activités physiques et sportives en fonction du public, notamment les enfants et les jeunes et en fonction des objectifs sociaux, socio professionnels, culturels ou éducatifs visés, tout en veillant à la sécurité des personnes et au respect du règlement Il est souvent en rapport avec des professionnels de l'accompagnement social, de l'insertion professionnelle ou encore des enseignants* ».

Cette définition du métier met l'accent sur deux aspects particuliers (le public et les objectifs visés) et fait, ainsi, écho à la définition du socio-sport produite par les acteurs de terrain qui, eux-mêmes, évoquent les publics en situation de fragilité et l'utilisation du sport comme outil permettant d'atteindre des objectifs éducatifs et sociaux.

⁸ Vision prospective partagée des emplois et des compétences. Les métiers du sport <https://www.strategie.gouv.fr/espace-presse/vision-prospective-partagee-emplois-competences-metiers-sport>

⁹ Cartographie prospective des métiers du Sport : <https://observatoires.afdas.com/ressources/cartographie-prospective-des-metiers-du-sport>

Le Panorama de l'Insertion par le sport :

Réunissant les partenaires sociaux de la branche (COSMOS, AESL, CFDT, FNASS, CGT), l'Observatoire des Métiers du Sport a dressé, avec l'appui de l'AFDAS, un panorama national de l'insertion professionnelle par le sport.

Ce dernier met en avant une soixantaine d'actions extrêmement variées permettant de repérer, remobiliser, lever les freins à l'emploi, révéler et développer des compétences et faire la jonction avec les employeurs. Très innovantes et ancrées dans les territoires, ces actions touchent environ 20 000 bénéficiaires par an, dont 40% résident dans les quartiers prioritaires. Grâce à ces actions, 60% d'entre eux accèdent au marché du travail, dans les métiers du sport ou dans d'autres secteurs professionnels.

Si ces études actent les prémices de la connaissance du secteur, elles restent centrées sur un seul versant du socio-sport : l'insertion socio-professionnelle ou le niveau de l'animateur socio-sportif, par exemple.

b/ Finalités sociales du sport : différents vocables :

Après avoir analysé les textes et des différents rapports et études récentes invoquant le socio-sport, il est possible de lister les différentes terminologies utilisées pour faire mention du socio-sport afin de tenter de préciser sa définition.

Voici les terminologies relevées :

- **Levier pour l'insertion sociale et professionnelle** (Rapport Vivre Ensemble, Vivre en grand : pour une réconciliation nationale, BORLOO 2018¹⁰)
- **Socio-sport** (Vision Prospective Partagée des Emplois et des Compétences – Métiers du sport, 2019¹¹, p.12, p.56)
- **Socio-sport** (Circulaire interministérielle Sports-Villes-Inclusion , 2019¹², p.2, p.5)
- **Socio-sport** (Plan Héritage et Durabilité, JOP2024¹³, 2021, p.65, p.78, p.93)
- **Socio-sport** (Feuille de route interministérielle, janvier 2022, p.4, p.9, p.11)
- **Mission sociale du sport** (Feuille de route interministérielle du 07 novembre 2022, p.6)
- **Insertion par le sport** (Feuille de route interministérielle du 07 novembre 2022, p.7)

Le Consortium Impact Social par le Sport fait le choix de parler de socio-sport tel qu'il est utilisé dans la majorité des textes cités ci-dessus.

Au-delà des textes, des structures utilisent également différents vocables pour évoquer des pratiques similaires : certains parlent de « performance sociale du sport » (Association Nationale de la Performance Sociale du Sport), de « sport inclusif » (Kabubu), d'« insertion par le sport » (Sport dans la Ville), d'« inclusion par le sport » ou encore d'« éducation par le sport ».

Ces différentes terminologies illustrent le véritable flou sémantique caractérisant la notion que nous choisissons pourtant de retenir pour qualifier des projets visant un impact social par le sport. Il s'agit alors d'en clarifier la définition.

¹⁰ <https://www.vie-publique.fr/rapport/37321-vivre-ensemble-vivre-en-grand-pour-une-reconciliation-nationale>

¹¹ Op. Cit.

¹² Op. Cit.

¹³ Op. Cit.

II/ La définition du socio-sport par les acteurs : enquête qualitative menée auprès d'experts :

La première partie de l'état des lieux atteste la polysémie du terme « socio-sport ». Selon nous, la structuration d'un champ nécessite, en premier lieu, de s'accorder sur le terme choisi. Depuis trente ans, les acteurs de terrain développent des actions et des méthodes qui utilisent le sport pour d'autres finalités que sa seule pratique. Il nous semble donc indispensable de partir de leurs connaissances et expériences pour tendre vers une définition commune.

1/ Présentation de l'étude :

Les objectifs de l'étude :

Cette étude vise différents objectifs :

- Identifier les éléments communs de définition du socio-sport présents au sein de différentes associations,
- Parvenir à en dégager une définition,
- Pouvoir utiliser cette définition dans les travaux que nous menons dans le cadre du Projet Impact Social par le Sport.

Au-delà des éléments de définition du socio-sport, cette étude est également menée afin d'identifier les métiers, les compétences et les formations sur lesquels les associations s'appuient pour réaliser leurs actions socio-sportives. Ce sujet est l'objet de la section « R&D - COMPETENCES, FORMATIONS ET METIERS DU SOCIO-SPORT » du présent document.

Méthodologie employée :

Pour construire cette définition, les personnes suivantes ont été interrogées ([selon une grille d'entretien figurant en ANNEXE](#)) : 22 experts en socio-sport, issus de 18 structures sportives et socio-sportives ; X personnes exerçant au sein de l'ANCT, de la DDETS et du Ministère des Sports ; 4 agents exerçant à la direction des sports. Deux thématiques principales sont abordées lors des entretiens : les éléments de définition du socio-sport et la question des métiers, des compétences et des formations des équipes.

L'analyse des entretiens fait émerger :

- les éléments principaux de définition du socio-sport qui sont les dénominateurs communs à tous les entretiens.
- les éléments secondaires de définition du socio-sport qui apparaissent de manière significative dans plusieurs entretiens.

2/ Les éléments principaux de définition :

Aux questions « *quelle est votre vision du socio-sport ?* » et « *Comment le définissez-vous dans votre structure ?* », les personnes interrogées évoquent unanimement deux caractéristiques essentielles à leurs yeux.

LE SPORT EST UN OUTIL PERMETTANT D'ATTEINDRE DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS ET SOCIAUX :

« *C'est déjà la prise en compte du sport comme un moyen et pas comme une finalité. C'est le premier sujet, comme un moyen d'éducation et comme un moyen de socialisation.* » (Un conseiller expert sport-éducation)

« *C'est aller à la rencontre des publics en difficulté et utiliser le sport comme outil de socialisation et d'insertion.* » (Directeur d'association socio-sportive).

Chaque personne interrogée met en avant l'importance du sport comme média et support pour travailler sur les problématiques d'accès aux droits, de logement, de socialisation...

Il s'agit, à leurs yeux, d'un outil « *social* » permettant « *d'atteindre des objectifs éducatifs et sociaux* ».

Le sport est alors « *utilisé comme un outil et non comme une finalité* ». Il permet ainsi une entrée en relation avec les publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité : « *le sujet, c'est le lien créé avec les pratiquants grâce à la pratique sportive* ».

Ce premier élément constitue une base que nous retenons pour la définition à laquelle nous travaillons. En effet, il apparaît clairement dans ces réponses que le sport, et plus précisément l'activité physique et sportive (APS), sont utilisés comme un outil au service d'objectifs éducatifs et sociaux.

Les temps d'activité physique et sportive permettent à l'équipe encadrante de tenter de lever les obstacles rencontrés par les participants, en sollicitant des ressources internes ou en orientant les intéressés vers des ressources externes, par exemple.

Le temps de jeu sportif représente ainsi un espace de réussite pour les participants. L'objectif de l'APS est de permettre au pratiquant de développer des compétences liées aux thématiques précitées et appelées « *psychosociales* » ou « *comportementales* », selon les structures. L'espace de l'APS permet de révéler des compétences chez les participants qu'ils peuvent ensuite utiliser dans d'autres espaces, extérieurs à la pratique sportive.

LE SOCIO-SPORT CONCERNE LES PUBLICS PRÉSENTANT DES FRAGILITÉS :

« *Ce sont des personnes en fragilités physique, mentale, sociale, vis-à-vis de leur image, de leur état de santé* » (Responsable insertion d'un Ministère).

« *Il y a une continuité des publics qui vivent plus de difficultés sociales, territoriales, qui risquent de basculer dans la délinquance, l'exclusion* » (Conseiller expert sport-éducation).

Les actions socio-sportives s'adressent en priorité à des publics en situation de vulnérabilité ou de fragilité. Celle-ci se manifeste sous différentes formes : exclusion sociale, problématiques de santé physique ou psychique, difficultés d'insertion professionnelle, situation administrative complexe... Les actions socio-sportives tentent de lever ces difficultés et de permettre à ces publics de se resocialiser et de reprendre confiance en soi.

3/ Les éléments secondaires de définition :

D'autres points ne sont pas été partagés par l'ensemble des personnes interrogées. Les deux premiers éléments sont ainsi cités par la moitié d'entre elles.

LE SOCIO-SPORT : UNE INGÉNIERIE NÉCESSAIRE.

« Ça renvoie effectivement à une ingénierie de projet, à des compétences, à un approfondissement de la prise en charge des publics que simplement durant le temps d'une séance d'entraînement » (Conseiller expert sport-éducation).

« Il manque un cadre de référence et un repérage des différents outils pédagogiques issus de nos pratiques professionnelles. Nous devons nous emparer des questions d'évaluation des projets en formalisant un cadre de référence et des méthodes adaptées à notre secteur afin de mesurer plus efficacement les effets et les impacts sur les publics » (Directeur de structure socio-sportive).

La moitié des acteurs de terrain interrogés évoquent l'importance de l'ingénierie de projet. Celle-ci concerne la méthodologie et les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une action socio-sportive. La maîtrise de l'écosystème local permet à l'action d'être en cohérence avec les difficultés du public ou du territoire. Lorsqu'ils parlent d'« ingénierie », les acteurs insistent également sur la multidisciplinarité permettant aux publics de bénéficier d'un accompagnement global afin d'agir sur des problématiques diverses.

Sur quatre acteurs institutionnels rencontrés, trois évoquent ce point qui fait ainsi figure de consensus.

L'UTILISATION DU SPORT EN TANT QUE MÉDIA PERMET LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES.

« Le socio-sport, c'est le développement de compétences psycho-sociales (OMS) auprès d'un public défini » (Coordinatrice d'une association socio-sportive)

« Le sport est un outil/média intéressant pour publics les plus fragiles. C'est un outil intéressant, riche pour palier des carences éducatives. Il permet la mobilisation, l'acquisition de compétences psycho-sociales et d'amener une émancipation » (Coordinateur d'une association socio-sportive).

Le sport permet l'acquisition de compétences comportementales et psycho-sociales. La sociabilité, le travail en équipe, notamment, peuvent être des valeurs développées par la pratique sportive.

Ces compétences peuvent, par la suite, être transférables à d'autres sphères de la vie de l'individu, que celles-ci relèvent du champ personnel ou professionnel. Selon un acteur institutionnel, « depuis une dizaine d'années, le socio-sport a élargi son champ d'intervention auprès des publics notamment issus des quartiers populaires et a embrassé d'autres politiques publiques, notamment la santé, beaucoup l'insertion socio-professionnelle ». Si le sport est de plus en plus utilisé autour de la thématique de l'insertion professionnelle, il s'agit de travailler particulièrement auprès des publics NEET, voire pour des programmes d'adultes en situation d'exclusion, accompagnés dans le cadre de parcours RSA. Les savoir-être sont également appelés soft skills ou « compétences douces ».

Il y a aujourd'hui un réel enjeu d'identification de ces compétences qui peuvent être diverses selon les actions et les structures les mettant en œuvre.

Les deux derniers éléments de définition que l'on retrouve dans les propos de plusieurs personnes sont cités par un tiers des acteurs interrogés. Ils relèvent de la question de la pratique physique en elle-même.

UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE-SUPPORT.

« Les règles du sport sont adaptées pour devenir une activité socio-motrice à l'attention de publics caractérisés » (Professionnel de la DDETS).

« On met l'accent sur des aspects d'inclusion, de création de lien, d'espace de partage et on passe forcément des adaptations » (Co-directeur d'association socio-sportive).

L'utilisation de l'activité physique et sportive comme outil nécessite une adaptation à plusieurs niveaux.

Une adaptation des objectifs de l'activité physique et sportive.

À la différence des structures sportives dont l'objectif concerne la recherche de la performance, les actions socio-sportives utilisent le sport comme moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs et sociaux, comme indiqué précédemment. Ce sont ces objectifs qui définissent les actions et, ainsi, orientent l'adaptation de l'activité.

Une adaptation de l'organisation de l'activité.

Les publics accompagnés sont souvent en situation de vulnérabilité. Comme mis en avant précédemment, elle peut s'exprimer sous différents domaines (santé, exclusion sociale...), concerner le psychisme des individus (image de soi, regard corporel négatif, sédentarité...) et se manifester par une pratique sportive irrégulière, voire inexistante. L'activité socio-sportive doit ainsi s'adapter aux caractéristiques et besoins de chacun.

Souvent isolées, les personnes ciblées ne se rendent pas spontanément dans les institutions adéquates et, bien souvent, les actions socio-sportives se déroulent au sein des lieux fréquentés par les publics les plus concernés. Il s'agit donc de faciliter leurs démarches d'engagement.

LES BIENFAITS PRÊTÉS AU SPORT PAR LES BÉNÉFICIAIRES SERVENT INDIRECTEMENT LES OBJECTIFS SOCIO-SPORTIFS.

« Nous utilisons le côté ludique des activités pour prendre de la distance avec les difficultés rencontrées par les personnes que nous côtoyons » (Directeur de structure socio-sportive).

« Le sport a une image ludique et de plaisir chez les participants. Il permet l'adhésion des publics » (Coordinateur d'une association socio-sportive).

La dimension ludique du sport permet aux différents publics éloignés de l'emploi, déscolarisés, voire en situation d'exclusion sociale, de se remobiliser et de s'inscrire dans un nouveau processus de socialisation.

Les publics bénéficiaires d'actions socio-sportives sont caractérisés par leur vulnérabilité, qu'elle se exprime dans le champ de l'insertion ou de la santé, notamment. Ces personnes sont ainsi souvent éloignées des institutions de droit commun, avec lesquelles le lien est rompu. Un des objectifs de l'accompagnement par le professionnel socio-sportif est de recréer une relation avec ces structures de droit commun (écoles, service public de l'emploi, services médicaux...).

Ce dernier élément de définition est le moins partagé entre les différentes personnes interrogées. Par ailleurs, il génère des débats au sein du consortium. Il est donc intéressant de le vérifier dans les travaux à venir.

Néanmoins, l'enquête par entretiens confirme qu'il est possible de dresser les paramètres d'une définition commune.

III/ Une définition du socio-sport par le consortium Impact social par le sport (ISS) :

Les travaux entrepris par les membres du consortium permettent de s'accorder sur une définition du socio-sport considérée comme un préalable à la structuration de ce domaine d'activités émergent.

1/ Définition du socio-sport selon Impact Social par le Sport :

Utilisant le sport en tant qu'outil permettant d'atteindre une diversité de finalités sociales, le socio-sport est un domaine d'activités variées qui s'adresse prioritairement aux publics présentant des vulnérabilités multiples et des difficultés spécifiques.

Cette première définition sur laquelle nous nous accordons peut être enrichie par les apports croisés des membres du Consortium qui agrège des experts associatifs et des chercheurs travaillant sur la question depuis de nombreuses années.

Une définition plus complète du socio-sport intègre alors que :

- le socio-sport est, tout d'abord, une intention qui se traduit par l'élaboration d'objectifs principaux qui sont éducatifs et/ou sociaux, cela supposant que les objectifs sportifs deviennent secondaires.
- les actions socio-sportives :
 - > ciblent toutes un public spécifique,
 - > relèvent de thématiques propres aux politiques publiques actuellement menées,
 - > et, pour certaines d'entre elles, s'inscrivent dans des territoires identifiés.

Ainsi, considérons-nous que, d'une part, le socio-sport commence nécessairement par une intention formalisée et, d'autre part, est fondamentalement constitué des trois « marqueurs identitaires » que sont les publics, les thématiques et les territoires.

Les marqueurs du socio-sport :

Indispensables à la caractérisation des actions socio-sportives, une série de marqueurs opèrent comme autant de critères permettant de détailler les actions socio-sportives et d'identifier leur degré de maturité.

LES CRITÈRES D'ENTRÉE DANS LE SOCIO-SPORT :

• Une intention.

Le socio-sport ne relève pas d'effets d'opportunité, mais est fondé sur une véritable intention des structures à investir les finalités sociales qui lui sont associées.

• Des publics.

Les actions socio-sportives s'adressent à des publics spécifiques qui relèvent de problématiques particulières ou de fragilités. La nature de ces publics et de leurs difficultés rencontrées détermine ainsi les modalités de mise en œuvre de l'action socio-sportive et les partenariats mobilisés. Infra, le schéma intitulé « Socio-sport : entrée par les publics » précise les catégories de publics, leurs problématiques et les politiques publiques dont ils relèvent.

- **Des thématiques.**

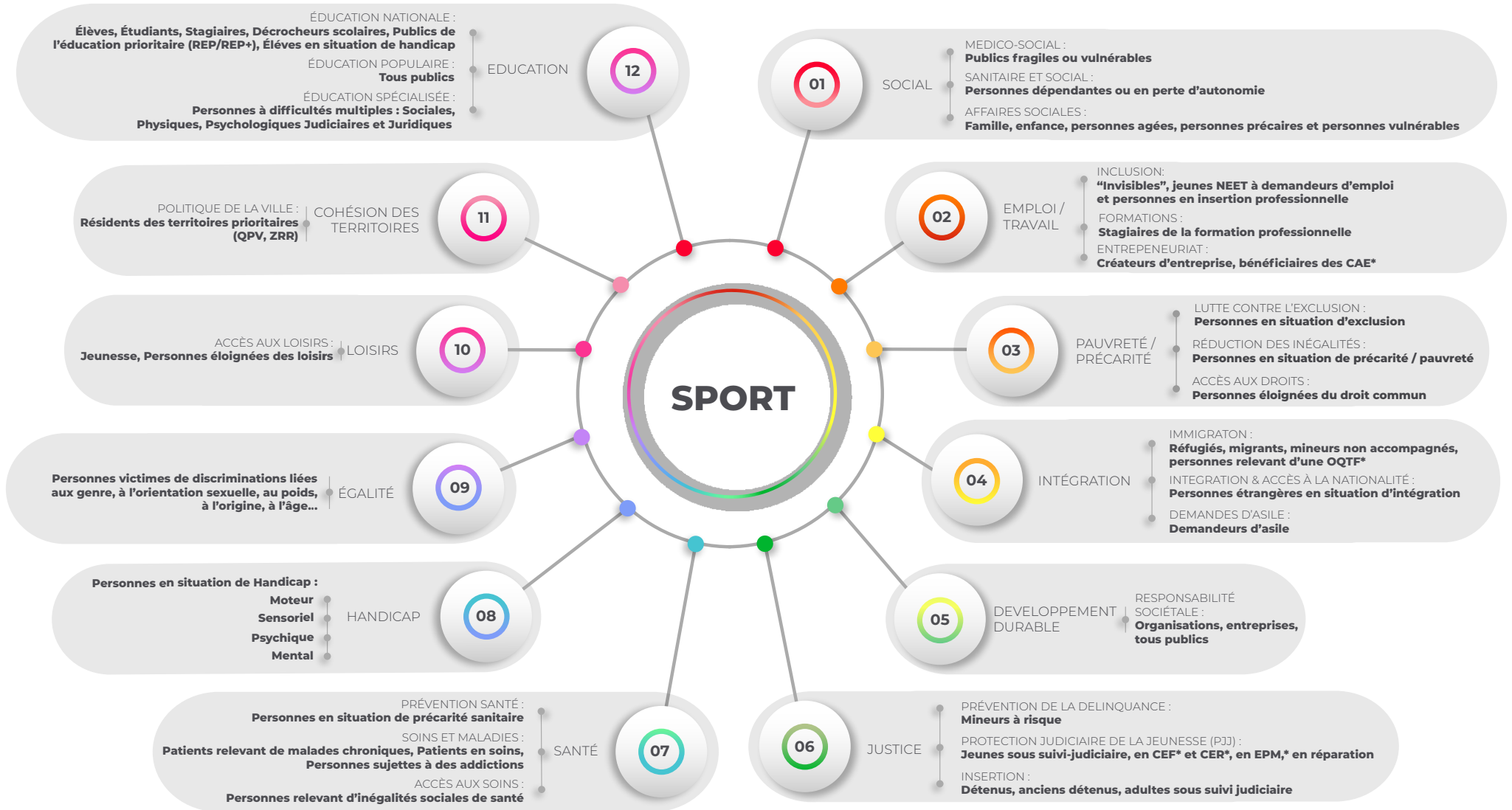
Nous appelons « thématiques » les politiques publiques dans lesquelles s'inscrit le socio-sport. Infra, le schéma « Socio-sport : entrée par les politiques publiques/thématiques » permet d'identifier les différentes politiques publiques dans lesquelles les actions socio-sportives s'inscrivent.

- **Des territoires.**

Si ce dernier critère d'entrée n'est pas systématique en matière socio-sportive, certains projets sont des réponses à des problématiques de territoires clairement identifiés et caractérisés. Ce peut être le cas des projets inscrits dans des QPV ou des ZRR.

Les 2 schémas suivants produits par nos soins illustrent les entrées dans le socio-sport par les thématiques et par les publics.

SOCIO-SPORT : Entrée par les publics



CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CEF : Centre Educatif Fermé

CER : Centre Educatif Renforcé
EPM : Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
REP : Réseau d'Education Prioritaire
ZRR : Zone de Revitalisation Rural

SOCIO-SPORT : entrée par les POLITIQUES PUBLIQUES / THÉMATIQUES



LES CRITÈRES DIFFÉRENCIANTS DU SOCIO-SPORT :

- **Une ingénierie fondée sur une méthodologie de projet.**

Cette ingénierie consiste en la réalisation d'un diagnostic initial de l'action (analyse des besoins), la formulation et l'intégration d'objectifs généraux et d'objectifs opérationnels à finalités sociales, la mobilisation de moyens adaptés et la mise en place d'une évaluation prise en compte dans le pilotage de l'action.

- **Des compétences sur lesquelles s'appuie le projet.**

Les compétences mobilisées sont en lien avec les formations réalisées et les métiers identifiés. Elles sont une nécessaire réponse aux problématiques spécifiques (santé, handicap, éducation...) présentées par les publics visés par l'action et aux obligations réglementaires des secteurs concernés par le socio-sport.

- **Un multi-partenariat inhérent à un domaine transversal d'activités.**

Les partenariats stratégiques, opérationnels et financiers développés dans le cadre d'actions socio-sportives s'inscrivent dans plusieurs secteurs. La pratique de dialogue entre ces partenaires est un bon indicateur de maturité de l'action. Des savoir-faire spécifiques en matière de gestion de ces partenariats sont donc requis.

- **Un modèle économique diversifié et pérenne.**

Les actions socio-sportives ne relèvent pas uniquement de financements du sport. Différentes politiques publiques nationales ou locales financent ce type d'actions (voir Schéma politiques publiques + site du PRNSI). Cette complexité impose de construire des modèles économiques diversifiés, parfois innovants, au service d'actions pérennes .

L'intégration claire de finalités sociales dans le projet associatif relève du modèle socio-économique, c'est un indicateur de maturité en socio-sport.

2/ Les travaux des enseignants-chercheurs :

Les enseignants-chercheurs engagés sur le programme Impact social par le Sport sont :

- Jean-Charles BASSON, Enseignant-chercheur en science politique à l'université Toulouse III,
- François LE YONDRE, Enseignant-chercheur en sociologie au sein du laboratoire VIPS2 (Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports) de l'Université de Rennes,
- Nicolas PENIN, Enseignant-chercheur en sociologie à l'atelier SHERPAS (Sociologie, Histoire, Education, Représentations, Pratiques et Activités Sportives) de l'Université de Lille,
- Loïc SALLÉ, Enseignant-chercheur en sociologie à l'atelier SHERPAS (Sociologie, Histoire, Education, Représentations, Pratiques et Activités Sportives) de l'Université de Lille.

Leurs travaux s'appuient sur une revue de littérature problématisée du socio-sport.

En premier lieu, ils font valoir la construction sociale de la définition du socio-sport conçu en tant que catégorie d'action publique et soulignent, par ailleurs, les apports croisés de la sociologie de l'action publique, de la mobilisation associative et de la socialisation des publics afin de saisir les processus en cours au sein de ce domaine en expansion. Enfin, ils insistent sur le nécessaire déploiement d'une méthodologie d'enquête opérant sur le temps long afin d'intégrer la construction de l'objet, la récolte et le traitement des données et la confrontation des résultats à l'état de l'art existant propres à comprendre les effets des actions et les conditions d'un impact social par le sport.

Les enseignants-chercheurs nous proposent en suivant une revue de littérature traitant du socio-sport et une proposition de définition du socio-sport .

a/ Revue de littérature traitant du socio-sport :

Datant d'une trentaine d'années, la dynamique des travaux en sciences sociales portant sur les usages des activités sportives dans l'accompagnement social des publics vulnérables pourrait faire l'objet d'une reconstitution chronologique intéressante. Mais celle-ci mettrait en évidence la superposition d'entrées (Charrier et al., 2012) dont il paraît plus judicieux de rendre compte dans une logique thématique. Cette approche permet d'identifier les effets d'influences réciproques entre les acteurs engagés dans les pratiques socio-sportives et les chercheurs qui s'y intéressent, et de mesurer à quel point il est utile d'interroger la nature de ces relations pour pouvoir les envisager de manière éclairée.

Le socio-sport et ses catégories de pensée :

Une partie des travaux publiés rendent compte d'une mise à distance des pratiques et des discours sous deux angles non exclusifs. Le premier consiste à interroger les catégories de pensée et de langage sur lesquelles se fondent les pratiques des acteurs (Gasparini, 2008, 2012 ; Koebel, 2010 ; Le Yondre, 2013 ; Guérandel, 2017). Ainsi, les formules d'intégration ou d'insertion par le sport ont été analysées comme les traductions langagières de croyances attachant le sport à des effets sociaux multiples et souvent indistincts. Si cette approche s'appuie notamment sur une bibliographie historique permettant de rappeler le caractère construit et intéressé de ces croyances, elle s'articule aussi à une approche de sociologie critique mettant en évidence les usages instrumentaux du sport comme outil politique dans des contextes de tensions urbaines multiformes. La critique n'est pas nécessairement normative et peut s'entendre au sens analytique comme la mise au jour des philosophies politiques situées au fondement des dispositifs (Fodimbi, 2000 ; Sire, Bouche, Diarra, 2010 ; Henri, 2010 ; Le Yondre, 2012 ; Diarra, Sire, 2015 ; Basson, 2016, 2018 ; Puech et al., 2023).

Le socio-sport et ses effets iatrogènes :

L'approche critique s'est également étendue à la question des effets en examinant le renforcement des dysfonctionnements sociaux pour lesquels le sport est envisagé comme remède (Roché, 2005 ; Bodin et al., 2007) : effets d'exclusion liés à l'âge, regroupements communautaires (Gasparini, Weiss, 2008), ségrégation spatiale (Coignet et Vieille-Marchiset, 2010) ou genrée (Guérandel, 2010 ; Solini, Basson, 2012), développement de comportements déviants... Une partie des sciences sociales du sport semble avoir fonctionné dans une logique réactive consistant à invalider des hypothèses à partir des présupposés traversant le secteur. Cette veine critique a logiquement ouvert un champ de recherche consacré aux modalités institutionnelles de production de la démarche socio-sportive.

Sociologie des organisations socio-sportives sous l'angle des incohérences et des freins :

Ainsi, des travaux s'appuyant davantage sur des modèles relatifs à la sociologie des organisations et à la sociologie de l'action publique ont mis en évidence un ensemble de freins et de contradictions traversant l'éco-système socio-sportif (Charrier, 1997). Les formes d'articulation des politiques publiques au tissu associatif engagé dans l'usage du sport à vocation sociale ont fait l'objet de publications mettant en exergue les processus de négociation à l'œuvre et les multiples stratégies d'instrumentalisation réciproque (Basson, Smith, 1998 ; Vieille-Marchiset, 2010 ; Honta, Basson, Sallé, 2015). De manière plus critique, certaines recherches se sont attachées à examiner les déficits infra-structuraux (Penin, 2021) ou les effets pervers de l'injonction à objectiver les effets du socio-sport dans le cadre des new public management, en montrant notamment la manière dont les indicateurs se sont mués à l'usage en référentiel de compétences (Brisset, 2018). D'autres ont porté l'attention sur les freins relatifs aux écarts culturels des multiples acteurs conduits à collaborer autour de la démarche socio-sportive ou à la relative incohérence du panel de formations liées au secteur (Charrier, Jourdan, 1999). Enfin, l'angle organisationnel a aussi été traité à un niveau plus microsociologique, sous l'angle des profils sociologiques des intervenants et dirigeants travaillant autour des enjeux sociaux du sport (Augustin, 1996).

Consensus conditionnaliste et co-production d'un savoir à double usage :

Malgré la diversité des angles de traitement, les sciences sociales du socio-sport ont établi une forme de consensus que l'on pourrait qualifier de conditionnaliste. Le sport y est présenté comme une pratique sociale dont les effets, loin d'être systématiques, varient selon les usages. Si ce consensus s'est principalement adossé à une sociologie critique, il ouvre aussi la possibilité d'un dialogue constructif entre les pratiques engagées et les pratiques scientifiques (Charrier, Rouvrais-Charon, 2011). Ces dernières peuvent, en effet, travailler à la mise au jour des rapports de causalité entre les conditions de pratiques sportives des publics vulnérables et les effets biographiques et dispositionnels (Pantaléon, Bruant, 1999 ; Knobé, 2005 ; Long, Pantaléon, 2014 ; Basson, Vallereau, 2020 ; Basson, 2022).

Le sport pour le développement et la recherche anglo-saxonne :

Il importe, enfin, de situer ce rapide état des lieux bibliographique dans un contexte plus international tant la littérature anglo-saxonne est dense et fondée sur des catégories analytiques différentes. Les frontières moins poreuses entre les organes de recherche et les acteurs engagés donnent lieu à une inclination plus forte à creuser la question des conditions pratiques de production des effets (Lapointe et al., 2012 ; Haudenhuyse et al., 2013 ; Nols et al., 2017 ; Thibault Lévesque et al., 2017). Cela favorise également un partage indistinct de vocables compris dans la vaste catégorie de pratiques du sport for development (Joly, Le Yondre, 2021 ; Basson, Sallé, 2023). Celle-ci associe les enjeux du socio-sport tels qu'ils sont identifiés en France à d'autres enjeux tels que les causes sanitaires, économiques ou encore géopolitiques. Les approches se révèlent donc plus globales, mais on y trouve des angles épistémologiques contrastés allant des approches critiques visant l'écueil colonialiste aux approches purement évaluatives (Langer, 2015 ; Peachey et al., 2015 ; Kay, 2009, 2012), voire prescriptives (Coalter, 2010 ; Spaaij, Bursleson, 2012 ; Schnitzer et al., 2013 ; Marshall, Barry, 2015, 2011 ; Hartmann, Kwauk, 2011 ; Svensson, Hambrick, 2016 ; McSweeney et al., 2019) d'une sociologie normative.

BIBLIOGRAPHIE

- Augustin, JP., Gillet, JC. (1996). *Quartiers fragiles, développement urbain et animation*, Presses universitaires de Bordeaux.
- Basson, JC. (2016). *Le rugby, l'école et la jeunesse populaire. Le travail éducatif de l'association socio-sportive Rebonds !*, *Empan*, n°103, 120-126.
- Basson, JC. (2018). *La fabrique des « bons petits gars ». Rugby éducatif et socialisation à la citoyenneté de la jeunesse populaire toulousaine*, *Lien Social et Politiques*, n°80, 210-236.
- Basson, JC. (2022). *Jason ou la résistance aux déplacements et à l'emprise institutionnelle*, in Solini, L., Yeghicheyan, J., Mennesson, C. (dir.), *Les déplacés. Portraits de parcours de jeunes sous main de justice*, Nîmes, *Champ social*, 199-257.
- Basson, JC., Sallé, L. (2023), *The impact of the Covid-19 pandemic on sports-based youth development : the case of the rugby association Rebonds!*, *Contemporary Social Science*, vol. 18, n°1, 76-89.
- Basson, JC., Smith, A. (1998). *La socialisation par le sport : revers et contre-pied. Les représentations sociales du sport de rue*, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°79, 33-39.
- Basson, JC., Vallereau, M. (2020). *Jours tranquilles à la maison de retraite. Vellétés de changements autour du projet de création d'un parcours de santé dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)*, *Empan*, n°118, 73-80.
- Bodin, D., Robène L., Héas, S., Le Yondre F. (2007). *Le sport dans la cité : approche critique d'un traitement préventif de la violence*. *International Journal on Violence and School*, (2007), 4., pp. 20-53
- Brisset, L. (2018). *Évaluer l'efficacité des dispositifs socio-sportifs : de la fausse pertinence technologique à l'innovation sociale de compétition*. *Sciences sociales et sport*, 11, 67-97. <https://doi.org/10.3917/rsss.011.0067>
- Charrier, D. (1997). *Activités physiques et sportives et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles*. Paris : La Documentation Française.
- Charrier, D., Jourdan, J. (1999). « Insertion par le sport : le choc des cultures », *Revue européenne de management du sport*, n° 2, p. 35-51.
- Charrier, D., Rouvrais-Charron, C. (2011). *La portée sociale et scientifique des recherches appliquées : contraintes et exigences d'une posture choisie*. *Revue Sciences sociales et Sports*, 4.
- Charrier, D., Djaballah, M., Cometti, A., Parmantier, C., Jourdan, J. (2012). *Prévention, animation et insertion par le sport en zones urbaines sensibles : la reconstruction du processus historique des analyses*. *Movement & Sport Sciences*, 78, 25-37. <https://doi.org/10.3917/sm.078.0025>
- Coalter, F. (2010). *The politics of sport-for-development: Limited focus programmes and broad gauge problems?* *International Review for the Sociology of Sport*, 45(3), 295-314.
- Coignet, B., Vieille-Marchiset, G. (2010). *Discriminations vécues et ancrage territorial dans les quartiers prioritaires en France : Le cas des clubs de football*. *Hommes & Migrations*, 1285, 134-146. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1189>
- Diarra, S., Sire, J. (2015), *Rebonds ! le rugby, activité éducative*, *Empan*, n°79, 89-90.
- Fodimbi, M. (2000). *Sport et intégration*. In P. Arnaud (Ed.), *Le sport en France : une approche politique, économique et sociale* (pp. 143-162). Paris, La Documentation française.
- Gasparini, W. (2008). *L'intégration par le sport: Genèse politique d'une croyance collective*. *Sociétés contemporaines*, 69, 7-23. <https://doi.org/10.3917/soco.069.0007>
- Gasparini, W., Weiss, P. (2008). *La construction du regroupement sportif « communautaire » :: L'exemple des clubs de football turcs en France et en Allemagne*. *Sociétés contemporaines*, 69, 73-99. <https://doi.org/10.3917/soco.069.0073>
- Gasparini, W. (2012). *Penser l'intégration et l'éducation par le sport en France : réflexions sur les catégories d'analyse sociale et politique*. *Movement & Sport Sciences*, 78, 39-44. <https://doi.org/10.3917/sm.078.0039>

BIBLIOGRAPHIE

- Guérandel, C. (2010). *Politiques sportives locales et jeunes des quartiers : un désintérêt marqué pour le public féminin*. Dans : William Gasparini éd., *Sport et discriminations en Europe* (pp. 43-50). Strasbourg: Conseil de l'Europe. <https://doi.org/10.3917/europ.talle.2010.01.0043>
- Guérandel, C. (2017). *Une nouvelle catégorie des politiques d'« intégration par le sport » : les « filles de cités »*. *Sciences sociales et sport*, 10, 79-111. <https://doi.org/10.3917/rsss.010.0079>
- Hartmann, D., Kwauk, C. (2011). *Sport and Development: An Overview, Critique, and Reconstruction*. *Journal of Sport and Social Issues*, 35(3), 284-305.
- Haudenhuyse, R., Theebom, M., Nols, Z. (2013). *Sports-based interventions for socially vulnerable youth : Towards well-defined interventions with easy-to-follow- outcomes ?*, *International Review for the Sociology of Sport*, 48-4, 387-404.
- Henry, I. (2010). *Les concepts de multiculturalisme et d'inter-culturalisme et leur relation à la pratique sportive*. In G., Vieille Marchiset,, A., Cometti, (Dir.), *De nouvelles solidarités par le sport*. PUS.
- Honta, M., Basson, JC., Sallé, L. (2015). *The fight against physical inactivity at the local level. Urban governance and fragile partnerships. The case of the city of Bordeaux (France)*, *Journal of Sport and Health*, vol.6, issue 1, 7-17.
- Joly, F., Le Yondre, F. (2021). *Sociologie du sport pour le développement : état de l'art anglo-saxon et projection en sociologie française*. *Staps*, 134, 7-33. <https://doi.org/10.3917/sta.pr1.0011>
- Kay, T. (2009). *Developing through sport: evidencing sport impacts on young people*. *Sport in Society*, 12(9), 1177-1191.
- Kay, T. (2012). *Accounting for legacy: monitoring and evaluation in sport in development relationships*. *Sport in Society*, 15(6), 888-904.
- Koebel, M. (2010). *L'intégration par le sport : une croyance durable*. *Empan*, 79, 28-39.
- Knobé, S. (2005). *Peut-on acquérir le goût de l'effort ? L'exemple de Strasbourg en matière d'insertion sociale par le sport*. In M., Falcoz, & M., Koebel, (Dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalités*. Paris : L'Harmattan.
- Langer, L. (2015). *Sport for development: a systematic map of evidence from Africa*. *South African Review of Sociology*, 46(1), 66-86.
- Lapointe, L., Laberge, S. et Dusseault, M. (2012). *Comment l'intervention psychosociale dans le sport peut-elle développer des habiletés de vie chez des jeunes de milieu multiethnique moins bien nantis ?* *Revue PhenEPS*, 4-1, 1-22.
- Le Yondre, F. (2013). *Comment peut-on être chômeur assisté et sportif ? Sport, assistance et travail : des catégories en jeu*. *Sciences sociales et sport*, 6, 123-150. <https://doi.org/10.3917/rsss.006.0123>
- Long, T., Pantaléon, N. (2014). *When Sport and Everyday Life Citzenships Are Connected....* *Staps*, 106, 7-19. <https://doi.org/10.3917/sta.106.0007>
- Marshall, S. K., Barry, P. (2015). *Community Sport for Development: Perceptions from Practice in Southern Africa*. *Journal of Sport Management*, 29(1), 109-121
- McSweeney, M., Kikulis, L., Thibault, L., Hayhurst, L., Van Ingen, C. (2019). *Maintaining and disrupting global-North hegemony/global-South dependence in a local African sport for development organisation : The role of institutional work*. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 11(3), 521-537.
- Nols, Z, Haudenhuyse, R. et Theebom, M. (2017). *« Urban Sport-for-development initiatives and young people in socially vulnerable situations : investigating the "deficit model" »*. *Social inclusion*, 5-2, 210-222.
- Pantaléon, N., Bruant, G. (1999). *Sport et intégration sociale : effets des stratégies éducatives sur le développement moral*. *Revue Française de Pédagogie*, 127, 63-71.
- Peachey, J., Cunningham, G. B., Lyras, A., Cohen, A., Bruening, J. (2015). *The Influence of a Sport-for-Peace Event on Prejudice and Change Agent Self-Efficacy*. *Journal of Sport Management*, 29(3), 229-244.
- Penin, N. (2021). *Les dés pipés du développement d'activités physiques en quartiers prioritaires de la politique de la ville*. *Jurisport*, 225.

BIBLIOGRAPHIE

- Puech, J. Le Yondre, F. Freedman, J. (2022). *Typology of European Sports Programmes for Welcoming Migrants: Contrasting Political Philosophies*. *Journal International of Migration and Integration*, Vol. 24, Issue 1
- Roché, S. (2005). *Plus de sport, plus de délinquance chez les jeunes*. *Recherche et Prévision*, 82, 100–108.
- Schnitzer, M., Stephenson, M., Zanotti, L. & Stivachtis, Y. (2013). *Theorizing the role of sport for development and peace-building*. *Sport in Society*, 16(5), 595-610.
- Sire, J., Bouche, S., Diarra, S. (2010), *Rebonds ! vers l'insertion*, *Empan*, n°79, 40-46.
- Solini, L., Basson, J.C. (2012). *L'expression du surcodage sexué au cours de l'activité musculation en établissement pénitentiaire pour mineurs*, *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, n°59, 97-106.
- Spaaij, R., Burtleson, C. (2012). *London 2012 and beyond: concluding reflections on peacemaking, sport and the Olympic movement*. *Sport in Society*, 15(6), 905-913.
- Svensson, P. G., Hambrick, M. E. (2016). « Pick and choose our battles » – *Understanding organizational capacity in a sport for development and peace organization*. *Sport Management Review*, 19(2), 120-132.
- Thibault Lévesque, J., Molgat, M. & Moreau, N. (2017). *L'intervention en contexte de sport auprès des jeunes : la place du rite de passage dans le programme DesÉquilibres*. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 34(2), 229–251.
- Vieille-Marchiset, G. (2010). *Action publique et sport dans les banlieues françaises : impuissance des pouvoirs publics et initiatives des habitants*. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 106.

b/ Proposer une définition du socio-sport :

Entreprendre un travail de définition du socio-sport peut prendre plusieurs formes. La première consisterait à le faire, ex-nihilo, pour produire notre définition en dessinant les contours de ce champ d'intervention. Mais nous n'échapperions pas alors à l'écueil d'une production normative. Nous proposerions inévitablement un cadre rigide excluant d'éventuelles dimensions oubliées ou impensées. Ce manque de souplesse figerait aussi, dans le temps, une définition et les pratiques qui y seraient associées. En d'autres termes, ce cadre définitionnel serait situé et peu ouvert à l'innovation, pourtant centrale dans un domaine d'intervention émergent.

Nous pourrions alors plutôt tenter de proposer une définition de ce que pourrait, ou devrait être, pour nous, le socio-sport. Nous pourrions, pour ce faire, nous appuyer sur les travaux que nous menons, en particulier ceux qui concernent l'identification des effets produits et surtout des conditions participant à l'apparition de ces effets. Notre travail aurait alors un caractère prescriptif, distinguant ce que nous avons analysé comme étant efficace eu égard aux objectifs définis. Mais une fois encore, cette façon de faire nous conduirait à restreindre les innovations en les excluant et en enfermant le socio-sport dans ce que nous en connaissons aujourd'hui.

C'est donc une troisième voie que nous préférons prendre, en construisant une définition autour des éléments de caractérisation par lesquels le socio-sport peut être défini. Ces éléments ont été identifiés lors de nos travaux respectifs, menés dans le cadre du projet Impact social par le sport. Nous avons notamment conduit des entretiens auprès des acteurs des associations à l'initiative du consortium ISS et des associations sportives partenaires du projet. Nous avons également participé activement aux journées d'études et de formation organisées par le consortium. Nous avons ainsi pu accéder à un panel plus large parce que ces rencontres ont rassemblé une grande diversité d'acteurs se réclamant du socio-sport. Les positions observées ont largement confirmé ce que nous avons déjà repéré. Il nous a semblé que cette façon de faire était la plus appropriée pour engager un processus de définition qu'il conviendra d'affiner et de faire évoluer avec les acteurs, en prenant en compte leurs discours et leurs pratiques. Le présent document est l'occasion de cet enrichissement mutuel.

Le socio-sport renvoie ainsi à des réalités plurielles qui reposent simultanément, mais de façon inégale, sur :

- **Des représentations du sport et de l'activité physique.** En premier lieu l'idée, qu'à certaines conditions et dans des contextes particuliers, la pratique d'une activité physique peut produire des effets positifs et durables sur les individus, au-delà du cadre de la pratique physique elle-même.
- **Une intention et un support privilégié.** Il s'agit de servir une utilité sociale et un projet politique (au moins implicitement), en mobilisant de l'activité physique. Cela peut se décliner de diverses façons : inclusion sociale, insertion professionnelle, santé, prévention de la délinquance... Le socio-sport se définit donc par une façon de concevoir l'activité physique comme un moyen (dont le statut peut varier) au service d'un objectif social.

- **Des publics spécifiques.** Sont ciblées les populations qui présentent et cumulent des indices alarmants de précarité et de vulnérabilité (sociale, économique, professionnelle, territoriale, de santé, de logement, situation de handicap, etc.) et qui sont éloignées de la pratique.
- **Une ingénierie de l'intervention, nécessaire dès lors que l'on considère que les effets produits par le recours à l'activité physique sont conditionnels.** Cette ingénierie repose sur des formes spécifiques de pratiques sportives, des activités adaptées ou des approches du sport singulières. Ces éléments concernent tout autant le statut de l'activité physique, le type d'activités proposé, les modalités de leur organisation et leur contenu que l'articulation de l'intervention avec des partenaires...
- **La « qualité » des encadrants (concepteurs, intervenants...) qui apparaît comme une conséquence de l'élément sus-cité.** Le socio-sport est ainsi défini par les caractéristiques de ses acteurs, leur sensibilité et leurs ressources, liées notamment à leur formation (relevant à la fois du champ du sport et du social), leurs expériences ou leur capital social (autochtonie, liens sociaux...).

R&D EN SOCIO-SPORT

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT COMPÉTENCES, FORMATIONS ET MÉTIERS DU SOCIO-SPORT

Introduction :

Suite au travail de définitions du socio-sport, et dans le cadre d'une démarche de structuration d'un secteur d'activités reconnu et identifié, nous menons une réflexion approfondie sur les compétences qui en relèvent.

Le consortium pose les questions suivantes :

- De quelles compétences relève le socio-sport ?
- Quels sont les métiers qui le caractérisent ?
- Quelles sont les formations permettant de s'y inscrire ?

Après avoir cherché, dans un premier temps, des éléments de réponse parmi les textes officiels et les études faisant référence au socio-sport, puis à travers les réponses apportées par les employeurs du socio-sport dans le cadre de nos études, nous avons réalisé un travail de recherche et développement (R&D) portant sur les compétences, les métiers et les formations relatives au socio-sport.

Coordonné par Caroline CASIMIR, sous le pilotage de Sanoussi DIARRA, ce travail a été rendu possible grâce à la participation d'experts issus du consortium ISS et de structures partenaires constituant un groupe de travail.

Il correspond à une démarche prospective sur les métiers, emplois et formations du socio-sport et permet au consortium de formuler des pistes de réflexion utiles pour une (ré)organisation de la formation en socio-sport.

I/ Démarche prospective sur les métiers, les emplois et les formations du socio-sport.

Les objectifs de cette démarche prospective sur les métiers, les emplois et les formations du socio-sport sont les suivants :

- Identifier et lister les compétences nécessaires au socio-sport,
- Identifier les parcours de formation du socio-sport,
- Recenser les métiers des professionnels du socio-sport,
- Recenser les besoins des structures,
- Proposer une organisation des formations et de métiers du socio-sport

1/ Compétences en socio-sport : des enjeux identifiés

a/ Les réflexions actuelles en matière de compétences du socio-sport selon les textes officiels et les études et rapports.

L'analyse porte sur les textes officiels, les études et les rapports identifiés dans la première partie de ce document.

Le choix de l'utilisation d'une méthode de carte heuristique permet d'identifier les termes significatifs et leurs occurrences. Ainsi, les thèmes relatifs aux compétences, métiers et formations utilisés dans ces différents textes peuvent être isolés.

La Vision Prospective Partagée des Emplois et des Compétences sur les métiers du sport¹⁴, en 2019, explicite que « *la gestion de nouveaux publics, jointe à la nouvelle offre de loisirs, implique la maîtrise de compétences socio-sportives et d'animation sociale.* »

Le rapport précise également qu'une « spécialisation de l'encadrement » peut être nécessaire afin d'adapter les actions aux « besoins spécifiques des pratiquants (seniors, handicapés, santé, etc.) ».

Les nouveaux publics identifiés dans cette étude font directement écho à l'illustration intitulée « socio-sport : entrée par les publics » présentée supra. Ceux-ci présentant des « besoins spécifiques », il est nécessaire d'adapter l'activité physique et sportive afin d'utiliser le sport comme un outil. Ces éléments sont abordés par les acteurs de terrain dans le cadre de la proposition d'une définition du socio-sport.

La feuille de route interministérielle de janvier 2022¹⁵ aborde également la transformation des métiers et des qualifications : « *la mobilisation du sport comme levier d'inclusion nourrit des perspectives de nouveaux métiers et de nouvelles qualifications [...] (éducateurs socio-sportifs, mentorat etc.)¹⁶* ».

Le 7 novembre 2022, une **feuille de route commune pour l'inclusion dans et par le sport** est présentée. Ce document comporte cinq axes parmi lesquels l'amélioration de la « *lisibilité de l'offre de formations et de certifications dans le secteur du sport* ». Il s'agit de faciliter les passerelles entre les différents diplômes en travaillant sur l'ingénierie des blocs de compétences.

L'analyse de ces textes et rapports atteste les transformations des pratiques professionnelles qu'induit le développement des actions socio-sportives.

Elle nous conforte dans l'idée que la structuration des compétences, métiers et formations en socio-sport est un enjeu pour les structures employeuses, les pouvoirs publics et les branches professionnelles.

Quand l'adaptation aux besoins des publics spécifiques est abordée dans la Vision Prospective du champ du sport, l'étude reconnaît les compétences en socio-sport, notamment dans la connaissance des publics, des activités et de la manière de les adapter aux personnes concernées.

Précisant l'enjeu de clarification des compétences, des métiers et des formations en socio-sport, ces éléments permettent de cadrer la suite de nos travaux avant d'interroger les employeurs du socio-sport.

¹⁴ Op.Cit., p.12

¹⁵ Op. Cit.,

¹⁶ Op. Cit., p.14

b/ Les employeurs du socio-sport et les compétences socio-sportives :

Dans le cadre de l'étude diligentée auprès des experts du socio-sport, une partie importante est consacrée à l'évaluation de leurs besoins en compétences et en formations ainsi qu'à l'analyse des métiers qui composent leurs structures.

La méthodologie employée est détaillée dans la présentation préalable de l'étude.

Une grille d'entretien semi-directif est utilisée pour l'ensemble des personnes. La plupart des entretiens sont enregistrés et des notes sont prises au fur et à mesure des réponses. Par la suite, les données sont regroupées par thèmes en utilisant la méthode de la carte heuristique. Les thèmes sont similaires à ceux identifiés lors de l'analyse des textes relatifs aux compétences, aux métiers et aux formations). Enfin, ces éléments sont classés dans un tableau.

Les éléments suivants ressortent des entretiens avec les experts employeurs :

- **Des difficultés à recruter et des recrutements opérés dans trois secteurs d'activités professionnelles :**

Les employeurs nous apprennent que les nouveaux employés recrutés dans leurs structures socio-sportives proviennent d'autres secteurs professionnels car, d'une part, les compétences de ces secteurs répondent en partie à leurs besoins de terrain, d'autre part, il n'existe pas suffisamment de formations socio-sportives reconnues.

Ces secteurs sont le sport, l'animation socio-culturelle et le social.

Le secteur du sport a une importance particulière car il permet de délivrer une carte professionnelle qui est un prérequis pour l'enseignement des APS.

Ces trois secteurs d'activité se justifient par la nature intersectorielle des actions socio-sportives qui s'inscrivent dans une forme de transversalité. Ainsi, les employeurs recherchent des compétences communes entre ces différents champs que traversent leurs actions.

- **Le recours à la formation interne est une coûteuse nécessité :**

Les employeurs interrogés recrutent par défaut (pas de formation initiale adaptée) et sont dans l'obligation de construire leurs modalités internes de formation afin de permettre aux salariés prenant leur poste de monter en compétences.

La formation est souvent réalisée par les pairs.

Cette démarche est réalisée aux frais des structures et n'offre pas actuellement de perspective de reconnaissance formelle des compétences développées. Par ailleurs, elle est chronophage pour les salariés en poste qui contribuent à la formation.

Par ailleurs, ces employeurs différencient les compétences relevant de savoir-faire inhérents au socio-sport et les compétences relevant de spécialisations du socio-sport (en matière de santé, d'éducation, d'insertion professionnelle, de handicap...). Ils cherchent des formations correspondant aux pratiques de leur association et ne parviennent pas à les trouver.

Pour tous, la structuration des compétences, métiers et formations du socio-sport est un enjeu.

2/ Recherche et Développement en socio-sport : les compétences, les métiers, les formations :

a/ Méthodologie.

Le choix d'une dynamique collective : le groupe de travail « compétences, métiers, formations »

Ce travail de R&D est mené, pendant une période de six mois (de juillet à décembre 2022), avec le groupe de travail suivant composé de membres du consortium ainsi que de personnes extérieures.

→ Composition du groupe de travail.

Membres du Consortium ISS :

- Caroline CASIMIR, Chargée de mission Recherche et Développement de l'association Rebonds!
- Aurélie COMETTI, Consultante pour le Projet Impact Social par le Sport
- Sanoussi DIARRA, Co-fondateur et délégué au développement au sein de l'association Rebonds!
- Esteban DUPRE, Chargé de mission mesure d'impact et référent qualité au sein de l'association DAHLIR
- Erwan GODET, Directeur de l'association Breizh Insertion Sport

→ Personnes tierces :

- Didier BUET, Professeur de sport – insertion sociale et professionnelle, service des Politiques Territoriales, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités 35
- Laurent POUSSARD, Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne, rectorat Bretagne
- Franck VERGER, Inspecteur de la jeunesse et des sports, Responsable mission Formation – CREPS Pays de la Loire

→ Eléments de calendrier :

- Mai à juillet : Recensement exhaustif des formations dans le champ du socio-sport et dans les champs connexes.
- Juin : Présentation des travaux au groupe de travail : présence de Aurélie COMETTI, Sanoussi DIARRA, Erwan GODET pour vérifier l'exhaustivité et échanger sur des pistes d'analyses.

17 juin 2022 : Présentation du tableau à Didier BUET pour vérifier son exhaustivité.

- Juillet à septembre : Analyse des données et proposition de contours de formations en socio-sport :
**Mise en lien des données avec les textes officiels analysés dans le cadre du livrable 1 : État des lieux des éléments de définition en socio-sport.

**Mise en lien avec les entretiens réalisés dans le cadre du livrable 1 : État des lieux des éléments de définition en socio-sport.

- Octobre : Présentation aux tiers impliqués dans le groupe de travail.
- Fin octobre : Finalisation.
- Novembre à décembre : Travail sur les différents supports de présentation.
- 8-9 Décembre : présentation des travaux lors des premières journées d'étude et de formation en socio-sport, à Nantes.

b/ Une démarche prospective en plusieurs étapes.

Étape 1 : Récolte des données. Un état des lieux des formations et des métiers en socio-sport

Cette étape permet l'identification et le recensement exhaustif des formations existantes en socio-sport et celles reconnues par le RNCP dans les trois secteurs d'activités connexes : le social, le sport et l'animation socio-culturelle.

Une démarche identifique est menée pour les métiers.

Plusieurs repères sont utilisés :

- le RNCP afin de répertorier les formations existantes dans ces différents secteurs d'activités,
- les blocs de compétences inhérents à chacune des formations en s'appuyant notamment sur le Code du sport,
- la classification et le Code ROME relatifs à ces 3 secteurs d'activités,
- enfin, la nouvelle classification des niveaux de formation du Ministère du Travail permet de structurer les travaux par niveaux de formation lisibles (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles).

La démarche utilisée :

La démarche est schématisée ci-dessous.



¹⁷ Les certifications enregistrées au RNCP (classées par niveau de qualification et domaine d'activité) permettent de valider des compétences et des connaissances acquises, nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont constituées de blocs de compétences : ensembles homogènes et cohérents de compétences, pouvant être évaluées et validées, qui doivent permettre l'exercice autonome d'une activité professionnelle.

Les formations diplômantes du socio-sport :

Afin de déterminer ces compétences communes, nous avons recensé les formations existantes en socio-sport en nous appuyant sur le RNCP. Les formations présentées sont toutes diplômantes et y sont toutes inscrites. Elles sont classées par niveau dans le schéma ci-dessous.

FORMATIONS DIPLOMANTES			
RNCP Répertoire National des certifications professionnelles			
NIVEAU DE FORMATION	SOCIAL	SPORT	ANIMATION SOCIO-CULTURELLE
NIVEAU 3	◆ DE Accompagnant.e Educatif et social	◆ CQP Animateur.trice de Loisir Sportif	◆ CQP Animateur.trice Péri-scolaire ◆ CPJEPS Animateur.trice d'Activités et de Vie Quotidienne
NIVEAU 4	◆ DE Moniteur.trice Educateur.trice ◆ DE Technicien.ne en Intervention Sociale et Familiale	◆ BPJEPS Educateur.trice Sportif.ve	◆ Bac Pro. Services de Proximité et Vie Locale ◆ BPJEPS Animateur.trice Social.e
NIVEAU 5		◆ DEJEPS Perfectionnement Sportif ◆ DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles	◆ DEJEPS Animation Socio-Educative ou Culturelle ◆ DUT Carrières Sociales option Animation Sociale et Socio-culturelle
NIVEAU 6	◆ DE Educateur.trice Technique Spécialisé ◆ DE CESF ◆ DE Educateur.trice Jeunes Enfants ◆ DE Educateur.trice Spécialisé.e ◆ DE Assistant.e de Service Social ◆ CAFERUIS	◆ DESJEPS Perfectionnement Sportif ◆ Licence STAPS	◆ BUT Carrières Sociales - Option Animation Sociale et Socio-Culturelle ◆ Licence pro. Métiers de l'Animation Sociale, Socio-éducative et Socio-culturelle ◆ DESJEPS
NIVEAU 7	◆ DE Ingénierie Sociale ◆ CAFDES	◆ Master STAPS	

Les métiers du socio-sport :

Nous avons réalisé une démarche identique avec les métiers qui constituent les débouchés de ces formations, en nous appuyant sur les fiches du ROME de Pôle Emploi. Les compétences listées sur ces fiches sont similaires à celles du RNCP.

Les métiers identifiés dans le schéma ci-dessous sont déclarés par les employeurs dans le cadre de l'étude et recensés par une démarche de veille sur les offres d'emploi du secteur du socio-sport.

METIERS				
Fiche ROME				
NIVEAU DE FORMATION	SOCIAL	SPORT	ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	INTITULÉ CATEGORIES DE MÉTIERS (CON)
NIVEAU 3	◆ Accompagnant.e Educatif et social	◆ Animateur.trice de Loisir Sportif	◆ Animateur.trice Péri-scolaire	TECHNICIEN QUALIFIÉ
NIVEAU 4	◆ Moniteur.trice Educateur.trice ◆ Technicien.ne d'Intervention Sociale et Familiale	◆ Coach sportif.ve ◆ Educateur.trice sportif.ve ◆ Entraîneur sportif.ve	◆ Animateur.trice de quartier ◆ Animateur.trice socio-culturelle / socio-éducatif.ve ◆ Animateur.trice sociale ◆ Médiateur.trice	TECHNICIEN SUPERIEUR
NIVEAU 5		◆ Entraîneur sportif.ve ◆ Responsable/Chargé.e de développement ◆ Coordinateur.trice	◆ Responsable Animation ◆ Coordonnateur.trice socio-culturelle	TECHNICIEN SUPERIEUR
NIVEAU 6	◆ Educateur.trice Technique Spécialisé ◆ Conseiller.ère en ESF ◆ Educateur.trice Jeunes Enfants ◆ Educateur.trice Spécialisé.e ◆ Assistant.e de Service Social ◆ Chef.fe de service	◆ Entraîneur sportif.ve de haut niveau ◆ Gestionnaire d'installations sportives ◆ Cadre Technique sportif.ve ◆ Enseignant.e en APA ◆ Professeur.e d'EPS	◆ Directeur.trice de structure socio-culturelle	TECHNICIEN SUPERIEUR RESPONSABLE
NIVEAU 7	◆ Expert.e de l'ingénierie sociale ◆ Directeur.trice d'établissement ou de service, d'intervention sociale	◆ Directeur.trice/Responsable d'une structure sportive associative ou marchande		CADRE

À la lecture de ce tableau, on constate que nous avons construit et introduit un nouveau repère situé dans la colonne de droite du schéma et intitulée « catégories de métiers (CCN) ». Elaboré sur la base des Conventions Collectives Nationales régissant les secteurs du social, du sport et de l'animation socio-culturelle, ce repère résulte de l'analyse comparée des classifications.

Il apparaît que dans chaque CCN, lorsque la formation initiale correspond à un niveau élevé de classification des métiers de la convention collective, les compétences identifiées induisent un important niveau d'autonomie et de responsabilité.

A contrario, les formations initiales correspondant à un bas niveau de classification des métiers relèvent de compétences techniques, donc liées au repère Technicité.

Ces trois repères (Autonomie, Responsabilité et Technicité) sont identifiés, notamment, par la Convention Collective Nationale du Sport et utilisés pour définir les différents groupes.

Les travaux se sont poursuivis par l'identification des éléments communs à ces classifications des métiers par secteur permettant de créer des regroupements. Nous avons abouti à la création des quatre catégories de métiers présentées ci-dessous :

- **Catégorie 1 : Technicien qualifié.**

En lien avec les personnels éducatifs, sociaux, sportifs ou soignants, le technicien qualifié exécute un ensemble de tâches exigeant des connaissances professionnelles qualifiées et de la responsabilité technique. Il met en œuvre les moyens nécessaires pour intervenir dans le cadre de consignes générales et d'instructions précises portant sur les objectifs et le mode opératoire.

- **Catégorie 2 : Technicien supérieur.**

Le technicien supérieur possède des connaissances générales et techniques qualifiées. Son action consiste en la mise en œuvre d'activités de conception, d'exécution et d'évaluation en vue de favoriser l'insertion sociale, professionnelle, scolaire,... auprès du public dont il maîtrise les caractéristiques. Il prend des initiatives et des décisions pour adapter ses interventions en fonction de l'interprétation des informations. Il peut assurer l'encadrement de techniciens qualifiés.

- **Catégorie 3 : Technicien supérieur responsable.**

Il prend en charge une mission, un ensemble de tâches ou une fonction par délégation requérant une conception de projets. L'emploi peut également impliquer la responsabilité de projets ou d'un service.

- **Catégorie 4 : Cadre.**

Le cadre dispose d'une délégation permanente de responsabilité. Il participe à la définition des objectifs et à la l'élaboration des projets d'établissement et de service. Son contrôle s'effectue par l'évaluation des écarts entre objectifs et résultats.

Cette proposition de catégories relève de notre parti pris mais n'est pas figée et peut être sujette à discussions.

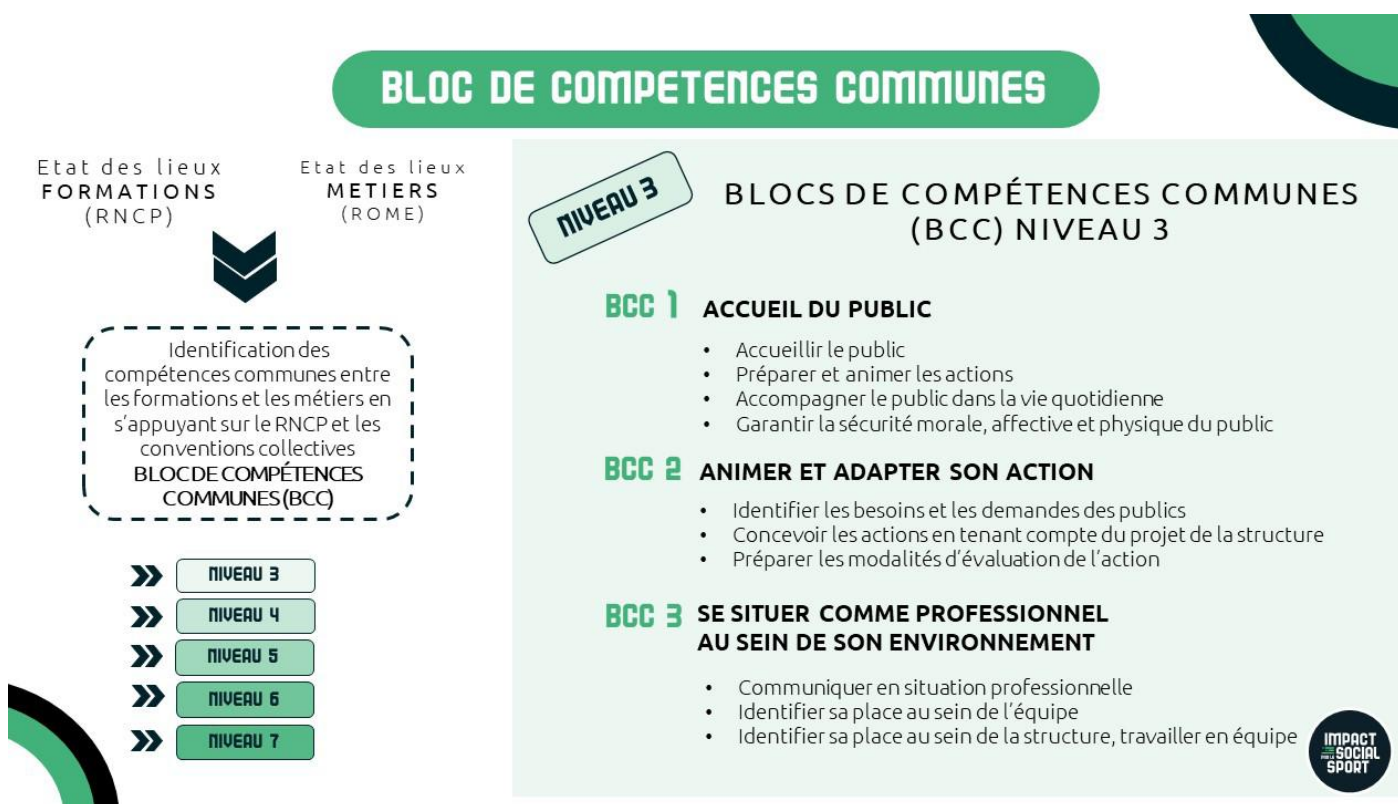
Ce recensement permet de déterminer les compétences communes à des niveaux de formations et de métiers.

Nos travaux permettent ainsi de positionner des Blocs de Compétences Communes (BCC) aux trois secteurs d'activités et situées en cohérence avec les niveaux de formation et de métiers.

Étape 2 : Traitement et reclassement des données. La construction de compétences communes et de blocs de compétences communes aux secteurs du sport, du social et de l'animation socio-culturelle.

Cette étape permet de repérer des Compétences Communes (CC) aux trois secteurs d'activités. Ces compétences communes ont fait l'objet d'un retraitement qui permet de les rassembler dans des Blocs de Compétences Communes réparties selon les cinq niveaux de formation (niveaux 3 à 7). Ces Blocs de Compétences Communes aux trois secteurs d'activités sont utiles pour les étapes suivantes de nos travaux. Ils sont présentés ci-dessous pour les niveaux de formation situés de 3 et 6.

Bloc de Compétences Communes aux formations de Niveau 3 :

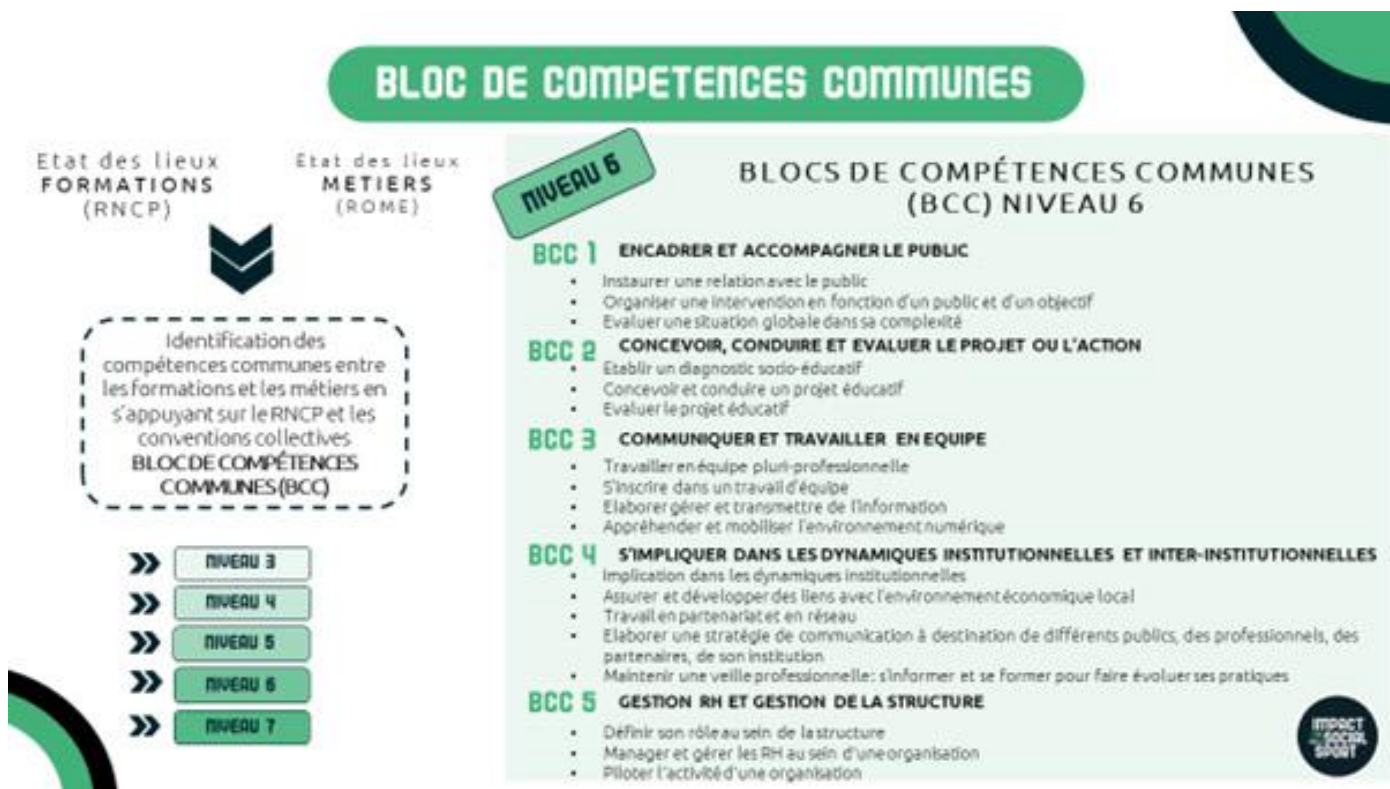


L'analyse comparative des blocs de compétences des formations de niveau 3 amène à identifier dix compétences partagées. Parmi les formations analysées, deux sont issues du secteur de l'animation (CPJEPS animateur d'activités de la vie quotidienne, CQP animation périscolaire), une du secteur du social (Diplôme d'Etat accompagnement éducatif et social) et une du secteur du sport (CQP animateur de loisirs sportifs).

Les compétences identifiées dans le tableau précédent ne sont pas nécessairement organisées de cette même manière dans les différents référentiels de formations. En effet, nous regroupons ces compétences communes au sein d'un bloc commun.

Ces blocs de compétences communes de niveau 3 semblent permettre d'acquérir les fondements de la relation aux publics, de la mise en œuvre de l'action et du travail en équipe.

Bloc de Compétences Communes aux formations de Niveau 6 :



Pour le niveau 6, les compétences communes identifiées amènent, pour la première fois, à inscrire dans le référentiel des compétences en matière de gestion de structure et d'équipe.

Nous avons analysé les référentiels de formation suivants afin de parvenir à l'identification de ces compétences communes :

- **Animation** : BUT Carrières Sociales - Option Animation Sociale et Socio-culturelle, Licence professionnelle Métiers de l'Animation Sociale, Socio-éducative et Socio-culturelle, DESJEPS,
- **Social** : Diplôme d'État Educateur.trice Technique Spécialisé.e, Diplôme d'État Conseiller.ère en Économie Sociale et Familiale, Diplôme d'État Educateur.trice Jeunes Enfants, Diplôme d'État Educateur.trice Spécialisé.e, Diplôme d'Etat Assistant.e de Service Social, CAFERUIS,
- **Sport** : DESJEPS Perfectionnement Sportif, Licence STAPS.

Étape 3 : Analyse des formations et métiers du socio-sport existants.

Cette étape permet de caractériser avec finesse l'état des lieux des métiers et des formations en socio-sport avant d'identifier, dans l'étape suivante, les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins des employeurs et s'inscrire dans les logiques des orientations des politiques publiques actuelles.

Des formations peu nombreuses et inégalement réparties au niveau national :

Les formations annonçant des débouchés dans le socio-sport existent en faible quantité.

Elles sont représentées à l'échelle du territoire national (métropolitain) dans le schéma suivant :



Éducateur socio-sportif, un métier difficile à identifier :

Les sept formations recensées mentionnent toutes le métier d'éducateur socio-sportif dans les débouchés ciblés. Parmi ces formations, deux sont de niveau 4, une est de niveau 5 et quatre sont de niveau 6.



Retrouver des métiers intitulés « éducateur socio-sportif » dans plusieurs niveaux de formation (4,5, et 6) questionne sur les éléments de différenciation des niveaux de diplômes au sein de la structure employeuse, tant au niveau des missions qu'au niveau des fonctions occupées par les professionnels diplômés en socio-sport.

Cela questionne également sur les possibilités d'évolution professionnelle verticale au sein des structures et sur les possibilités de mobilité professionnelle vers d'autres structures, voire d'autres secteurs d'activités.

Des formations en socio-sport insuffisantes selon les employeurs :

Les experts en socio-sport interrogés ont connaissance des compétences recherchées dans le cadre d'un nouveau recrutement et des profils au sein de leurs structures. Ils font part de leurs observations concernant les formations actuellement existantes et reconnues en socio-sport. Selon eux, celles-ci sont trop inégalement réparties sur le territoire et leurs contenus sont insuffisants. Pour combler ce manque, ils recrutent dans les champs du sport, du social et de l'animation socio-culturelle et conçoivent leurs propres processus de formation.

Le processus de formation des professionnels du socio-sport :

Le schéma ci-dessous illustre le processus actuel de formation initiale des professionnels du socio-sport.



Les employeurs recrutent des personnes issues des trois domaines d'activités cités précédemment. Afin de compléter leur formation, ils organisent des modalités de formation internes qui visent à transmettre des compétences de trois niveaux :

- les compétences initiales manquantes (la carte professionnelle, par exemple),
- les compétences spécifiques correspondant à des savoir faire propres au socio-sport et relatives aux conditions d'un impact social par le sport (publics, thématiques, territoires, ingénierie de projets, multi-partenariat, modèle socio-économique diversifié...)
- les compétences spécialisées correspondant à des savoir faire thématiques (voir le schéma « socio-sport : entrée par les thématiques ») et répondant aux orientations et spécialisations des structures (sport et insertion professionnelle, sport et santé...)

Étape 4 : Propositions

À l'issue de l'analyse, le consortium ISS est à même d'émettre des propositions pour une offre de formation complète en socio-sport intégrant les compétences à développer et les métiers afférents.

Une mise en cohérence des formations et des métiers du socio-sport via les compétences

À ce stade de nos travaux, nous pouvons élaborer différentes propositions pour une organisation de la formation, des métiers et des compétences en socio-sport, d'une part, en nous appuyant sur la comparaison avec l'organisation des formations et des métiers dans les autres champs et, d'autre part, en prenant en compte la question des équivalences entre secteurs d'activités.

Une organisation des formations et des métiers du socio-sport répondant à plusieurs objectifs :

- Lever les interrogations concernant les différents niveaux de formation initiale des éducateurs socio-sportifs et proposer des référentiels affinés selon les niveaux, de la même manière qu'est structurée l'offre de formations et de métiers dans le secteur du social, par exemple. Les intitulés de métiers sont ainsi clarifiés et ne laissent plus place à une ambiguïté précédemment installée.
- Installer une formation par niveau afin de compléter l'offre existante et la rendre lisible.
- Travailler la spécialisations de différentes thématiques ou mentions choisies durant le cursus de formation. À ces spécialisations peuvent s'ajouter des formations continues complémentaires permettant la professionnalisation dans le socio-sport.
- Penser le parcours et les évolutions possibles pour les professionnels du socio-sport. Les mobilités verticales ou horizontales sont ainsi prises en considération.
- Permettre des passerelles envisageables avec les autres secteurs sur lesquels nous nous sommes appuyés pour réaliser l'état des lieux et favoriser la validation d'acquis d'expériences.

Les travaux menés en 2023 permettront de proposer une organisation des formations en socio-sport en cohérence avec des métiers.

III/ Bilan et perspectives

Nous avons démontré que le socio-sport est un secteur en pleine structuration qui tend vers une reconnaissance par les pouvoirs publics. Transversal à plusieurs secteurs d'activités (dont le sport, le social et l'animation socio-culturelle), il fait émerger de nouveaux besoins de montée en compétences chez les employeurs et les salariés. Après avoir contribué à définir le socio-sport, nous avons produit un premier niveau d'analyse portant sur les compétences relatives au socio-sport, les formations et les métiers correspondants.

Dès 2023, nous envisageons d'aller plus loin en nous situant dans un contexte de refonte des diplômes (sport et animation socio-culturelle) et d'émergence de formations en socio-sport non coordonnées. La suite de nos travaux pourrait se structurer autour de :

- l'analyse approfondie des besoins des employeurs et des salariés en matière de compétences, de formations, de métiers du socio-sport,
- l'analyse des formations proposées par les acteurs socio-sportifs et la mise en place d'expérimentation de formations en socio-sport.

Les réalités appréhendées dans le cadre des travaux sur les compétences, les métiers et les formations du socio-sport ont pu être vérifiées et consolidées lors de l'expérimentation en socio-sport menée en 2022 avec la Fédération Française des Clubs Omnisports.

EXPERIMENTATION EN SOCIO-SPORT

I/ Expérimentation en socio-sport :

1/ Objectifs de l'expérimentation :

L'objectif général de l'expérimentation est de construire de nouvelles connaissances théoriques et pratiques en socio-sport.

2/ Cadrage de l'expérimentation :

La Recherche et Développement se traduit l'année 1 par une expérimentation en socio-sport, en partenariat avec la FFCO.

Cette expérimentation concerne trois dispositifs socio-sportifs (BIS, DAHLIR et Rebonds!) et trois dispositifs socio-sportifs émergents ou en développement portés par trois clubs de la FFCO (Jeunesse Sportive Cugnalaïse, Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire et Stade Lavallois Omnisports).

Elle consiste en un soutien à la mise en œuvre expérimentale d'une action sportive à impact social par la FFCO, en prenant soin de l'objectiver en cours de réalisation et à son issue.

Concernant les territoires prioritaires des Quartiers de la Politique de la Ville, l'expérimentation est centrée sur deux thématiques croisées avec le sport : la santé et la continuité éducative.

L'expérimentation en partenariat avec la FFCO est construite avec Sandrine RABAUD (DTN), Christelle Breton et Lucile LACOSTE. Dans un premier temps, nous avons élaboré ensemble un appel à projets ([ANNEXE](#)) que la FFCO a diffusé auprès de ses clubs fin décembre 2021.

Le PRNSI, la FFCO et le consortium d'associations Impact Social par le Sport ont instruit les dossiers de l'appel à projets fin janvier 2022 pour sélectionner trois clubs participants à l'expérimentation.

Celle-ci s'appuie sur des démarches d'accompagnement destinées à la mise en œuvre d'un dispositif socio-sportif FFCO. Trois projets d'accompagnement sont en cours via 18 demi-journées d'accompagnement minimum chacun.

3/ Modalités générales d'organisation :

L'expérimentation est programmée sur deux ans, à compter de février 2022.

Elle mobilise des équipes pluridisciplinaires qui travaillent au rythme d'un calendrier commun visant à proposer une première restitution de l'expérimentation à l'occasion des Journées Nationales d'Etudes et de Formation en socio-sport qui se sont déroulées à Nantes les 8 & 9 décembre 2022.

La restitution de l'expérimentation a fait l'objet d'un atelier intitulé : « Comment construire un projet socio-sportif au sein d'un club ? ». Il a été animé par Erwan GODET (de Breizh Insertion Sport) et enrichi par les interventions de François LE YONDRE (de l'Université de Rennes), Sanoussi DIARRA (de Rebonds!), Sandrine RABAUD (de la FFCO), d'Alis SOPADZHYIAN (du club Savate Boxe Rennais) et de Florence KAVITA (de l'Association Nationale de la Performance Sociale du Sport)

a/ Volet accompagnement :

L'appel à projets (AAP) :

L'appel à projets a pour objectif de proposer une expérimentation de dispositifs socio-sportifs (nouveaux ou existants) à des clubs de la FFCO, notamment pour :

- Permettre à un club FFCO de bénéficier d'un soutien à la mise en œuvre expérimentale d'une action socio-sportive,
- Accompagner ce soutien d'une évaluation des effets réalisée par un laboratoire de recherche universitaire.

Les équipes :

Coordination :

- Sanoussi DIARRA (Rebonds!)

Les accompagnateurs-trices :

- Caroline CASIMIR, Sanoussi DIARRA (Rebonds!) : accompagnement du club Jeunesse Sportive Cugnalaise.
- Anaïs CHARRA, Julie COMMERÇON (Dahlir) : accompagnement du club Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire.
- Erwan GODET, Sabrina SARAZIN (Breizh Insertion Sport) : accompagnement du club Stade Lavallois Omnisports.

Les Enseignants-chercheurs :

- Jean-Charles BASSON (Laboratoire CRESCO) : étude de l'association Rebonds!
- Aurélie COMETTI, Docteure en sociologie du sport : étude du club Jeunesse Sportive Cugnalaise.
- François LE YONDRE, Emma DURAND (Laboratoire VIPSS) : étude de l'association Breizh Insertion Sport et étude du club Stade Lavallois Omnisports.
- Nicolas PENIN, Loïc SALE (Laboratoire SHERPAS) : étude de l'association DAHLIR et étude du club Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire.

Les référent.es des partenaires :

- FFCO : Sandrine RABAUD, Lucile LACOSTE
- PRNSI : Maxime LEBLANC

L'organisation de travail :

Le document ci-après détaille les différentes étapes de l'accompagnement pour chaque club, le calendrier global et les demi-journées d'accompagnement.

RETROPLANNING

EXPÉRIMENTATION D'UN DISPOSITIF SOCIO-SPORTIF PORTÉ PAR UN CLUB FFCO
Soutien à la mise en œuvre expérimentale d'une action sportive à impact social par la FFCO en prenant soin de l'objectiver en cours de réalisation et à son issue.

ANNÉE	MOIS	ÉTAPE	OBJECTIF	DÉTAIL	VOLUME EN 1/2 JOURNÉE
2021	Novembre	Préparation	Choix de terrain	Lancement de l'appel à projet FFCO	1
				Sélection des clubs FFCO	1
	Décembre		Lancement de l'expérimentation	Réunion de cadrage des expérimentations	1
				Diagnostic partagé sur les besoins des clubs FFCO	1
				Définition d'un calendrier de travail partagé	1
	Montée en compétence des acteurs FFCO	Information et formation en socio-sport	1		
2022	Janvier - Février	Imprégnation	Analyse de l'organisation et de la structuration des clubs FFCO	Immersion au sein des clubs, rencontre des acteurs, analyse documentaire.	1
			Analyse du projet sportif à impact social des clubs FFCO	Immersion au sein des clubs, rencontre des acteurs, analyse documentaire.	1
	Mars	Action	Mise en œuvre du projet sportif à impact social des clubs FFCO	Co-construction d'outils internes d'évaluation et de pilotage du projet	1
			Co-construction d'outils internes d'évaluation et de pilotage du projet		1
	Mars à novembre	Accompagnement / Soutien	Suivi du projet (3 associations)	Participation aux temps de pilotage du projet sportif à impact social des clubs FFCO	1
			Conseil sur l'ingénierie du projet		1
	Mars à novembre	Recherche	Evaluation des effets	Co-construction du cadre d'évaluation	1
				Récolte des données	1
				Analyse et restitution	1
	Décembre	Capitalisation	Duplication des bonnes pratiques	Séances collectives de restitution	1
				Ateliers collectifs	1
Décembre	Bilan	Cloture de l'expérimentation	Restitution de l'expérimentation et livrables	1	
		Evaluation de l'expérimentation		Evaluation par la FFCO et les partenaires	1

Total : 18

b/ Volet recherche :

Le volet recherche de l'expérimentation porte sur deux types de terrains constitués par les acteurs sportifs (FFCO) et les acteurs socio-sportifs (Breizh Insertion sport, DAHLIR et Rebonds!).

Le travail de recherche est de nature sociologique, mais pourrait s'ouvrir à d'autres disciplines scientifiques à l'avenir.

L'équipe :

- François LE YONDRE Enseignant-chercheur à l'Université de Rennes.

Enseignant-chercheur en sociologie au sein du laboratoire VIPS2 (Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports), ses travaux portent sur les usages des pratiques sportives en direction des publics en situation de vulnérabilité et de précarité.

- Jean-Charles BASSON, Enseignant-chercheur à l'Université de Toulouse.

Enseignant-chercheur en science politique à l'université Toulouse III, ses travaux portent, notamment, sur le socio-sport et sur les questions de santé publique, avec une attention particulière pour les inégalités sociales de santé.

- Loïc SALLÉ, Enseignant-chercheur à l'Université de Lille.

Enseignant-chercheur en sociologie à l'atelier SHERPAS (Sociologie, Histoire, Education, Représentations, Pratiques et Activités Sportives), ses travaux portent sur le sport et ses finalités sociales, parmi lesquelles la santé.

- Nicolas PENIN, Enseignant-chercheur à l'Université de Lille.

Enseignant-chercheur en sociologie à l'atelier SHERPAS (Sociologie, Histoire, éducation, représentations, pratiques et activités sportives), ses travaux portent sur les rapports sociaux, la violence et le sport.

- Aurélie COMETTI, Experte Impact Social par le Sport.

Experte et docteure en sociologie du sport impliquée, elle travaille sur les usages éducatifs et sociaux du sport. Elle a dirigé, récemment, une association spécialisée dans l'insertion professionnelle par le sport et a coordonné les travaux de recherche.

Le cadrage de la recherche :

Le 10 mars 2022, les représentants des trois équipes de recherche se réunissent pour construire le cadrage commun de la 1ère phase du travail de recherche.

Ils sont partis du principe - sur lequel le collectif de partenaires s'était accordé en amont - selon lequel cette 1ère phase, en raison des contraintes temporelles, ne pourrait pas porter sur une évaluation des effets des actions socio-sportives sur les participants. Toutefois, ils estiment intéressant de la faire porter sur les pratiques des professionnels. La synthèse des échanges et des propositions d'orientation de cette 1ère phase de travaux de recherche est en [ANNEXE](#) de ce document.

Portant sur les mêmes thématiques (QPV, sport, santé, continuité éducative), l'expérimentation consiste en un travail scientifique réalisé par les chercheurs sur l'analyse approfondie des dispositifs ciblés des trois clubs FFCO et des trois associations socio-sportives que sont BIS, DAHLIR et Rebonds!

II/ Expérimentation, volet Accompagnement en socio-sport :

Cette partie présente successivement les différents accompagnements menés pour chacun des trois clubs de la FFCO et propose une synthèse de ces accompagnements.

1/ Accompagnement de trois clubs de la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO) :

a/ Accompagnement du club Jeunesse Sportive Cugnalaise (JSC) :

—> Descriptif du JSC.

Il s'agit du club unique de la commune de Cugnaux (Haute-Garonne, 31) qui compte 20 000 habitants. La JSC dispose de 18 sections. La ville de Cugnaux est intégrée à la Métropole Toulousaine. Le quartier Le Vivier Maçon fait partie de la nouvelle cartographie de Politique de la Ville depuis 2015. Le club JSC Cugnaux Omnisport est engagé, depuis quatre ans, dans une dynamique qui le voit passer d'une logique de « boîte aux lettres » pour ses différentes sections sportives, à une logique de véritable acteur du territoire doté d'un projet de club qui répond aux enjeux locaux.

—> Enjeux du JSC.

La récente réalité sociodémographique amène la ville à répondre à des nouveaux enjeux de cohésion territoriale entre les différents quartiers et les différentes populations.

Pour les publics des QPV, une volonté municipale émerge qui vise à lutter contre la précarité, rompre l'isolement géographique et social des populations locales et les inviter progressivement à participer à la vie de la cité.

Le Club Omnisport de Cugnaux partage ces nouveaux enjeux.

Interlocuteur unique de la Mairie sur les questions de pratique sportive, de gestion des équipements sportifs municipaux et de gestion des subventions accordées aux sections sportives, le club doit désormais engager une transformation pour répondre aux nouveaux enjeux de son territoire : prendre la mesure de cette nouvelle population et s'inscrire, aux côtés de la municipalité, dans une politique locale de cohésion territoriale.

En ce sens, le club omnisport se retrouve confronté aux enjeux plus larges du champ du sport tels qu'ils sont identifiables au niveau national.

Dans sa dynamique de transformation portée par la gouvernance actuelle, le club développe un projet global qui intègre progressivement la question de l'impact social.

Ainsi, tourné essentiellement vers la compétition et le sport loisir, le club s'oriente désormais vers une organisation en capacité de proposer trois niveaux d'engagement :

- la compétition,
- le loisir et le sport pour tous,
- le social.

La Mairie semble vouloir accompagner le club en ce sens et a récemment conventionné avec des acteurs socio-éducatifs et socio-sportifs pour travailler auprès des publics prioritaires du QPV en lien avec le club.

—> **Projet socio-sportif du JSC.**

#1 : l'ouverture du club pour tous les publics et vers le nouveau quartier QPV de Cugnaux en lien avec la commune.

#2 : la création d'une 19ème section découverte « sport pour tous » ouverte aux publics QPV, en situations de handicap et autres.

—> **Problématiques d'accompagnement du JSC.**

Problématique 1 : Comment accueillir les publics prioritaires et contribuer aux enjeux sociaux ?

Il s'agit pour le club de véritablement s'inscrire dans les enjeux territoriaux et de cohésion sociale, notamment portés par la politique de la ville. La capacité d'adaptation de l'offre de pratique est questionnée également, ainsi que les questions liées aux compétences sociales au sein du club.

Problématique 2 : Comment repérer et mobiliser les publics prioritaires ?

La Mairie a en partie répondu à cette problématique en mobilisant ses services ainsi que des acteurs socio-sportifs. Pour répondre à cette problématique au niveau du club, il est nécessaire de travailler de manière concertée avec la Mairie et ses acteurs pour préciser l'engagement du club. Il s'agit donc de créer une démarche spécifique du club pour repérer et mobiliser les publics qui soit complémentaire des démarches déjà engagées.

—> **Analyse stratégique de l'accompagnement du JSC.**

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Construire un projet associatif adapté pour les cinq ans à venir,• Répondre aux enjeux locaux et être en cohérence avec les politiques locales,• Répondre aux enjeux du champ du sport,• Valoriser le club,• Recruter de nouveaux pratiquants et bénévoles,• Lever des fonds,• Développer de nouveaux partenariats,• S'appuyer sur l'expérimentation FFCO.	<ul style="list-style-type: none">• Rater le « tournant » de la nouvelle politique locale conçue en réponse aux nouveaux enjeux,• Rater l'accueil des nouveaux publics et mettre en difficulté le club,• Rater l'accueil des nouveaux publics par une « mauvaise » réponse aux enjeux sociaux,• Ne pas susciter l'adhésion des sections.
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• 18 sections, soit une grande variété de pratiques,• Finances saines et équilibrées,• Soutien de la Mairie,• Volonté de la gouvernance,• Compétences existantes au sien du club.	<ul style="list-style-type: none">• 18 sections, soit une certaine complexité à gérer,• Les équipements sportifs sont saturés,• Faibles connaissances du QPV et des publics prioritaires,• Faibles compétences spécifiques en matière d'action sociale.

b/ Accompagnement du club Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire (JAAC) :

—> Descriptif de la JAAC.

Créé en 1908, la JAAC compte aujourd'hui 25 activités différentes pour plus de 1 500 adhérents. Située sur la commune de Caluire (Rhône, 69) et propriétaire de ses locaux, l'association fait le choix en 2021 de se professionnaliser en créant un poste de délégué général.

Le territoire couvert par les actions du club concerne la ville de Caluire-et-Cuire, commune appartenant à la Métropole de Lyon.

Les publics ciblés par les interventions sont divers et englobent les enfants, adultes, personnes en situation de handicap, atteintes de maladie chronique, seniors ...

« L'association Jeanne d'Arc de Caluire (J.A.A.C.) a pour objet principal de développer, par l'emploi rationnel de l'éducation physique, des sports, des activités culturelles, l'éducation et la formation physique, intellectuelle et morale de la jeunesse et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité. ».

Fondée le 11 novembre 1908, la JAAC a pour but, selon ses statuts, « de développer par l'emploi rationnel de la gymnastique, du tir et des sports, les joies physiques et morales des jeunes gens et de préparer au pays des hommes robustes ».

—> Enjeux de la JAAC.

Convaincu des bienfaits de l'activité physique pour tous, le club a souvent été associé à des projets orientés vers des publics fragiles ou éloignés de la pratique (handicap, précarité sociale), sans pour autant parvenir à fédérer ou pérenniser ces actions. La crise sanitaire récente a accentué la volonté de changement de dimension et d'actions de la structure. L'enjeu de ce projet est donc de l'accompagner dans cette transformation, pour amener le club à devenir un acteur incontournable du socio-sport dans la région lyonnaise.

La JAAC souhaite continuer à poursuivre son projet associatif en renforçant et étoffant ses activités « traditionnelles », mais aussi en exportant ses savoir faire et savoir être au-delà de son public adhérent. Pour cela, elle souhaite découvrir et mieux comprendre l'écosystème local et y rencontrer des partenaires potentiels pour développer des actions innovantes autour du sport, avec des impacts sociaux (sport santé, sport en entreprise, lien social, etc.).

Ce nouveau développement de la structure est envisagé en intégrant l'ensemble des acteurs actuels de l'association, bénévoles comme professionnels, en partant de l'état des lieux des compétences déjà mobilisées et en accompagnant l'ensemble de l'équipe dans l'intégration de nouvelles compétences en lien avec le projet de développement.

—> Projet socio-sportif de la JAAC.

#1 : Mise en place d'ateliers Passerelle (sport-santé) au sein des quartiers prioritaires

—> Problématique d'accompagnement de la JAAC.

Sur une entrée Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique (DAPAP), grâce à l'appui de DAHLIR, il s'agit de répondre à cette ambition en proposant une action concrète : mettre en place un atelier passerelle au sein d'un quartier politique de la ville, à destination des habitants porteurs d'une maladie chronique et éloignés des pratiques.

→ **Analyse stratégique de l'accompagnement de la JAAC.**

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Construire un projet « atelier passerelle en QPV » avec le soutien du DAPAP, • Répondre aux enjeux d'un territoire pour entrer en cohérence avec les politiques locales, • Répondre aux enjeux du champ du sport, • Valoriser le club, • Professionnaliser l'équipe encadrante du club, • Lever des fonds, • Développer de nouveaux partenariats, • S'appuyer sur l'expérimentation FFCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir sur un secteur en tant que non résidant, • Rater le « tournant » de la nouvelle politique locale en réponse aux nouveaux enjeux, • Rater l'accueil des nouveaux publics et mettre en difficulté le club, • Ne pas susciter l'adhésion des sections.
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • 25 activités, soit une grande variété de pratiques • Locaux adaptés • Volonté de la gouvernance, • Compétences existantes au sein du club, • Partenaire du DAPAP 69. 	<ul style="list-style-type: none"> • 9 sections, soit une complexité à gérer et des risques de divergences de représentation, • Pas de secteur d'intervention défini, • Faibles connaissances du QPV et des publics prioritaires, • Faibles compétences spécifiques en matière d'action sociale.

c/ Accompagnement du club Stade Lavallois Omnisports (SLO):

—> Descriptif du SLO.

Le Stade Lavallois Omnisports est basé à Laval (Mayenne, 53) et compte 1 281 licenciés dans quatorze sections sportives différentes.

Le club a initié un travail de rapprochement avec les habitants des quartiers situés dans sa proximité. Un de ces quartiers était autrefois classé QPV. Si ce n'est plus le cas aujourd'hui, il conserve des populations fragiles. Le club souhaite mettre à disposition son savoir faire et milite activement pour faciliter l'accès au sport à ces catégories de populations qui pratiquent relativement peu.

Un échange avec la maison de quartier est engagé à ce titre en 2020 par le club pour faciliter les passerelles entre les offres de loisirs proposées par la maison de quartier et les activités du club auprès des habitants.

Du côté du sport santé, on observe au sein du club une forte mobilisation sur la santé primaire via la pratique de la marche nordique, dont la section compte près de 250 adhérents. L'éducatrice ouvre la section à tous les publics, dans un objectif de mixité. Un grand nombre d'adhérents évoque le bien être ressenti par la marche mais aussi le plaisir et la convivialité apportés par l'activité.

—> Enjeux du SLO.

Différents enjeux ont été identifiés par les professionnels de Breizh Insertion Sport, dès leur premier entretien avec le président du club :

Enjeu 1 : Travailler avec les publics en fragilité situés à proximité du club,

Enjeu 2 : Renouveler ses pratiquants autour de la question de la mixité des publics. Les idées sont la captation de nouveaux publics et la diversification de l'offre au profit de la cohésion sociale territoriale.

Enjeu 3 : Impliquer les pouvoirs publics dans le projet associatif. Le projet associatif n'a pas identifié de dimension socio-sportive à l'heure actuelle et le SLO souhaite la rédiger avec le soutien des accompagnants de l'association Breizh Insertion Sport.

Enjeu 4 : Professionnaliser, créer un temps éducateur dédié.

—> Projet socio-sportif du SLO.

Mettre en place des actions visant la mixité handi-valide et des actions sportives à caractères éducatif et social pour les personnes présentant des fragilités.

—> Problématique d'accompagnement du SLO.

Problématique 1 : Comment accueillir les publics prioritaires et contribuer aux enjeux sociaux ?

La capacité d'adaptation de « l'offre » de pratique du club est questionnée.

Problématique 2 : Comment renouveler son contenu pédagogique, sensibiliser les professionnels qui encadrent les publics ? Quelles approches, quelles finalités ? Aller vers ? Comment œuvrer pour faciliter l'accès à l'adhésion et à la licence ?

Problématique 3 : L'écriture d'un projet associatif à dimension sociale, le faire savoir et le faire reconnaître par les institutions, les collectivités, l'État et indirectement les partenaires sociaux.

Problématique 4 : Le développement de compétences sportives, de fiches métiers, les opportunités d'emploi et le financement.

→ Analyse stratégique de l'accompagnement du SLO.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Laval terre de jeux = opportunité pour travailler en ce sens avec des athlètes qui pourraient potentiellement y participer, L'athlétisme et la marche nordique ouvertes sur le territoire, Maison de quartier en expérimentation. Proximité avec quartier défavorisé. Cité minima sociaux EMMAUS. Nouvelle mairie. Ils sont en attente de proposition. Recherche d'opportunités. Demande de nouvelle programmation des subventions. Politique sportive. Demande de subvention sociale. Sollicitation de EIFFAGE relation économique prévue faible. Culture du SLO. Exemple athlétisme qui a deux partenaires à 3 000 euros. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque club omnisport cherche à développer la question du sport santé. Les gens ne souhaitent plus inscrire les jeunes dans les sports Opposition complète avec les TAP (temps d'activités périscolaires). Ne correspondent pas avec les temps scolaires. Faire les activités. Ramener du monde. Les enfants peuvent avoir des activités hors temps scolaire pour 0 euros. / Perte de licenciés de collègue du fait des modifications des horaires. : Question de la gestion des équipements. Organisation scolaire : Laval 4 jours et demi. Hors Laval cours à 4 jours. La structuration du club se fait autour de bénévoles vieillissants. Dans certaines sections, il y a encore certaines personnes salariées. SLO basé sur des personnes à la retraite. Menace si nous n'arrivons pas à trouver les remplaçants. Question de la professionnalisation. Confusion faite par beaucoup de partenaires entre le stade lavallois football club et le stade lavallois omnisports.
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Le passé du club. Ancrage historique sur le territoire : 1500 adhérents Le nombre d'adhérents, 1280 en 2021, 1500 en 2022. 14 sections dont sections uniques hockey sur gazon, football américain, ultimate en Mayenne Une section marche nordique très active et développée Volonté de la ville de créer de nouvelles infrastructures. Terrain synthétique créé que le club – priorité au hockey Piste d'athlétisme faite par l'agglomération Diversité dans les sections Tissu bénévole toutes sections important 10 salariés dont 4 apprentis Relation pouvoirs publics : échanges avec la mairie, échange initié avec 2 clubs omnisports de Laval relation pour faire évoluer le projet associatif territorial peu de lien avec le conseil départemental Bonne relation avec l'état. Plus difficile car moins de monde. Dépôt ANS sont centralisé base FFCO et après travail avec les sections. Coup de main sur les sections. Un budget sain 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil d'Administration : une identité supplémentaire des clubs / représente des sections. Conseil d'Administration : vieillissant – menace qu'il n'y ait pas de président Impact communication sur l'externe 57 % souhaitent avoir plus de renseignements sur la page Facebook. Sollicitation apportée dans les réseaux / manque de communication à l'externe. Dimension socio-sport / faire un pas de côté Pas d'ancrage équipements contrairement aux autres clubs omnisports. Stade lavallois n'a jamais eu possession de bien immobilier ou équipements. Peu de lien avec l'état et le département

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS

L'analyse des différents accompagnements partagés entre les équipes permet de proposer la synthèse suivante qui présente les dénominateurs communs identifiés entre les trois clubs FFCO.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Activités socio-sportives existantes au sein des clubs. Toutefois, ces dernières sont peu formalisées, mal identifiées et ne sont pas valorisées en interne et auprès des partenaires,• Forte implantation locale des clubs, exceptée dans les QPV,• Multiples disciplines qui constituent une offre attractive pour tous publics,• Volonté de la Gouvernance d'investir le socio-sport.• Volonté partagée des clubs d'ouvrir leurs actions à de nouveaux publics au sein du territoire pour jouer un nouveau rôle local.• Les espaces d'échanges de pratiques pédagogiques entre sections sont bénéfiques. Au sein d'un club sur les trois considérés, ils permettent aux intervenants de se questionner sur leurs pratiques et de faire vivre la thématique du socio-sport entre les différentes sections et les instances dirigeantes.	<ul style="list-style-type: none">• La formalisation du projet n'est pas assurée. Ce dernier repose sur une idée originelle vague et imprécise qui résulte de l'absence de diagnostic initial, d'une confusion des publics et des thématiques, d'une confusion du sport pour tous et du socio-sport, d'une inadéquation entre les objectifs et les moyens en ressources humaines, financiers, logistiques, relatifs aux agréments.... Identification et spécification des publics ciblés,• Inadaptation de l'offre des clubs aux besoins des publics et des territoires reposant sur l'idée reçue selon laquelle il suffit de faire se rencontrer l'offre sportive et les publics pour développer un projet socio-sportif,• Problématiques pour rencontrer le public cible = besoin de tiers qui accueillent ou qui prescrivent (EN, RE, Associations...), hormis le club de la JAAC référencé comme un acteur de la cohésion sociale sur le territoire.• Problématiques logistiques : besoin d'espace de pratique adapté et de créneau disponible, besoin de mobilité des publics, besoin de matériels adaptés, d'assurances...• Besoin/Manque de compétences en action sociale (ou socio-sport) en interne = nécessaire pour appréhender les publics + pour construire des partenariats avec les acteurs locaux (éducation, social, santé...) + pour faire vivre la thématique en interne = besoin de professionnels + besoin de bénévoles• Difficultés à faire vivre la thématique socio-sport au sein du club = lié au caractère multisport de la FFCO (les sections dépendent de 2 fédérations) = limite de l'engagement des bénévoles déjà saturés de missions (nécessite du temps supplémentaire) = parfois pas de volonté de la section de s'ouvrir = thématique transversale• Difficultés dans l'identification des partenaires au niveau du territoire et difficultés à engager un dialogue et un partenariat (EN, social, santé...).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Politiques publiques en faveur du socio-sport,• Promotion du socio-sport par la Fédération et la Ligue Régionale (enquête FFCO) : insertion par le sport, féminisation de la pratique, sport santé, sport et développement durable...,• Soutien des mairies aux projets socio-sportifs des clubs,• Inscription dans l'AAP Impact 2024 /Héritage des JOP,• Intégration de nouveaux adhérents et licenciés,• Ancrage local et le rôle social du club renforcés (RSE),• Diversification et consolidation du modèle socio-économique des clubs.	<ul style="list-style-type: none">• Mauvais accueil et défaut d'intégration des publics,• Mise en difficulté du club ou des sections par l'accueil des publics,• Mise en œuvre d'un projet superficiel et sans impact,• Projet porté uniquement par la gouvernance mais pas approprié par le club et les sections,• Peu de ressources en socio-sport disponibles pour les clubs.

III/ Expérimentation, volet Recherche en socio-sport

1/ Note de cadrage :

La présente note de cadrage des travaux de recherche précise les grands axes des travaux scientifiques menés et leur temporalité.

L'objet de cette note est d'explicitier comment nous identifions et caractérisons les motifs d'engagement et les conceptions du socio-sport des acteurs FFCO ayant souscrit à l'expérimentation.

La phase 2 de la recherche-action portant sur les effets de la participation aux programmes sportifs sur les trajectoires et dispositions des participants, nous proposons que la phase 1 traite des pratiques des professionnels.

Ce choix se justifie par le temps court qui s'impose à cette 1ère phase (une restitution étant prévue pour fin 2022) et par le fait que ce travail d'exploration des pratiques professionnelles constitue un préalable utile à la phase 2.

Mais il est aussi lié à une position partagée des trois équipes de recherche relative à l'enjeu délicat de la définition du socio-sport. Elle consiste à envisager le socio-sport comme une catégorie de pensée plurielle et mouvante dans la mesure où elle est mobilisée – de plus en plus fréquemment – par des acteurs faisant valoir des définitions qui, bien que rarement explicites et formalisées, sont contrastées. L'angle sociologique privilégié revient alors à ne pas arrêter une définition ferme et auréolée d'un statut scientifique du socio-sport, mais d'analyser la multiplicité des définitions, leurs interactions et leurs légitimités relatives. Cela suppose d'admettre, au moins pour le temps de ce travail analytique, la définition la plus relativiste qui soit selon laquelle le socio-sport est ce que les gens font quand ils disent qu'ils font du socio-sport. Cette définition sert davantage à engager un travail d'analyse visant à rendre compte du processus de construction de la catégorie « socio-sport » qu'à circonscrire véritablement ce qu'elle recouvre. Par ce moyen, il est possible de se garder des penchants normatifs, au profit d'une tentative consistant à cerner l'ensemble des pratiques susceptibles de relever du socio-sport pour en saisir les fondements.

Nous proposons que l'exploration des pratiques professionnelles se déploie selon les deux options qui suivent.

a/ Identifier les différents leviers structurels et contextuels ayant amené l'organisation FFCO à s'inscrire dans des projets socio-sportifs :

L'objectif est de comprendre ce qui a conduit les acteurs de la FFCO à s'engager dans une démarche dite « socio-sportive » en tenant compte, d'une part, de raisons fondamentales liées aux valeurs, convictions et sensibilités dont les origines renvoient aux histoires des collectifs (fédéraux et, associatifs), ainsi qu'aux parcours biographiques individuels et, d'autre part, de raisons pragmatiques telles que les opportunités de financement et les incitations partenariales.

Trois échelles sont distinguées pour couvrir le large spectre des motifs d'engagement : celle de la fédération nationale, celle de l'association et celle des individus (concepteurs et/ou intervenants). Ci-dessous, la déclinaison des trois échelles permet de porter au jour les multiples motifs d'engagements. Elle constitue aussi la base d'une grille d'entretien que chaque équipe peut utiliser sur ses terrains respectifs.

La Fédération :

- Histoire,
- Philosophie,
- Opportunités contextuelles,
- Stratégies de (re)positionnement,
- Conventions et partenariats avec d'autres acteurs.

L'association :

- Besoins territoriaux identifiés,
- Demande manifeste,
- Maillage institutionnel, partenariats associatifs, etc.
- Opportunités de financement et/ou de développement via des appels à projet,
- Incitation locale (par la ville, la communauté de communes...)
- Accompagnement, orientation des « associations-mères ».

Les individus :

- Sensibilités culturelles,
- Cultures professionnelles.

b/ Sonder les approches des concepteurs des intervenants de la démarche socio-sportive :

La pluralité des motifs d'engagement dans la démarche socio-sportive donne lieu à une large variété d'approches interventionnelles.

Le second objectif est donc d'identifier les approches pratiques du socio-sport en mettant au jour les articulations établies entre les formes de vulnérabilité pesant sur le public ciblé, les objectifs fixés et les modalités pratiques de l'intervention. Ces dernières désignent les conditions dans lesquelles les participants sont amenés à pratiquer des activités physiques et sportives.

L'enjeu consiste à comprendre dans quelle mesure ces conditions peuvent constituer des leviers d'intervention et d'accompagnement social.

Au-delà du choix de la discipline, de nombreuses variables peuvent, en effet, constituer des ressorts interventionnels : la temporalité, l'espace de pratique, la gestion du groupe (mixité de genre, mixité catégorielle, définition des rôles intervenants / participants, etc.), le mode de mobilisation (gratuité, obligation de participer, etc.), le rapport à la règle ou encore le rapport au modèle sportif compétitif et dominant.

L'enjeu est ici de comprendre si oui ou non ces variables sont intentionnellement appréhendées comme des points d'attention, sinon de véritables leviers, en cohérence avec les objectifs conférés à la pratique sportive.

Il s'agit, tout à la fois, de savoir si ces articulations existent ou non, si elles sont verbalisées, partagées collectivement ou simplement intuitives, ou encore si elles sont assises sur des observations, des principes argumentaires voire des références scientifiques ou des méthodes labellisées. Il s'agit aussi d'identifier le contenu des articulations opérées par les concepteurs et les intervenants.

La déclinaison du triptyque (ci-dessous) peut constituer la base d'un outil commun permettant de cadrer le recueil des données par les trois équipes sur leurs terrains respectifs.

Modalités de pratiques :

- À partir de quelles variables entendent-ils avoir des effets ?
- Quelles sont les formes de pratiques privilégiées ? Et pourquoi (motifs pratiques ou fondamentaux) ?
- Quelle considération des attentes verbalisées ou supposées des participants ? Quel rapport avec les « pratiques sociales de référence » ?

Objectifs de l'intervention :

- Comment sont-ils définis et lesquels sont-ils ? Aux niveaux de la fédération, de l'association, de l'intervenant. Font-ils l'objet d'une co-construction ?
- À quelle logique politique renvoient-ils ?

Situations personnelles et difficultés identifiées :

- Ciblage, recrutement ?
- Quels outils de connaissance des situations et parcours ?
- Quelles prises en compte (initiale et en cours) des situations singulières ?

IV/ Bilan et perspectives :

Ces travaux permettent d'envisager la suite de l'expérimentation et son ouverture à terme vers d'autres acteurs, sportifs, socio-sportifs, voire d'autres secteurs d'activités.

Ils nous confirment la nécessité de la montée en compétences des acteurs, notamment via la formation et l'accompagnement.

Ces travaux font actuellement l'objet d'une mise en perspective au niveau européen : avec la Belgique dans un premier temps et avec plusieurs autres pays dès 2024.

Enfin, nous avons conçu un outil d'auto-diagnostic en socio-sport pour les clubs sportifs qui constitue un préalable à tout engagement dans un projet de cette nature.

L'accompagnement proposé par le programme ISS pendant l'année 2022 permet d'établir un diagnostic précis des clubs quant à leurs rapports au socio-sport : niveau de développement, intentions à court et moyen termes, freins et leviers repérés.

L'année 2023 doit permettre la mise en place d'une seconde phase dans l'accompagnement, phase qui sera différente pour chaque club accompagné. Cette phase consistera, soit à permettre le déploiement d'actions socio-sportives sur le terrain, soit à permettre aux clubs de construire les conditions nécessaires à la mise en place d'actions socio-sportives. Les chercheurs observeront les changements opérés, l'impact de ces derniers sur les clubs, leurs écosystèmes et les publics.

tue aussi la base d'une grille d'entretien que chaque équipe peut utiliser sur ses terrains respectifs.

CO-CONSTRUCTION D'OUTILS EN SOCIO-SPORT

Introduction :

Mus par la volonté de proposer aux acteurs des outils opérationnels, nous avons travaillé à la création d'un outil d'auto-diagnostic en socio-sport qui constitue une aide indispensable pour les associations qui souhaitent monter en compétences et structurer leur action en s'assurant d'avoir un impact social sur les publics, sur leur territoire (écosystèmes d'acteurs) et sur leur organisation.

Cet outil est une traduction des travaux de définition du socio-sport. Il s'appuie sur les marqueurs du socio-sport qu'il permet recenser et de caractériser par le recours à un questionnaire en ligne à destination des associations porteuses de projets socio-sportifs.

Faisant actuellement d'objet de tests, l'outil d'auto diagnostic doit permettre à terme :

- d'engager les associations dans une démarche de mesure d'impact social de leurs actions sportives à finalité sociale,
- de faire monter en compétences les associations qui déploient des actions sportives à finalité sociale,
- de fournir aux associations un outil de suivi de leur évaluation les rendant autonomes.

En 2023, nous souhaitons le finaliser et œuvrer avec des partenaires nationaux afin de rendre cet outil accessible à tous les acteurs de l'ESS afin de structurer durablement le secteur du socio-sport.

I/ Présentation de l'outil :

L'outil d'auto-diagnostic en socio-sport est conçu pour permettre à une association sportive d'évaluer son action socio-sportive au regard des connaissances actuelles.

Il est présenté sous la forme d'un questionnaire en ligne pour permettre à l'association de bénéficier instantanément d'un diagnostic de positionnement complet et dynamique. Le temps nécessaire à l'utilisation de l'outil d'auto-diagnostic est d'une vingtaine de minutes.

Pour en faire usage, il convient de s'appuyer sur un membre de l'association sportive qui dispose d'une bonne connaissance du fonctionnement de sa structure et de l'action socio-sportive développée.

Les données recueillies restent confidentielles et sont traitées de manière anonyme.

À l'issue du questionnaire, le répondant peut se rapprocher d'un membre de l'association Rebonds! pour l'aider à contextualiser et à s'approprier efficacement les résultats.

L'outil d'auto-diagnostic est structuré de telle manière qu'il permette :

—> d'interroger les caractéristiques générales de l'association sportive (la structure).

—> d'évaluer :

- le cadre général de l'action (publics visés, thématiques et politiques publiques concernées, territoires d'implantation et d'action)
- la méthodologie et l'ingénierie utilisées dans le projet,,
- les compétences en socio-sport mobilisées,
- les alliances construites pour l'action,
- la capacité à animer un multi-partenariat,
- le modèle socio-économique de l'action.

—> de restituer :

- un pourcentage de maturité en socio-sport,
- une graduation du statut de l'action : non initié, débutant, intermédiaire, avancé ou confirmé.

—> de conseiller :

- des recommandations personnalisées en réponse à l'évaluation
- des ressources thématiques, notamment en faisant le lien vers des exemples de bonnes pratiques référencées, les services de l'État et des dispositifs, outils, aides, et référentiels de métiers, de formations et de compétences.

L'outil permet ainsi aux associations de s'engager dans une démarche d'évaluation autonome car il constitue une opération de suivi d'une mesure première de l'impact de leur projet. L'outil d'auto-diagnostic représente donc une évaluation initiale, continue ou finale d'une action.

1/ Le questionnaire en ligne :

L'outil d'auto-diagnostic est consultable sur la Plateforme Sport et Inclusion du PRNSI et en cliquant sur [ce lien](#).

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
L'Union Française

Pôle Ressources National Sport Innovations

PLATEFORME SPORT & INCLUSION

Accueil Objectifs **Impact Social par le Sport** Retour d'expériences Trouver des aides PRN Sport Innovations

Le sport, facteur d'inclusion sociale

VENEZ DÉCOUVRIR ET PARTAGER VOS PROJETS D'INCLUSION SOCIALE PAR LE SPORT

A propos d'Impact Social par le Sport

[Lien vers l'article](#)



Outil d'Autodiagnostic

Nous souhaitons expérimenter cette version BETA de l'outil auprès de 100 personnes/actions afin de finaliser une version définitive début 2023.

Les résultats parviendront par mail dans les 24h.


OUTIL D'AUTO-DIAGNOSTIC
Faire le point sur mon action socio-sportive
@impactsocialparlesport



Outil d'auto-diagnostic en socio-sport

Vous souhaitez faire évoluer votre action socio-sportive au regard des connaissances actuelles ?

Dans le cadre du programme Impact Social par le Sport, nous avons construit un questionnaire pour vous permettre de bénéficier d'un diagnostic de positionnement complet et dynamique.

Cet outil s'adresse à tout membre qui dispose d'une bonne connaissance du fonctionnement de sa structure et de l'action socio-sportive développée.






Les données recueillies restent confidentielles et seront traitées de manière anonyme.

A l'issue du questionnaire, il sera possible de vous rapprocher d'un membre du programme Impact Social par le Sport pour vous aider à contextualiser et vous approprier efficacement les résultats.

Nous vous invitons à prendre une vingtaine de minutes afin de participer à cet auto-diagnostic.

2/ Les résultats de l'Auto-diagnostic :

Ils apparaissent sous la forme d'un bulletin individualisé, propre à l'action évaluée, et produit en format PDF, comme présenté en suivant :

   			
VOS RESULTATS DE L'AUTO-DIAGNOSTIC EN SOCIO-SPORT			
Faire le point sur mon projet socio-sportif			
			
	% de Maturité en socio-sport	Statut	Commentaires
Caractéristiques générales de la structure			La partie concernant votre structure n'est pas évaluée.
Cadre général de l'action	73,68%	Avancé	<p>Cadre général de l'action: Les publics auxquels s'adresse votre action sont caractérisés avec des problématiques sociales identifiées. Vous intervenez également dans des territoires cibles repérés par les pouvoirs publics. Vous avez intégré dans votre démarche des finalités éducatives et sociales et vous proposez des solutions de remédiation. Votre activité physique et sportive n'est plus uniquement portée sur sa logique interne et son développement mais sur la construction et la proposition de processus éducatifs ou de socialisation. Vous identifiez votre action comme ayant un impact social avec des effets pouvant être constatés. Il convient de la pérenniser pour que ces effets soient durables.</p>
Méthodologie de projet, ingénierie	68,75%	Avancé	<p>Méthodologie de projet, ingénierie: Votre action s'appuie sur une méthodologie de projet réfléchi et maîtrisée. Partant d'un diagnostic, vous avez mis en place et développé une stratégie de réponse à des enjeux sociaux pour laquelle vous avez identifié et mobilisé des partenaires et des ressources. Au-delà des enjeux de votre structure, votre action est tournée vers l'externe (publics, territoires) et s'inscrit dans les politiques publiques concernées par le socio-sport. Votre action répond de manière opérationnelle à des problématiques, des besoins identifiés au sein de territoires précisément caractérisés. Elle reste cependant au stade du développement expérimental et la capacité à le pérenniser dans le temps semble encore fragile. Vous avez la capacité de mobiliser des ressources humaines professionnelles formées pour agir auprès de publics relevant d'un accompagnement social. Votre démarche d'évaluation est partagée et prend en compte la complexité des problématiques des publics. Des perspectives de pérennisation sont à construire.</p>
Compétences en socio-sport	75,00%	Avancé	<p>Compétences en socio-sport: Votre action s'appuie sur une diversité de compétences professionnelles qui permettent d'apporter des réponses concrètes à des problématiques multiples et facilitent l'interaction avec les partenaires, notamment ceux du droit commun. La transmission de leurs savoir-faire est un enjeu auquel il conviendra de répondre.</p>
Alliances, Multipartenariat	100,00%	Confirmé	<p>Alliances, multi-partenariat: Votre action s'appuie sur un pilotage transversal et multi-partenarial qui permet de la consolider. Un conventionnement pluri-annuel est parfois obtenu, permettant d'envisager la pérennisation de l'action.</p>
Modèle socio-économique	75,00%	Avancé	<p>Modèle socio-économique: Votre action s'appuie sur des moyens financiers et/ou logistiques dédiés mais ceux-ci restent encore ponctuels. Vous êtes en capacité de mobiliser des moyens autres que ceux liés au sport. Il convient désormais de les pérenniser.</p>

3/ Perspectives :

Nous souhaitons lancer une expérimentation de grande échelle auprès d'associations qui mettent en place des actions socio-sportives. Il s'agit, d'une part, d'utiliser cet outil pour les aider à structurer leur action et, d'autre part, de récolter des données nationales indispensables pour caractériser finement les projets socio-sportifs.

Une mise en perspective au niveau européen est envisagée.

DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Introduction :

Outiller les acteurs engagés dans le socio-sport apparaît comme un objectif transversal à atteindre. Le programme de travail déployé par le consortium Impact Social par le Sport s'inscrit dans une trajectoire longue de 48 mois qui s'articule à une recherche-action en sciences sociales.

Au-delà des secteurs sportifs et socio-sportifs, ces travaux mobilisent et inter-opèrent avec d'autres champs : le social, le médico-social, la politique de la ville, etc...

L'accessibilité des connaissances et outils produits dans le cadre de ces travaux est un enjeu fort pour permettre la montée en compétences de tous ces acteurs.

Dans ce but, nous utilisons différents supports de communication :

- une restitution événementielle via l'organisation des premières Journées nationales d'Etudes et de Formation en socio-sport,
- l'hébergement d'outils exploitables par les acteurs disponibles, à l'issue des travaux, sur la Plateforme Sport et Inclusion du PRNSI,
- la diffusion et la valorisation d'articles et d'interviews.

I/ Les 1ères Journées nationales d'Etudes et de Formation en socio-sport (JEF)

Organisées par le Consortium et le PRNSI au CREPS des Pays de la Loire, les 8 et 9 décembre 2022, les Journées nationales d'Etudes et de Formation en socio-sport (JEF 2022) ont constitué le temps fort de notre stratégie de diffusion des connaissances.

Cet événement fut l'occasion de restituer nos travaux et d'élargir notre dynamique à une diversité d'acteurs publics et privés relevant de multiples secteurs d'activité.

1/ Programme des Journées nationales d'Etude et de Formation en socio-sport :

L'intégralité du programme est diffusé sur les pages suivantes.

IMPACT SOCIAL SPORT

PROGRAMME ET INTERVENANTS DES 1^{ERES} JOURNEES NATIONALES D'ETUDE ET DE FORMATION EN SOCIO-SPORT



en collaboration avec les laboratoires SHERPAS, CRESCO
et VIPSS.

Avec le soutien de :



PROGRAMME

JEUDI 8 DECEMBRE

*La liste des intervenants est indiquée sous réserve de leur participation.
Elle est susceptible d'être légèrement modifiée.

À partir de 9h00

Accueil des participants

10h00

Ouverture officielle des 1^{ères} Journées nationales d'Etude et de Formation en socio-sport

Animée par **Géraldine PONS**, directrice des Sports, Eurosport

- **Aude REYGADE**, directrice, CREPS Pays de la Loire
- **Tara DE CONDAPPA**, chargée de projets santé et sport, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- Représentant-e du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

10h45

1^{ère} partie : Présentation du programme « Impact Social par le Sport »

Animée par **Géraldine PONS**, directrice des Sports, Eurosport

- **Sanoussi DIARRA**, délégué au développement, Rebonds!
- **Pierre-Emmanuel BARUCH**, directeur, DAHLIR
- **Erwan GODET**, directeur, Breizh Insertion Sports
- **Maxime LEBLANC**, chargé de mission, Pôle Ressources National Sport-Innovations

2^{ème} partie : « Socio-sport : de quoi parle-t-on ? »

Une réflexion sur les définitions du socio-sport par les chercheurs associés et les acteurs socio-sportifs.

- **Caroline CASIMIR**, chargée de mission R&D en socio-sport, Rebonds!
- **Loïc SALLÉ**, chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, université de Lille
- **Nicolas PENIN**, chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, université d'Artois
- **François LE YONDRE**, chercheur, laboratoire VIPS2, université Rennes 2
- **Jean-Charles BASSON**, chercheur, laboratoire CRESCO, université de Toulouse

12h30

Déjeuner

PROGRAMME

JEUDI 8 DECEMBRE

*La liste des intervenants est indiquée sous réserve de leur participation.
Elle est susceptible d'être légèrement modifiée.

ATELIERS

13h45 – 15h15

Atelier 1.1 : Comment construire un projet socio-sportif au sein d'un club ?

*Quels publics, quels territoires, quelles compétences et alliances nécessaires, quelles difficultés ?
Retour sur l'expérimentation menée au sein de trois clubs membres de la FFCO dans la mise en place d'un projet socio-sportif.*

Animé par **Erwan GODET**, directeur, Breizh Insertion Sport

- **François LE YONDRE**, chercheur, laboratoire VIPS2, université Rennes 2
- **Sanoussi DIARRA**, délégué au développement, Rebonds!
- **Sandrine RABAUD**, conseillère technique nationale, Fédération Française Clubs Omnisports
- **Alis SOPADZHYIAN**, co-présidente du club Savate Boxe Rennais

Avec le témoignage de **Florence KAVITA**, directrice, ANPSS

Atelier 2.1 : Le socio-sport, un outil au service d'une politique de santé publique.

*De quelle manière favoriser l'accès au Sport-Santé pour les publics fragilisés ?
Comment accueillir et accompagner au mieux ce public au sein d'un club ?
Retour d'expérience sur l'implantation d'un atelier Sport Santé au sein d'un quartier prioritaire de la ville de Lyon, dans le cadre du DAPAP.*

Animé par **Jean-Charles BASSON**, chercheur, laboratoire CRESCO, université de Toulouse

- **Dr Doriane ARGAUD**, référent médical régional du parcours « Nutrition Activité Physique, Obésité », Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes
- **Anaïs CHARRA**, coordinatrice du dispositif Santé et du DAPAP, DAHLIR
- **Loïc SALLÉ**, chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, université de Lille

Avec le témoignage d'**Annabelle MAINAND**, déléguée Générale, Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire

Atelier 3.1 : Les fondamentaux de la Politique de la Ville, quelle place pour le socio-sport ?

Un rappel des fondamentaux de la Politique de la Ville pour mieux définir les contours d'actions sportives et plus particulièrement socio-sportives dans les quartiers, faire émerger ses atouts mais aussi ses limites.

Animé par **Tara DE CONDAPPA**, chargée de projets santé et sport, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

- **Marc DELAUNAY**, directeur des Sports, Ville de Rennes
- **Loïc LECANU**, délégué du préfet, Préfecture du Calvados
- **Christophe LESAGE**, professeur de sport DSDEN Calvados

Avec le témoignage de **Sabine GIRAUD**, directrice adjointe, DDETS Ille et Vilaine

Atelier 1.2 : Socio-sport : Quelles compétences ? Quelles formations ? Quels métiers ?

Si le socio-sport devenait un secteur d'activité structuré au même titre que d'autres secteurs professionnels, quels pourraient être les référentiels de compétences, de métiers et de formation ?

Animé par **Aurélie COMETTI**, consultante

- **Caroline CASIMIR**, chargée de mission R&D en socio-sport, Rebonds!
- **Alexandre HUBERT**, responsable RH et chargé de développement, Breizh Insertion Sport
- **Franck VERGER**, responsable des formations, CREPS Pays de la Loire
- **Celine RECULET**, adjointe chef de bureau des métiers et de l'animation du Sport, Direction des Sports, Ministère des Sports

Avec le témoignage de **Guillaume CONRAUD**, directeur, Action Prévention Sport

PROGRAMME

JEUDI 8 DECEMBRE

*La liste des intervenants est indiquée sous réserve de leur participation.
Elle est susceptible d'être légèrement modifiée.

ATELIERS

15h45 - 17h15

Atelier 1.3 : Financer un projet socio-sportif, quelles ressources et quels leviers ?

Quels sont les dispositifs de financement accessibles aux porteurs de projets ?

Comment favoriser le travail en commun des acteurs socio-sportifs et enclencher les leviers existants ?

Zoom sur un outil facilitateur d'accès aux ressources et rencontre avec des spécialistes des démarches de financement.

Animé par **François LE YONDRE**, chercheur, laboratoire VIPS2, université Rennes 2

- **Maxime LEBLANC**, chargé de mission, Pôle Ressources National Sport-Innovations
- **Pierre-Emmanuel BARUCH**, directeur, DAHLIR
- **Stéphanie HOCDE-LABAU**, adjointe à la Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport, Ministère des Sports

Avec le témoignage de **Françoise TREDAN**, directrice, CDOS Ille et Vilaine

Atelier 2.2 : Le socio-sport comme levier pour faciliter les parcours d'insertion professionnelle.

À quelles conditions le socio-sport peut permettre de répondre aux enjeux d'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi ? Quelles peuvent être les limites d'une telle démarche ?

Animé par **Aurélie COMETTI**, consultante

- **Corine BELLIER**, déléguée régionale Pays de Loire, AFDAS Pays de Loire
- **Widdy BENAMOU**, responsable insertion professionnelle, Rebonds!
- **Philippe GUARCH FERRER**, directeur, GEIQ des Industries d'Oc

Avec le témoignage de **Didier BUET**, professeur de sport, chargé de mission insertion sociale et professionnelle Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Atelier 3.2 : Sport et politique de la ville : quelles réalités de terrain ?

Comment faire émerger des projets fédéraux novateurs au service de la correction des inégalités ?

Quels sont les richesses et savoir faire des clubs au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville au profit des habitants ?

De quelle manière renforcer les éléments de définition du socio-sport et son impact au sein des quartiers ?

Animé par **Nicolas PENIN**, chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, université d'Artois

- **Yohan PENEL**, président, Fédération Française de Badminton
- **Delphine TEILLARD**, directrice des programmes, Sport dans la ville

Avec le témoignage de **Alessandra MACHADO**, éducatrice, Passer'elles

17h30

Synthèse des ateliers de la 1^{ère} journée.

18h00

Cocktail dînatoire.

PROGRAMME

VENDREDI 9 DECEMBRE

*La liste des intervenants est indiquée sous réserve de leur participation.
Elle est susceptible d'être légèrement modifiée.

9h30

Accueil des participants Introduction thématique

Quelles réalités du socio-sport en Europe, dans le monde ? En quoi le socio-sport sert-il l'employabilité des travailleurs du sport ?

Animé par **Géraldine PONS**, directrice des Sports, Eurosport

- **David BLOUGH**, expert en impact social par le sport
- **Yvan LUYTEN**, directeur des Centres de Conseil du Sport, ADEPS, Fédération Wallonie-Bruxelles
- **Nicolas VERDON**, délégué général, Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs

ATELIERS

10h30 - 12h

Atelier 1.4 : Acteurs sportifs et acteurs sociaux.

Quelles sont les modalités d'actions communes et de partenariat entre acteurs sportifs et acteurs sociaux pour réussir l'accompagnement des publics fragilisés ?

Animé par **Loïc SALLÉ**, chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, université de Lille

- **Erwan GODET**, directeur, Breizh Insertion Sports
- **Aurélié MARTIN**, responsable Fondations et Programme Sport Santé Insertion, Fondation de France
- **Lydie PIERRET**, directrice, CCAS Ville de Rennes

Avec le témoignage de **Frédéric FENARD**, Résovilles

Atelier 2.3 : Socio-sport et continuité éducative, une ressource au service de la réussite des plus fragilisés.

Comment un acteur sportif peut participer à la lutte contre le décrochage scolaire ? Comment construire un partenariat éducatif avec l'Education Nationale ?

Animé par **Sanoussi DIARRA**, délégué au développement, Rebonds!

- **Jean-Charles BASSON**, chercheur, laboratoire CRESCO, université de Toulouse
- **Jules SIRE**, directeur, Rebonds!
- **Isabel FLEURY**, Coordinatrice Mission de Lutte contre le décrochage scolaire, Académie de Créteil

Avec le témoignage de **Pierre-Emmanuel PANIER**, Conseiller Expert, Direction des Sports, MSJOP

Atelier 3.3 : Le socio-sport, une plus-value pour l'accompagnement des parcours des mineurs fragilisés.

Comment diversifier les propositions d'accompagnement en renforçant le lien avec la société civile/le droit commun ? Quelle manière d'agir sur le bien-être physique et mental ?

Animé par **Jacques LAMBERT**, référent parcours, Champ Social Formations

- **Nicolas PENIN**, chercheur, atelier SHERPAS, du laboratoire régional URePSSS, université d'Artois
- **Benoit ROCHEE**, directeur, STEM0 de Rennes - Protection Judiciaire de la Jeunesse

Avec le témoignage de **Dominique MALHAIRE**, président de Rebonds!, expert du médico-social au titre de l'Association des ITEP et de leurs Réseaux (AIRE)

12h00-12h30

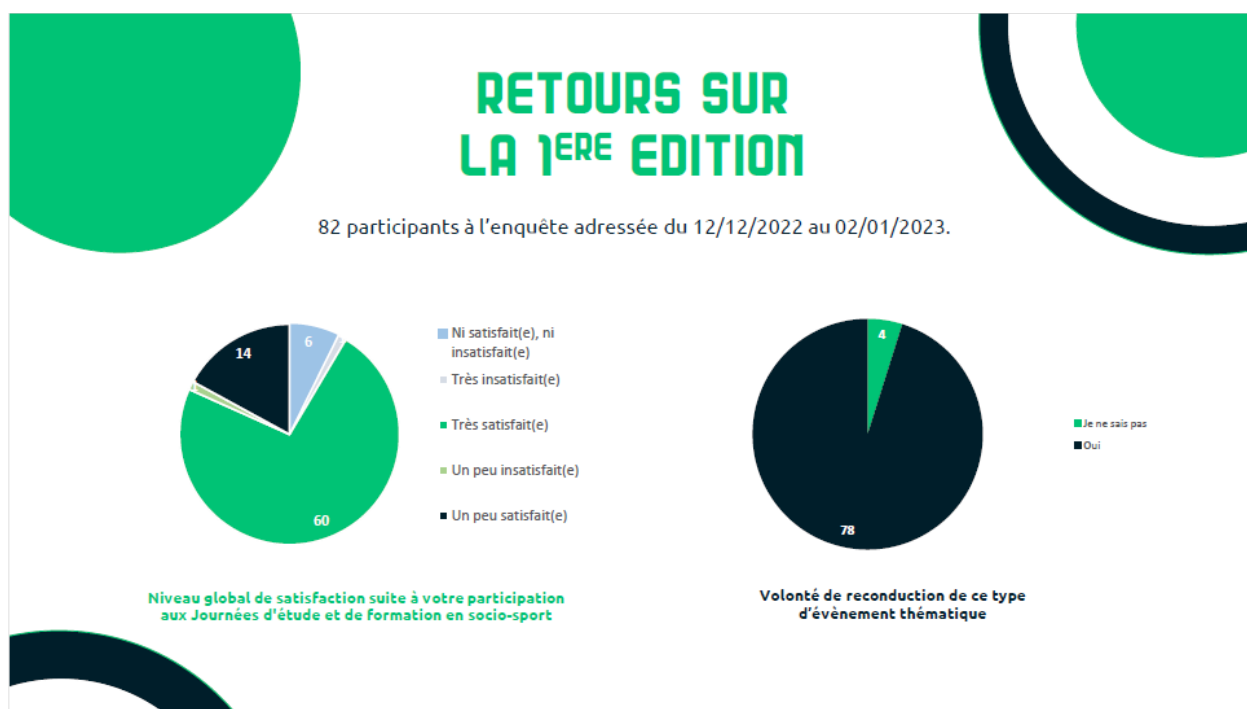
Synthèse des ateliers de la 2^{ème} journée.

Clôture des 1^{ères} Journées nationales d'étude et de formation en socio-sport.



2/ Le bilan des JEF 2022 :

Un questionnaire de satisfaction a été adressé aux participants à l'issue de l'événement.
Les éléments suivants ressortent de leurs réponses :



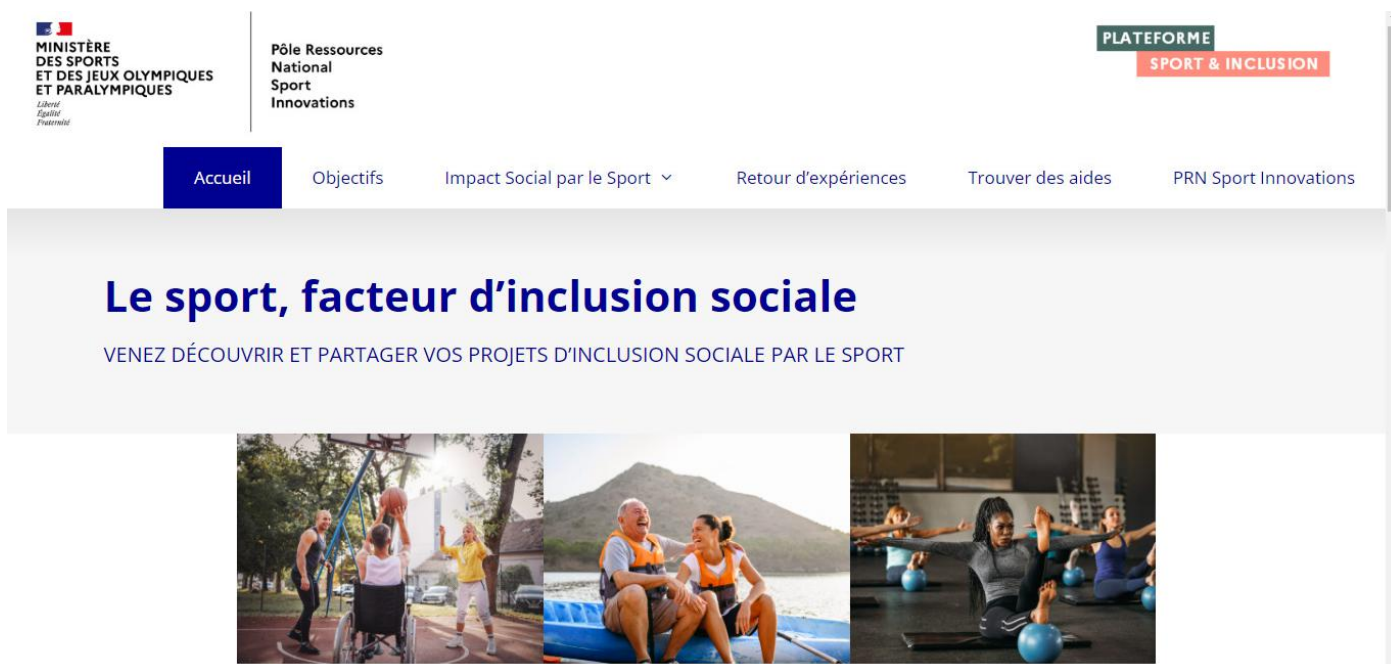
3/ La restitution des ateliers des JEF :

Un document de synthèse des échanges qui se sont tenus pendant les ateliers des JEF est en cours de finalisation et fera l'objet d'une large diffusion en 2023.

II/ La Plateforme Sport et Inclusion du Pôle Ressources National Sports et Innovations

Portée et gérée par le Pôle Ressources National Sports et Innovations, la Plateforme Sports et Inclusion s'adresse à tous les acteurs engagés dans la politique d'inclusion sociale et de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (que les causes en soient territoriales, sociales, culturelles ou liées à la condition physique), en accompagnant le mouvement sportif et les acteurs socio-sportifs dans la prise en compte des besoins de la population.

La plateforme est un espace collaboratif et ouvert. Elle donne à voir les réalités de l'action socio-sportive dans les territoires.



Les deux objectifs du site sont les suivants :

- promouvoir une offre d'activités physiques et sportives adaptée aux enjeux et aux problématiques des personnes en situation d'exclusion sociale,
- favoriser le travail collaboratif des acteurs du champ socio-sportif, de l'échelon national à l'échelon local, et entre les acteurs d'un même échelon.

Un onglet « Impact social par le sport » y figure et renvoie vers différentes ressources qui seront complétées courant 2023 dans le cadre de notre partenariat.

Voici le lien d'accès à la plateforme : <https://guides.prn-si.creps-pdl.fr/sport-inclusion-sociale/>

III/ les autres diffusions et valorisations :

Nous avons produit et publié plusieurs communications du consortium Impact Social par le Sport sur les réseaux sociaux (Facebook, Linked'In). Elles sont consultables en annexes de ce document.

PERSPECTIVES

Les perspectives de ces travaux apparaissent dans chacune des parties de ce document et seront engagées au moment de sa diffusion.

Nous travaillons à une poursuite des réflexions en socio-sport qui portent sur les métiers et les compétences, une expérimentation en formation, une expérimentation en accompagnement, un travail de recherche universitaire, la construction et la diffusion d'outils, le renouvellement des JEF en 2023 et la mise en perspective au niveau européen.

Dans ce but, nous comptons nous ouvrir à la communauté des acteurs présents lors des JEF qui ont signifié leur intérêt de se rapprocher de nous pour partager des travaux en commun.

INFORMATIONS DE REDACTION

Coordination et conception générale : Sanoussi DIARRA

Direction de la rédaction : Sanoussi DIARRA, avec la collaboration de Caroline CASIMIR, Aurélie COMETTI, Erwan GODET et Carine BONNAL

Mise en page : Carine BONNAL

Nous adressons nos sincères remerciements :

- aux membres salariés et bénévoles des associations Breizh Insertion Sport, Dahlir et Rebonds! qui ont contribué à nos travaux,
- aux enseignants-chercheurs pour leurs contributions et la richesse de nos échanges,
- à la Fédération Française des Clubs Omnisports et leurs clubs pour leur engagement dans le projet et leur intérêt sincère en faveur du socio-sport,
- à Samir MAUCHE de l'ANCT et à Maxime LEBLANC du PRNSI qui, bien plus que de représenter leur institution de tutelle dans nos échanges, ont contribué par leur expertise à enrichir nos travaux,
- aux personnes qui ont accepté d'intervenir dans le cadre de nos Journées d'Etudes et de Formation en socio-sport, en qualité d'experts, de témoins et d'animateurs, aux partenaires du Ministère des Sports et des JOP et du Ministère de la Cohésion des Territoires qui soutiennent le projet,
- ainsi qu'à l'ensemble des personnes ayant participé et assisté aux JEF, témoignant par leur présence de la dimension sociale effective de notre programme dont le présent document ne constitue que la première étape !

ANNEXE 1



**Ministère des sports
Ministère de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales**

Direction des sports
Sous-direction de l'action
territoriale, du développement des
pratiques sportives et de l'éthique
du sport (DSB)
Bureau du développement des
pratiques sportives, de l'éthique
sportives et des relations avec les
fédérations multisport et
affinitaires (DSB1)

Personnes chargées du dossier :
Christèle GAUTIER
Cheffe du bureau DS.B1
tél. : 01 40 56 91 48
mél. : christele.gautier@sports.gouv.fr

Kais MARZOUKI
Chef de bureau de la participation,
de la vie associative,
de la jeunesse et des sports
tél. : 01 85 58 61 06
mél. : kais.marzouki@cqet.gouv.fr

La ministre des sports,
Le ministre auprès de la ministre de la cohésion des
territoires et des relations avec les collectivités
territoriales, chargé de la ville et du logement

à

Madame et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département

Copie :

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et
départementaux de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale

Mesdames et messieurs les directeurs des directions de
la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux
de la cohésion sociale et de la protection des
populations

Mesdames et Messieurs les directeurs
départementaux de la cohésion sociale

CIRCULAIRE N° DS/DIR/2019/108 du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville.

Date d'application : immédiate
 NOR : SPOV1913414C
 Classement thématique : Jeunesse, sports, vie associative

Visée par le SG-MCAS le 7 mai 2019
 Publiée au BO : oui
 Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : oui
 Document opposable : oui
 Date de déclaration d'opposabilité : 1^{er} janvier 2020

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application
Résumé : La présente circulaire prévoit la prise en compte de l'action sportive à vocation d'inclusion au sein des contrats de ville
Mots-clés : Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers populaire, sport, activité physique et sportive, mixité sociale, enfants, éducation, valeurs républicaines, rénovation urbaine, rénovation des contrats de ville, sport-santé, inclusion sociale, insertion, développement économique, formation, emploi, co-construction, contrats de ville, service public, population, simplification, associations
Textes de référence : circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019
Circulaires abrogées : circulaire n° DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville
Annexe : Actions d'insertion par le sport à encourager
Diffusion : Les destinataires de la présente circulaire doivent assurer sa diffusion auprès de tout organisme susceptible d'être concerné par le texte.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 prévoyant la prorogation des contrats de ville, la présente circulaire d'application prévoit les conditions d'intégration de l'action sportive au sein des contrats de ville et de leurs financements. La dynamique engagée par la circulaire du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville, a permis de dégager un nouveau paysage des acteurs et des compétences de l'action sportive au service de la cohésion et de l'inclusion sociale dans les quartiers de la politique de la ville.

Les acteurs de l'action pour l'inclusion le sport sont :

- d'une part, les associations socio-sportives. Il s'agit d'associations non affiliées auprès de fédérations sportives agréées par l'État ou bien délégataires de l'État ;
- d'autre part, des clubs et/ou fédérations agréées ou délégataires de l'État qui développent une action socio-sportive structurée.

S'appuyant sur l'action sportive, ces deux types d'acteurs mettent en place des actions notamment en faveur de l'accès à l'emploi, de la mixité des publics, de la prévention des discriminations, ou de la promotion de la citoyenneté. Il convient de les reconnaître pour leur capacité à favoriser l'inclusion sociale.

La présente circulaire précise les éléments suivants :

- la typologie des acteurs et de l'action sportive à vocation inclusive pouvant être mobilisée dans le cadre des contrats de ville ;
- la situation particulière des espaces sportifs ;
- les conditions de prise en compte de l'action sportive au sein des contrats de ville ;
- la place des crédits de l'agence nationale du sport ;
- le rôle des services de l'État.

I. typologie des acteurs et de l'action sportive a vocation inclusive pouvant être mobilisée dans le cadre des contrats de ville

1.1. Typologie des acteurs

Les acteurs en capacité de développer des programmes à finalité d'inclusion par le sport s'organisent autour de deux catégories dont les actions se rapprochent progressivement :

- Les acteurs socio-sportifs

Il s'agit d'un ensemble d'associations et/ou de fédérations et groupes d'associations qui se sont appuyés sur le sport pour développer des programmes à vocation d'inclusion sociale et de promotion de la citoyenneté. Jusqu'à maintenant, elles n'étaient reconnues ni par le ministère des sports, ni par l'administration d'Etat. Leur action a été soutenue par des collectivités reconnaissant ainsi leur utilité sociale. Leurs modalités d'intervention seront modélisées de façon à garantir aux services de l'Etat une pertinence d'intervention. L'Etat accompagnera en particulier le référencement de ces acteurs, leur développement ainsi que l'émergence de nouveaux métiers cumulant des compétences sportives et des compétences sociales.

- Les acteurs du mouvement sportif

Il s'agit des fédérations et/ou de leurs organes affiliés ou déconcentrés (clubs, ligues régionales, comités départementaux) qui, conscients de leur responsabilité sociale, œuvrent au-delà de la délégation ou de l'agrément traditionnellement consentis par l'Etat en faveur d'une pratique sportive à finalité compétitive.

1.2 Typologie des actions

Dans le cadre de la programmation des contrats de ville, les actions pour l'inclusion par le sport sont initiées et mises en œuvre par des clubs sportifs, des associations, des fédérations. Elles se distinguent d'une activité sportive « de droit commun » à vocation récréative ou compétitive, car elles comportent toutes une finalité supplémentaire, partie intégrante du projet.

Les types d'activités encouragées sont les suivantes :

- L'activité sportive, « révélatrice de talents »

Il s'agit de s'appuyer sur la pratique sportive pour repérer et valoriser des savoir-être et des savoir-faire mobilisables pour l'accès à la formation et à l'emploi. La posture bienveillante des « coaches », des éducateurs sportifs ou des bénévoles permet de raccrocher des personnes en rupture à une insertion sociale ou professionnelle. Vous veillerez à aider les acteurs sportifs mettant en œuvre de telles actions à se mettre en relation avec les missions locales, le service public de l'emploi ou bien directement avec des employeurs.

- L'activité sportive « porteuse de valeurs »

Les mises en situation sportive sont un support pour diffuser des messages faisant la promotion de valeurs citoyennes : cohésion sociale, prévention et traitement des dérives (racisme, antisémitisme, homophobie, égalité hommes-femmes...). La pratique sportive, pertinemment encadrée, peut être source de fraternité, de courage, d'engagement, de maîtrise de soi, principes essentiels à la vie des personnes et à l'insertion professionnelle. L'appui et l'intervention de figures emblématiques du sport, ou de sportifs de haut niveau en tant qu'ambassadeurs de ce type d'actions, pourront être recherchés pour témoigner et impulser au projet une dynamique positive.

- L'activité sportive comme « projet de territoire »

L'inscription volontariste du sport sur un territoire peut permettre de mobiliser les jeunes publics dans une dynamique d'insertion et/ou de citoyenneté au sein et avec les acteurs de différentes institutions (l'école, l'entreprise...). Le sport peut ainsi favoriser la concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de projets partagés.

L'annexe détaille les actions d'inclusion sociale et territoriale par le sport à soutenir dans le cadre des contrats de ville.

II. Des espaces sportifs présents partout et pour tous les publics

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'accès aux équipements sportifs est essentiel pour offrir des équipements diversifiés et permettre une activité encadrée ou libre répondant aux besoins de l'ensemble des habitants lesquels doivent s'approprier ces équipements.

A travers la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), il vous appartient d'appeler l'attention de la collectivité à la nécessité de prévoir l'implantation d'équipements sportifs en accès libre, ouverts ou réservés afin qu'ils répondent à l'ensemble des besoins.

Il s'agira de renforcer le rôle des habitants, et des conseils citoyens en particulier, dans le processus décisionnel d'implantation et d'utilisation de ces équipements. Le recours à la domotique et à la sécurisation des équipements sportifs pourra être envisagé pour faciliter les accès non surveillés aux équipements sportifs.

Le guide « Penser, créer et gérer des équipements sportifs » (http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide-QPV_01012017.pdf) réalisé en 2017 envisage concrètement les différents aspects d'un projet d'équipement sportif. Il aborde, à la fois, les questions techniques et de gouvernance ainsi que les aspects juridiques, normatifs et financiers d'une telle opération.

III. conditions de prise en compte de l'action sportive au sein des contrats de ville et mobilisation des crédits de l'agence nationale du sport

3.1 Prise en compte de l'action sportive au sein des contrats de ville

Il convient désormais que chaque contrat de ville comprenne un volet intitulé « action sportive à vocation d'inclusion sociale et territoriale ». Ce volet s'inscrit dans l'objectif général de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine « Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ».

Cet objectif se distingue de l'accès général au sport bien que ce dernier soit essentiel au développement des individus, à l'émancipation et à la fierté collective. Rappelons à ce titre que le sport en QPV constitue une réussite de notoriété internationale récemment signalée par le New-York Times¹. La fonction sociale du sport en France y est saluée : « Des 23 joueurs que le sélectionneur français Didier Deschamps s'apprête à emmener en Russie, 8 ont commencé leur périple aux pieds des tours HLM de la banlieue parisienne. »

L'offre sportive des acteurs du territoire doit privilégier la co-construction avec les membres des conseils citoyens et tout particulièrement avec les jeunes qui échappent aux pratiques sportives régulières et encadrées. Pour ce faire, vous diffuserez auprès des décideurs locaux, des acteurs de la politique de la ville et du mouvement sportif le livret publié par le CGET « le sport au service de la cohésion - Démarches, méthodes, outils et panorama d'initiatives associatives » (https://www.caet.gouv.fr/sites/caet.gouv.fr/files/atoms/files/livret_sport_et_cohesion_caet_2019.pdf).

3.2. Financements par l'agence nationale du sport

Les financements de l'agence nationale du sport seront consacrés à l'amorçage et à l'émergence des projets. Ils pourront aussi soutenir leur ingénierie et leur modélisation.

¹ <https://www.courrierinternational.com/article/vz-des-etats-unis-ces-bleus-qui-ont-revonne-les-banlieues>

iv. le rôle des services de l'État

Sous votre autorité, les DRJSCS, DDCS(PP) et établissements de l'Etat en charge des sports (centres de ressources, d'expertise et de performance sportive -CREPS-, écoles nationales et l'Agence nationale du sport) doivent s'engager pleinement dans la démarche de mobilisation du droit commun. Vous devez vous assurer de leur coordination avec les services dédiés à la politique de la ville.

4.1. La mobilisation des différents niveaux d'intervention

a) L'échelon départemental

Il est l'échelon privilégié pour la connaissance du tissu associatif local et de ses actions. Vous désignerez au sein des DDCS(PP) un référent en charge de développer, sous votre coordination, les articulations avec les services de l'orientation et de l'insertion en relation avec les services dédiés à la politique de la ville et avec les services du ministère du travail.

b) L'échelon régional

Il revient à l'échelon régional de s'assurer de la cohérence d'intervention de l'agence nationale du sport en matière d'action sportive à vocation d'inclusion sociale et territoriale.

Il lui revient également de promouvoir avec les CREPS, les formations répondant aux besoins repérés. Il convient d'ailleurs de signaler le prochain agrément d'un certificat complémentaire « socio-sportif » qui reconnaîtra la double qualification sportive et spécialisée.

c) L'échelon national

Au-delà des services de la direction des sports, le nouveau pôle ressources national « sport-innovations » situé au CREPS des Pays de la Loire pourra apporter un appui à l'ensemble des acteurs.

La direction des sports et la direction de la ville co-animeront le suivi de l'ensemble du dispositif. Elles proposeront des orientations stratégiques à l'issue d'un travail interministériel concerté notamment avec le ministère du travail et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

4.2. Une attention particulière à porter aux territoires accueillant les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024

Plus largement, vous renforcerez dès à présent la mobilisation du service public en faveur de toute action visant l'acceptabilité des JOP 2024. Les actions inclusives précitées y sont particulièrement indiquées tout comme la promotion de l'emploi régional et départemental pour que les entreprises et les habitants des territoires de l'Île-de-France, en particulier, puissent bénéficier des retombées économiques des JOP. Si 150 000 emplois directs devraient être créés, l'enjeu consiste, dès à présent, à anticiper en préparant, les compétences nécessaires grâce aux actions de remédiation, d'insertion et de formation professionnelle.

Nous savons pouvoir compter sur votre entière mobilisation et celle de vos services pour agir en faveur de la transformation des quartiers et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Le commissariat général à l'égalité des territoires et la direction des sports se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches essentielles.



Roxana MARACINEANU



Julien DENORMANDIE

Annexe

Les actions d'insertion par le sport à encourager dans le droit commun et dans le cadre des contrats de ville

Dans le cadre de la programmation des contrats de ville, vous mettez l'accent sur les offres sportives qui répondent aux priorités des politiques publiques ci-dessous. En outre, vous pourrez vous appuyer sur le livret réalisé par le CGET « le sport au service de la cohésion » et le diffuser auprès des acteurs de la politique de la ville et du mouvement sportif (https://www.cgnet.gouv.fr/sites/cgnet.gouv.fr/files/atoms/files/livret_sport_et_cohesion_cgnet_2019.pdf).

1. L'activité sportive, « révélatrice de talents »

Objectif	<p><u>Accompagner par le sport les jeunes en décrochage et/ou en voie d'insertion professionnelle</u></p> <p>Alors que 29,5 % des jeunes domiciliés en QPV sont des NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation), le sport peut jouer un rôle dans l'accompagnement du parcours socio-professionnel de ces publics. C'est un support d'intervention qui permet de renouer le dialogue avec une jeunesse en devenir et parfois très éloignée des structures institutionnelles et de l'emploi. En encourageant le développement des compétences psycho-sociales comme leur redonner confiance et estime en eux, le sport peut créer un déclic positif dans le parcours des jeunes en difficulté d'insertion.</p> <p>Acquérir un savoir-être tel que la ponctualité, la persévérance et le travail d'équipe en pratiquant un sport peut se révéler utile en situation de stage ou de travail et ainsi devenir un critère de recrutement pour les jeunes avec un faible niveau de qualification.</p> <p>Alors que les jeunes des QPV ont plus de difficultés pour se familiariser avec le monde de l'entreprise, les associations ou les clubs sportifs qui parviennent à construire une relation de confiance avec eux peuvent aider à faire le lien entre ces jeunes et les entreprises.</p> <p>L'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi est une priorité du Gouvernement, vous soutiendrez à cet effet les projets robustes et innovants des structures qui utilisent le sport comme outil d'insertion socio-professionnelle. Les partenariats entre les associations sportives, le service public de l'emploi et les entreprises sont à encourager et à renforcer dans vos territoires.</p> <p>L'appel à projets « 100 % Inclusion » piloté par le ministère du travail dans le cadre du plan investissement compétence (PIC) représente une opportunité pour les fédérations sportives et les associations nationales de développer une ingénierie de projet à haute valeur ajoutée au bénéfice des jeunes les plus vulnérables.</p> <p>En application de la stratégie gouvernementale en faveur de l'emploi, notamment des jeunes, le ministère des sports a fait du soutien à la professionnalisation du mouvement sportif, dans le cadre de la part territoriale du CNDS, une priorité. Au titre du développement de l'apprentissage dans le champ du sport, le CNDS pourra continuer à être mobilisé pour accompagner cette voie de formation, sous forme d'une aide aux employeurs de salariés en contrat d'apprentissage. Vous noterez également qu'au titre des emplois sportifs l'objectif de soutenir 5 070 emplois intègre le maintien des « 1 000 éducateurs sportifs intervenant au sein des QPV ». Ils seront au plus près du terrain pour notamment développer la pratique fédérale dans une logique de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive.</p>
Ressources	<p>Sur les champs du développement économique et de l'économie sociale et solidaire (ESS), les outils du ministère des sports sont à votre disposition pour confirmer d'une part que l'entrepreneuriat sportif (http://www.sports.gouv.fr/guide-creation-entreprise/)</p>

	peut offrir des opportunités professionnelles aux habitants des quartiers prioritaires mais également à tous nos concitoyens qui veulent participer au développement de ces territoires. D'autre part vous soulignerez l'opportunité d'accroître la place du sport dans l'ESS, dont la prise en compte mérite d'être amplifiée et mieux comprise par l'ensemble des acteurs sportifs, qu'ils soient fédéraux, entrepreneurs ou collectivités publique (http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ess_et_sport-v.def-mars_2018.pdf).
--	--

Objectif	<u>Développer une culture des activités physiques et sportives dès le plus jeune âge</u> Concourant à la lutte contre les inégalités, la pratique de la motricité et la découverte des activités physiques et sportives peuvent être un facteur de réduction des sources d'échec pour une partie des enfants accueillis dès la maternelle.
Ressources	A partir de la rentrée scolaire 2019, dans le cadre du plan « aisance aquatique », des expérimentations permettront d'amplifier l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge. Le programme « savoir rouler à vélo », qui permet notamment aux enfants (6 à 11 ans) de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie pour l'entrée au collège, sera mis en œuvre prioritairement dans les collèges REP+. Les bénéfices de cette pratique sportive émancipatrice permettent d'identifier trois champs : l'autonomie et la sécurité à vélo, la découverte d'une activité physique et l'apprentissage d'une modalité écologique et économique de déplacement.

Objectif	<u>Le dispositif SESAME</u> SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, et résidant au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR). Il permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).
Ressources	Vous renforcerez les actions d'information permettant de cibler les publics concernés en lien avec les opérateurs de l'insertion (missions locales, écoles de la 2e chance...), les acteurs de l'information et de l'orientation des jeunes (réseau information jeunesse, centres d'orientation...) ainsi que les acteurs de la politique de la ville. Dans le réseau sportif, le mouvement associatif sportif ainsi que les conseillers techniques sportifs placés auprès des fédérations pour y exercer leurs missions, doivent être mobilisés pour le repérage des jeunes souhaitant s'orienter vers l'encadrement sportif.

2. L'activité sportive, « porteuse de valeurs »

Objectif	<p><u>Encourager les pratiques sportives féminines pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité femme-homme</u></p> <p>Il s'agit de lutter contre les contraintes structurelles auxquelles font face les femmes des quartiers (temps, organisation, coûts financiers, contraintes familiales...), du manque de choix dans les activités sportives existantes, ou encore des pressions psychologiques et culturelles qui peuvent peser sur elles.</p>
Ressources	<p>Recommandations du Conseil national des villes qui visent à faire du sport un vecteur d'émancipation pour les femmes des quartiers</p> <p>https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2019_4mars_cr_seminaire_sport_vdef_et_femmes_15.03_2.pdf</p>

Objectif	<p><u>Accompagner et former les acteurs associatifs pour garantir les valeurs de la République et prévenir la radicalisation</u></p> <p>Les clubs et les associations dont l'objet social relève du sport comme d'autres secteurs peuvent avoir à gérer des comportements et des revendications liés à des affirmations religieuses ou identitaires. Afin de garantir le bon fonctionnement des structures et ne pas remettre en cause le projet éducatif, vous pourrez sur ces enjeux de société proposer des sessions de formation à destination de toutes les personnes en contact direct avec du public, dans le cadre du dispositif « Valeurs de la République et laïcité ».</p>
Ressources	<p>Un prochain guide « Sport et Laïcité » récapitulera les clefs du « mieux vivre ensemble » élaboré sur la base d'études de cas et d'analyses de situations de terrain.</p> <p>Par ailleurs, vous pourrez utilement (re)diffuser, auprès des acteurs de vos territoires, le guide « Mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation » : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/prevention_radicalisationsport_3_2_-2.pdf.</p>

Objectif	<p><u>Développer les actions du sport-santé pour favoriser la prévention et améliorer le bien-être des habitants des quartiers prioritaires</u></p> <p>Des actions de prévention santé par le sport peuvent être développées au sein des quartiers prioritaires dans le cadre du volet santé des contrats de ville ou des contrats locaux de santé qui intégreraient des territoires en politique de la ville. Ces dernières peuvent revêtir plusieurs formes et se développer en prévention primaire, secondaire ou tertiaire.</p>
Ressources	<p>Vous pourrez vous appuyer sur les actions mises en œuvre au titre de la Stratégie nationale sport santé 2019-2024, notamment pour ses volets relatifs à la promotion des activités physiques et sportives, auprès des publics scolaires et étudiants, et en faveur du développement du bien-être et de la santé. https://pole-sante.creps-vichy.sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/03/Strat%C3%A9gie-Nationale-Sport-Sant%C3%A9--4-pages.pdf</p>

Objectif	<p><u>Faire du sport un espace d'engagement dans la vie de la cité</u></p> <p>Le sport contribue à soutenir les actions visant à promouvoir l'engagement des jeunes dans le tissu associatif local. Dans cet esprit, de façon à promouvoir et à sécuriser à</p>
----------	--

	<p>moyen terme l'engagement des jeunes, des juniors associations pourront être soutenues pour déployer des clubs ou antennes de clubs dans les quartiers. Aussi, le service civique trouvera toute sa place dans les associations sportives pour développer l'engagement des jeunes au service d'une mission d'intérêt général comme la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive dans les territoires de la politique de la ville. L'expérience des fédérations sportives, acquise ces dernières années dans la construction de missions types, le regroupement des volontaires et la gestion administrative, seront très utiles pour accompagner les clubs sportifs volontaires et attentifs à l'engagement des jeunes dans leur structure.</p> <p>Vous mobiliserez également vos équipes), afin qu'ils puissent accompagner les projets de développement des associations sportives dans ces quartiers.</p>
Ressources	<p>Vous développerez la promotion du compte d'engagement citoyen (CEC) qui vise à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis dans le champ du sport. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits à formations supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation (https://www.associations.gouv.fr/cec.html).</p>

3. L'activité sportive comme « projet de territoire »

Objectif	<p><u>Impliquer le mouvement sportif dans le cadre des cités éducatives</u></p> <p>L'instruction du 13 février 2019 des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la ville et du logement fixe les conditions de déploiement des cités éducatives. Le processus d'identification et de labellisation est en cours.</p> <p>Dans ce cadre, il s'agit de mobiliser l'ensemble des énergies afin de bâtir un véritable écosystème éducatif au sein duquel la pratique sportive et celle des activités physiques doivent prendre toute leur place. Les associations sportives sont en effet des partenaires précieux pour les collectivités territoriales pour proposer une offre éducative de qualité, complémentaire entre les différents temps de vie de l'enfant avec la communauté éducative locale (école, association, collectivité).</p> <p>Vous veillerez à intégrer dans cette démarche de haute qualité éducative, les représentants locaux du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et les comités régionaux et départementaux des fédérations sportives.</p>
Ressources	<p>Un <i>vademecum</i> des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la ville et du logement sera prochainement diffusé aux territoires éligibles, comme précisé dans l'instruction du 13 février 2019.</p> <p>En accord avec la démarche du plan mercredi, vous trouverez des outils qui peuvent aider les associations sportives à construire des séances ou des cycles d'activités sportives (http://planmercredi.education.gouv.fr/sport).</p>

Objectif	<p><u>Favoriser les mobilités par le développement des sports de nature et des sports urbains</u></p> <p>Le développement des pratiques outdoor est un moyen judicieux de répondre aux nouvelles approches du sport et des publics. Ces pratiques sportives ont investi la ville et servent de support à des politiques d'urbanisme, de santé, de cohésion sociale. L'un des enjeux aujourd'hui est d'associer la pratique en ville à la pratique dans la nature. C'est pourquoi, les sports de nature constituent pour les habitants</p>
----------	--

	<p>des QPV un potentiel important de découverte d'espaces naturels souvent très proches.</p> <p>Quant aux pratiques émergentes telles que le breakdance, etc., elles permettent de se connecter aux jeunes générations. En vue de l'intégration du breakdance comme discipline olympique, il convient que vos services s'intéressent davantage à ces pratiques pour repérer et faire émerger les talents issus des QPV.</p>
Ressources	<p>Les outils développés par le pôle ressources national des sports de nature (PRN SN) en matière de mise en œuvre de politiques territoriales des sports de nature peuvent être mobilisés en ce sens (http://www.sportsdenature.gouv.fr/developpement-territorial). Vous pourrez diffuser utilement ces outils auprès des collectivités territoriales de votre région ou département.</p>

Objectif	<p><u>Le label « génération 2024 » pour les écoles et établissements scolaires</u></p> <p>Ce label vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.</p> <p>Le label comprend 4 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ; - participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ; - accompagner et accueillir les sportifs de haut niveau, - ouvrir les équipements sportifs des établissements <p>(http://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.html).</p> <p>Il s'agit de développer la continuité éducative dans les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire) en amplifiant les synergies entre l'école, les établissements scolaires, les collectivités territoriales, le monde sportif local et éventuellement les entreprises.</p>
Ressources	<p>L'expertise des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL) est un point d'appui important. Par ailleurs, et en lien avec l'association sportive, cette labellisation peut s'inscrire dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen, du parcours avenir, ou encore des organisations pédagogiques pluridisciplinaires et des cycles 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) sur le bassin de écoles - collèges-. Des activités artistiques et culturelles peuvent également être envisagées en complément et en cohérence avec les activités sportives retenues.</p> <p>Vous veillerez avec les services académiques de l'Education nationale à ce que les élèves scolarisés dans les établissements scolaires REP + en profitent pleinement.</p>

FEUILLE DE ROUTE

DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PAR ET DANS LE SPORT

- Le sport représente **448.000 emplois tous secteurs confondus**, soit 2,2 % des effectifs salariés en France.
- Les entreprises du sport représentent **2 % du chiffre d'affaires des activités marchandes** (77Mds€). 112.000 entreprises (26.880 employeuses), 333.000 emplois.
- En 10 ans (entre 2008 et 2017), le nombre d'entreprises du sport a pratiquement doublé, soit un rythme de croissance deux fois plus rapide que celui observé pour l'ensemble des entreprises en France.
- Le nombre d'entreprises unipersonnelles a augmenté de 109 % entre 2008 et 2017 (85.000).
- A ces entreprises, s'ajoutent 360.000 associations sportives dont 40.000 sont employeuses, 115.000 salariés.
- 2 branches professionnelles majeures :

- la branche du Sport recouvre **23 000 structures employant 138.000 salariés** (données rapport de branche 2018). L'emploi salarié a fortement progressé au cours des 20 dernières années (+ 136%) avec **un taux de croissance moyen annuel de 3%**.

Le secteur est dynamique mais structurellement fragile avec une majorité de structures associatives de petite taille (36% des associations sportives comptent moins de 50 adhérents), une part conséquente d'emplois de courte durée ou à faible temps de travail (40% des éducateurs sportifs en CDD, 40% des salariés en temps partiel), un fort turn-over (1/4 des salariés quittent leur emploi en moyenne après 4 ans d'activité), des enjeux de reconversion de publics spécifiques (sportifs de haut-niveau, éducateurs sportifs).

- la branche du Commerce des articles de sport et des équipements de loisirs regroupe les fabricants d'articles de sport et d'équipements de loisirs, les distributeurs d'articles de sport et d'équipements de loisirs, les entreprises du cycle et de la mobilité active, ainsi que les entreprises de location d'articles de sports et de loisirs. Elle réunit **1.700 entreprises et 80.000 salariés**.
- Enfin, la place du travail bénévole constitue une spécificité du secteur. **Après l'humanitaire, le social et la santé, le sport est l'activité qui bénéficie le plus du travail bénévole** (3,5 millions de bénévoles).

En préambule, il y a lieu de rappeler que l'action du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP), dans le domaine de la formation, de l'insertion et de l'emploi, vise à garantir à la fois à un encadrement de qualité et en sécurité de la pratique sportive, pour tous les publics et jusqu'au plus haut niveau de performance, et, à soutenir la professionnalisation du secteur et par voie de conséquence le développement de la pratique sportive, en accompagnant le développement des compétences, en veillant à l'adaptation permanente de l'offre de formation aux besoins nouveaux du secteur, en favorisant les conditions d'insertion et de pérennisation des emplois.

L'enjeu pour le MSJOP est de **mobiliser autant que possible les dispositifs du ministère du Travail, du Plein Emploi, et de l'Insertion (MTPEI) et de favoriser les articulations avec les politiques portées par ce dernier** en faveur des futurs professionnels et des salariés du secteur, des bénévoles, des sportifs de haut-niveau mais également des jeunes et des publics éloignés de l'emploi qui trouveraient, par le sport, un moyen d'émancipation et d'insertion.

De son côté, le MTPEI a déjà largement contribué, dans le précédent quinquennat, à soutenir le sport notamment via le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) :

- **la mise en place de deux accords d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)** : « Culture, création, communication, sport et tourisme », pour réaliser une étude prospective permettant de cartographier les métiers du sport et proposer des ingénieries de parcours vers ces métiers et « Grands événements culturels et sportifs » (le montant global de ces deux accords s'élève à 8,6 M€) ;
- **une convention avec l'AFDAS pour financer les parcours de formation des sportifs de haut-niveau** (à hauteur de 10,5 M€ pour 500 sportifs) ;
- **huit lauréats¹ de l'appel à projet 100% inclusion** qui mettent le sport au cœur de leurs parcours d'insertion « sans couture », en articulant accompagnement et formation vers l'emploi (pour un montant total de plus de 20M€, pour environ 20.000 bénéficiaires) ;
- **neuf lauréats² de l'appel à projet prépa-apprentissage** (sas d'accompagnement global de préparation à l'accès à la formation en apprentissage à destination des 16-29 ans éloignés de la formation et de l'emploi) qui mettent en place un parcours d'accompagnement pour l'entrée en formation en apprentissage notamment dans les métiers du sport et de l'animation. Ces neuf lauréats prévoient l'accompagnement de plus de 2.700 bénéficiaires pour un montant de subvention PIC d'environ 7,8 M€. D'autres lauréats prépa-apprentissage utilisent le sport comme un moyen de sourcing, de développement de compétences, de socialisation ;
- **près d'1/3 des 237 lauréats de l'appel à projets « Repérage des invisibles » utilisent le sport** pour repérer les jeunes et les remobiliser.

¹ *Coachs d'insertion par le sport*, porté par L'Agence pour l'éducation par le sport ; *2024, toutes championnes, tous champions*, porté par le GIP Maison de l'emploi de Plaine Commune ; *Passe décisive*, porté par Sport dans la ville ; *Trajectoires*, porté par Elan sportif ; *Starting Blocks*, porté par le groupe Archer ; *La mer est à vous*, porté par la Fédération Française de Voile ; *Remise en jeu*, porté par l'association du même nom ; *Inclure par le sport*, porté par l'ANPSS, avec 7 fédérations sportives.

² CFA Futurosud, Cité de la formation Marmande, Kalamus Guadeloupe, Publi2, Blue up formation, Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation du Grand-Est (APMSA Grand-Est), Profession sport et loisirs, Transfaire, la Ligue de l'enseignement.

Par ailleurs, le sport a bénéficié directement du plan de relance dans le cadre du programme « 1 jeune, 1 solution » via :

- **le dispositif SESAME qui a bénéficié d'une enveloppe complémentaire de 12 M€ sur 2 ans (2021-2022) permettant ainsi à 6.000 jeunes d'en profiter ;**
- **le dispositif des emplois sport de l'Agence nationale du sport qui a reçu un soutien pour 2.500 postes supplémentaires (soit au total 7.500 emplois aidés par an) ;**
- **le Contrat d'Engagement Jeune avec des expérimentations dans des clubs sportifs (exemple en Ile-de-France avec la ligue régionale de rugby et l'implication de 30 clubs partenaires).**

Pour les contrats d'alternance (apprentissage et professionnalisation), en plus de l'exonération de cotisations sociales, l'aide exceptionnelle (prolongée jusqu'au 31.12.2022) versée aux employeurs de 5.000 € pour les mineurs et de 8.000 € pour les majeurs a accompagné une dynamique permettant d'enregistrer **plus de 18.000 entrées en contrat d'apprentissage pour préparer un diplôme dans le secteur du sport en 2021** (soit +35% par rapport à 2020).

Le MTPEI et le ministère délégué chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels portent une attention forte à l'objectif du plein emploi qui constitue une priorité du gouvernement. Cela passe notamment par l'amélioration de l'accompagnement des plus éloignés de l'emploi, la poursuite de la réforme de l'apprentissage, en lien avec celle de la voie professionnelle, le renforcement des politiques en faveur des compétences. Il porte une attention aux enjeux liés au développement et à la sécurisation de l'emploi dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques (JOP).

Dans le cadre de la feuille de route, il s'agit de continuer les efforts pour faire du sport un levier d'insertion professionnelle et d'emploi. En s'inscrivant dans la continuité des travaux engagés entre les deux ministères (cf. feuille de route signée par quatre ministres le 27 janvier 2022), et en intégrant la dimension des Jeux olympiques et paralympiques, une nouvelle feuille de route est construite autour de 5 axes:

1. **L'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation et de certification dans le champ du Sport**
2. **La simplification de l'accès aux dispositifs d'emploi et la sécurisation des trajectoires professionnelles**
3. **Le renforcement du rôle social des acteurs du Sport**
4. **La reconnaissance des parcours et des compétences dans le Sport**
5. **La reconversion des sportifs de haut-niveau**

AXE 1. L'AMELIORATION DE LA LISIBILITE DE L'OFFRE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DANS LE CHAMP DU SPORT

1.a Facilitation des voies d'accès aux métiers du sport en optimisant les dispositifs de formation et de certification. Il s'agit ici de remédier au manque de lisibilité concernant les diplômes et les certifications dans le champ du sport (environ 900 certifications répertoriées dans la base de données du MSJOP, plus de 350 actives), entre les diplômes d'Etat du MSJOP, les bacs pro colorés sport du ministère de l'Education nationale, les diplômes STAPS du ministère de l'Enseignement supérieur, mais aussi les CQP et les TFP qui relèvent pour les premiers de la branche professionnelle du Sport et pour les seconds des fédérations sportives. Le travail sur les blocs de compétences doit être renforcé et accompagné afin d'assurer la meilleure articulation possible entre les certifications du sport (passerelles) et surtout participer au développement du salarié tout au long de sa vie professionnelle. La création de filières de formation articulées et cohérentes qui en découleront trouvera sa concrétisation lors d'un Grenelle sur l'emploi et les métiers du Sport, organisé au premier trimestre 2023.

Actions :

- Consolidation des données formation par les opérateurs du MTPEI :
 - Réalisation par le réseau des Carif-Oref d'une cartographie de l'offre de formation (premier trimestre 2023)
 - Réalisation par Pôle emploi d'une cartographie des entrées en formation des demandeurs d'emploi vers les métiers du sport (septembre 2022)
- Travaux d'ingénierie et d'intégration des blocs de compétences dans les diplômes d'Etat Jeunesse et Sport (élaboration des référentiels par la direction des sports en décembre 2022)
- Lancement d'une mission flash des inspections générales sur l'articulation entre les certifications relevant des différents organismes certificateurs (MSJOP, MESR, branche professionnelle, fédérations sportives), en lien direct avec la réforme des blocs de compétences (à partir de décembre 2022)

1.b Promotion des métiers du Sport et maintien de l'employabilité des actifs : le secteur fait face à de véritables mutations : une diversification des pratiques, leur hybridation et l'accélération de l'usage du numérique. Toutes ces mutations bouleversent l'emploi sportif et nécessitent une adaptation des compétences professionnelles des acteurs. 25% des structures déclarent avoir des besoins en emplois et en compétences dont elles ne disposent pas actuellement. Parallèlement, près d'un professionnel sur deux exprime un besoin de développement de compétences (d'après le diagnostic action réalisé par la branche du sport). La mobilisation des fonds de la formation professionnelle continue est par conséquent un enjeu majeur pour le sport (en 2021, la collecte pour la branche du sport s'élève à 45M€, le niveau des engagements à 237 M€ ; 45.000 personnes formées ; la moitié des entreprises de la branche a bénéficié d'un financement). Les services déconcentrés au niveau régional et départemental (DREETS, DRAJES, SDJES) seront mobilisés afin de favoriser la promotion des métiers en tension et de renforcer les liens entre les prescripteurs (missions locales, Pôle emploi) et les offres de formation.

Action :

- Signature d'une convention de coopération entre MTPEI, MENJ, MESR, MASA, MSJOP, AFDAS et autres OPCO concernés pour engager et financer des actions d'appui à la professionnalisation (montée en puissance de la formation professionnelle) et de promotion des métiers du sport avant fin 2022

4/10

AXE 2 : LA SIMPLIFICATION DE L'ACCES AUX DISPOSITIFS D'EMPLOI ET LA SECURISATION DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

2.a Simplification des dispositifs d'emplois aidés et d'accompagnement à la qualification : de nombreux dispositifs existent et sont mobilisés dans le champ du sport (SESAME, contrats engagement jeunes, emplois aidés de l'ANS, contrats d'apprentissage, Pro-A³, POE⁴). Ils sont largement sollicités par le secteur mais nécessitent cependant un travail de promotion afin d'améliorer leur compréhension et leur visibilité vis-à-vis tant des bénéficiaires, des prescripteurs, que des employeurs. Sur l'ensemble de ces dispositifs, le maintien de la dynamique impulsée en 2021-2022 présente un fort enjeu pour le sport, renforcé dans un contexte de sortie de crise. Dans le même sens, la pérennisation de la prépa-apprentissage permettra de consolider les orientations des publics qui ne pourraient pas accéder aux formations des métiers du sport et de l'animation sans ce sas et pourrait augmenter le nombre de futurs professionnels dans le domaine du sport.

Actions :

- Lancement d'une réflexion sur l'optimisation et l'articulation des dispositifs d'emplois aidés afin d'en simplifier leur accès et de créer des parcours cohérents (fin 2022/2023)
- Développement d'outils de communication pour rendre visibles tous les dispositifs d'emplois aidés du sport (2023)

2.b Mutualisation des emplois sportifs : afin d'offrir des perspectives d'emploi pérennes, voire d'évolution professionnelle pour les salariés du secteur, la mutualisation des emplois, via des groupements d'employeurs, se trouve être une solution adaptée. Des réseaux d'accompagnement et des outils méthodologiques existent ; cependant il y a lieu de promouvoir et d'encourager ces dispositifs afin de convaincre les associations, les clubs, les collectivités territoriales de se lancer.

Action :

- Soutien à la promotion des groupements d'employeurs sportifs (via des actions de communication et de soutien auprès des réseaux porteurs) (fin 2022/2023)

2.c Sécurisation des trajectoires de qualification pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, via le déploiement des GEIQ⁵ sport : la prise en charge des publics prioritaires doit être à la hauteur des enjeux avec notamment la mise en place de moyens d'accompagnements durables par ses acteurs (branches et OPCO). Aussi, il s'agit de définir un territoire cohérent et un quantitatif de GEIQ mesuré car la priorité reste et doit demeurer une insertion professionnelle durable réussie des publics. En outre, la prescription de candidats de la part des partenaires de l'emploi est essentielle au bon déroulement des recrutements.

Actions :

- Soutien au développement et à l'essaimage des GEIQ sport dans les territoires avec notamment la création d'au moins un GEIQ Sport par région (via le financement de postes

³ Pro-A : reconversion ou promotion par l'alternance (ex-période de professionnalisation)

⁴ POE : préparation opérationnelle à l'emploi

⁵ GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Il existe actuellement 11 GEIQ Sport et animation répartis dans 6 régions.

de conseiller en insertion professionnelle ou de chargés de développement par GEIQ via l'Agence nationale du sport, via des financements par les DREETS).

Indicateurs :

- Le nombre de GEIQ Sport
 - L'existence d'au moins un GEIQ Sport par région
 - Le maintien de la qualité des parcours d'insertion qualification (taux de publics prioritaires, taux de sorties en emploi, taux de qualification, taux d'encadrement des salariés en parcours par des permanents) par rapport aux résultats observés lors de la dernière campagne de labellisation.
- Lancement d'une réflexion autour d'un parcours d'insertion pour des jeunes issus du SESAME ou de GEIQ au sein des structures sportives (avec études des mesures d'incitation) (début 2023)

2.d Simplification de l'accès à l'alternance, notamment pour les structures associatives sportives et les structures organisatrices d'évènements sportifs de grande ampleur : afin de tenir compte des spécificités du milieu associatif sportif, notamment les clubs et fédérations, dans lesquelles œuvrent de nombreux bénévoles expérimentés, ainsi que pour faciliter le recrutement d'alternants lors de l'organisation d'évènements sportifs importants, les régimes juridiques des contrats d'apprentissage et de professionnalisation pourraient être adaptés, notamment dans le cadre d'une expérimentation.

Action :

- Lancement d'une réflexion pour simplifier l'accès à l'alternance notamment via la pérennisation de la prépa-apprentissage afin de diversifier les viviers de candidats aux formations dans le champ sportif. Cette réflexion pourrait aboutir à une expérimentation dans le cadre des grands évènements sportifs (dès 2023).

AXE 3 : LE RENFORCEMENT DU ROLE SOCIAL DES ACTEURS DU SPORT

3.a Lancement d'un réseau de clubs sportifs qui s'engagent : 1,8 million de jeunes qui sont au chômage n'ont aucun diplôme, avec des taux de chômage de plus de 50% dans de nombreux territoires (notamment les quartiers de la politique de la ville). Par ailleurs, certains publics tels que les personnes en situation de handicap, les femmes ou certains seniors souffrent encore trop souvent d'exclusion. A tous ceux-là, le sport et ses employeurs sont en mesure d'apporter des choses extrêmement précieuses (développement moteur et cognitif, soft skills, insertion sociale et professionnelle). Or, les 160.000 clubs sportifs, et plus largement les entreprises du sport, sont aujourd'hui très peu associés aux politiques éducatives et d'emploi et bénéficient donc peu du concours des pouvoirs publics pour assurer cette mission sociale essentielle. Le développement d'un réseau des « clubs sportifs qui s'engagent », construit sur le modèle « Les entreprises s'engagent » (aujourd'hui, 22.000 entreprises engagées) pourrait être une solution adaptée.

Actions :

- Constitution d'une équipe projet (novembre 2022)
- Mise en place d'un réseau des « clubs sportifs qui s'engagent » sur le modèle de la communauté « les entreprises s'engagent » (objectifs : 100 clubs en 2022, 1.000 en 2023, 10.000 en 2024)

3.b Capitalisation et développement des projets d'insertion par le sport : il s'agit d'installer une animation spécifique de la communauté des acteurs engagés dans l'insertion par le sport et d'assurer la capitalisation des meilleures pratiques et leur essaimage (capitalisation des projets « 100% inclusion », « Repérage des invisibles » et « prépa-apprentissage » , développement des dispositifs « Du stade vers l'emploi » ou « 1 jeune, 1 mentor ») et de s'appuyer sur le sport comme vecteur de l'aller vers avec une forte promotion du contrat d'engagement jeune.

Actions :

- Promotion du guide « Inclure par le sport » réalisé par le Haut-commissariat aux compétences (novembre 2022)
- Mise en réseau par les deux ministères (MSJOP et MTPEI) des acteurs engagés dans l'insertion par le sport (Sport dans la ville, Du stade vers l'emploi, Agence pour l'éducation par le sport, Association nationale de la performance sociale du sport, Pass'Sport pour l'emploi, Fête le mur, Remise en jeu, fédérations sportives lauréates du PIC, ...) dans le cadre de la mise en place d'un comité de suivi national
- Capitalisation des expériences PIC afin d'en assurer une maturation et une mise à l'échelle (toute l'année 2023)
- Capitalisation et partage de méthodes et d'outils de mesure d'impact social (2023)
- Développement des opérations « Du stade vers l'emploi » en lien avec Pôle emploi, les entreprises d'intérim et autres acteurs locaux (objectifs : 200 en 2022, 300 en 2023, 500 en 2024)

AXE 4 : LA RECONNAISSANCE DES COMPETENCES DANS LE SPORT

4.a Intégration du volet sport dans le cadre du prochain service public de la VAE : en premier lieu pour les 3,5M bénévoles, et plus largement, pour tous les actifs du secteur, le gouvernement a souhaité intégrer dans le projet de loi, portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, un article consacré à la VAE qui permet notamment la mise en place d'un service public de la VAE. Ce service public de la VAE est destiné à informer sur la VAE, accompagner et orienter les candidats et assurer l'organisation de leurs parcours. La loi ouvre le champ expérientiel pris en compte au titre de la VAE et la possibilité de validation des blocs de compétences, qui représentent des opportunités supplémentaires pour valoriser les compétences acquises, dans et par le sport, au service d'une meilleure employabilité des acteurs du secteur. L'accès à la VAE sera facilité par l'accès à une plateforme numérique dédiée, support de ce service public porté par un groupement d'intérêt public, sur lequel pourra figurer une information dédiée au secteur sportif. Cela permettra de favoriser l'orientation vers les certifications les plus pertinentes pour les acteurs du secteur, ainsi que de cibler les blocs de compétences ou compétences transversales nécessaires à l'initiation d'un parcours de formation ou de reconversion professionnelle.

Actions :

- Lancement des travaux dans le cadre du GIP chargé du service public de la VAE pour intégrer les certifications et les référentiels de compétences du sport au sein de la plateforme (début 2023)
- Accompagnement et formation des jurys du secteur du sport aux nouvelles modalités de VAE (2023)

7/10

4.b Valoriser les compétences des bénévoles du milieu sportif : une version Diagoriente (start-up d'Etat) JOP 2024 développée avec le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a vu le jour afin d'expérimenter, dans le cadre du projet « Toutes et tous volontaires », un parcours pour faciliter l'engagement des jeunes de Seine-Saint-Denis vers une candidature au programme des volontaires de Paris 2024. Cette expérimentation vise à étudier la possibilité de certifier les compétences mobilisées par ces jeunes dans le cadre de leurs engagements bénévoles. Parallèlement, les travaux conduits sur la reconnaissance des compétences des bénévoles dans le cadre de l'EDEC⁶ « Grands évènements culturels et sportifs » ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un référentiel de compétences et de recommandations en matière de valorisation (obtention de badges numériques par exemple). Ces différentes initiatives constituent une base utile pour faciliter l'identification et la reconnaissance des compétences développées dans le cadre d'expérience associative sportive.

Action :

- Engagement des travaux avec la start-up d'Etat « Diagoriente » pour créer le volet « valorisation des compétences des bénévoles du milieu sportif » dans l'outil (en s'appuyant sur l'expérimentation conduite par le conseil départemental de Seine Saint-Denis et sur les travaux de l'EDEC « Grands évènements culturels et sportifs » (début 2023)

4.c Création du Passeport compétences numérique Sport : la loi du 5 septembre 2018 a confié à la Caisse des dépôts et consignations la mise en œuvre d'un passeport d'orientation, de formation et de compétences, dont une première version numérique pourrait être stabilisée fin 2022. Cet outil est destiné à valoriser l'ensemble des compétences d'un actif au cours de son parcours professionnel et de formation initiale et continue. Il repose sur la collecte de toutes les données individuelles relatives aux certifications, titres ou diplômes obtenus. A terme, des liens avec le service public de la VAE, le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen (CEC) pourraient être intégrés offrant ainsi des perspectives inédites, en particulier pour les bénévoles sportifs, de reconnaissance de leur engagement et de leurs compétences.

Action :

- Intégration des données issues des travaux de l'EDEC dans le futur passeport compétences numérique (cf. référentiel de compétences des bénévoles engagés dans le cadre des Grands évènements) (2023)

AXE 5 : LA RECONVERSION DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU

5.a Engagement des entreprises en s'appuyant sur les dispositifs de soutien existants : afin de garantir aux sportifs de haut-niveau (SHN) un niveau de ressource qui leur permette d'envisager leur carrière sportive et leur projet de vie en toute sérénité, la mobilisation des entreprises est incontournable. Le dispositif Pacte de performance hébergé au sein de la Fondation du Sport Français permet, par le biais du mécénat ou de contrats spécifiques (Convention d'insertion professionnelle par exemple), de soutenir des athlètes. En 2021, 200

⁶ L'accord-cadre EDEC (Engagement de développement de l'emploi et des compétences) « Grands évènements culturels et sportifs » a été signé en septembre 2020 entre l'Etat (DGEFP), 19 branches professionnelles, Akto, Afdas et Paris 2024

sportifs ont été soutenus par la Fondation. En travaillant ensemble à la promotion de ce dispositif, ce nombre pourrait être multiplié par 5 en 5 ans.

Action :

- Promotion des dispositifs d'insertion spécifiques et de soutien aux SHN auprès des entreprises via la Fondation du Sport Français et la plateforme jesoutiensunathlete.fr portée par le MEDEF (Objectif : 1.000 athlètes en contrat d'insertion professionnelle à la fin du quinquennat)

5.b Appui à la professionnalisation des sportifs de haut-niveau : le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et l'Afdas ont signé fin 2021 une convention afin de financer 500 parcours de formation visant à sécuriser l'insertion professionnelle des SHN. Les SHN inscrits sur les listes « reconversion » et les plus précaires sont prioritaires. Ce dispositif d'appui et de soutien à l'emploi (prise en charge de la rémunération et de la formation) offre un cadre juridique sécurisant tant pour les sportifs que pour les employeurs.

Action :

- Evaluation et suivi du dispositif de professionnalisation des SHN mis en place par l'Afdas (dans l'optique d'une pérennisation après 2024)

5.c Développement d'un outil d'identification des compétences par la start-up d'Etat Diagorienté pour les sportifs de haut-niveau. Cet outil digital intégrerait le PSQS (Portail de suivi quotidien des sportifs de haut-niveau) et délivrerait des badges numériques créés par l'AFPA sur la base du référentiel des compétences des sportifs de haut-niveau et des sportifs professionnels (conçu par le MSJOP en lien avec l'ANS, l'INSEP et l'AFPA).

Action :

- Intégration de l'outil « Diagorienté » dans le portail « PSQS » afin de d'offrir un dispositif d'aide à la reconnaissance des compétences aux sportifs de haut niveau (2023)

5.d Accompagnement de la reconversion des sportifs de haut niveau : la transition professionnelle est une période difficile pour les sportifs de haut-niveau qui arrêtent parfois brutalement leur carrière sportive et se retrouvent très souvent démunis et sans projet professionnel. Il y a lieu de réfléchir à la mise en place de dispositifs d'appui spécifiques et adaptés aux profils et à la situation sociale de ces sportifs sans emploi.

Action :

- Lancement d'une réflexion sur l'élargissement du dispositif « Projet transition professionnelle » pour tous les sportifs de haut-niveau et sportifs professionnels en reconversion en lien avec le dispositif « appui conseil carrière » développé par l'Afdas (début 2023)

GOUVERNANCE ET DEPLOIEMENT

- **Le comité stratégique**

Le comité stratégique est composé des cabinets, des administrations centrales concernées (DGEFP, Direction des sports), de l'agence nationale du sport.

Le comité stratégique s'assure de l'avancement de la feuille de route et consolide les éléments de bilan. Il veille au partage des informations et peut décider le cas échéant de la réorientation d'actions. Il s'assure de la bonne communication auprès de l'ensemble des parties prenantes. Il consolide la remontée d'informations des services déconcentrés.

Un binôme (DS, DGEFP) sera chargé plus spécifiquement du suivi opérationnel (suivi des actions, calendrier, livrables) et du reporting auprès du comité stratégique.

- **Le comité de suivi**

Le comité de suivi associe au niveau national l'ensemble des parties prenantes qui contribue au déploiement de la feuille de route (dont le réseau des acteurs engagés dans l'insertion par le sport).

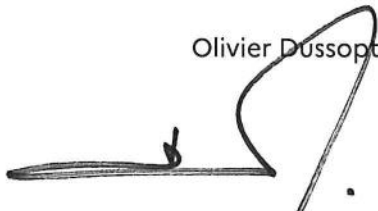
Il se réunit trois fois par an et permet de partager l'état d'avancement de la feuille de route, les pratiques innovantes mais aussi les éventuelles difficultés dans la mise en œuvre effective des actions.

- **Le déploiement territorial**

Au niveau des services déconcentrés, une instruction précisera les actions qui pourront être accompagnées et suivies à un niveau local dans le cadre des instances existantes dans la mesure du possible ainsi que les modalités de remontées d'informations au niveau national. Un vadémécum élaboré par les ministères signataires permettra d'accompagner les dynamiques territoriales.

Paris, le 07 novembre 2022,

Olivier Dussopt



Ministre du Travail, du Plein emploi
et de l'insertion

Amélie Oudéa-Castéra



Ministre des Sports et des Jeux
olympiques et paralympiques

Carole Grandjean



Ministre déléguée à l'Enseignement et
à la Formation professionnels

10/10

ANNEXE 3

Définition du socio-sport par les acteurs : grille d'entretien destinée aux acteurs sportifs et socio-sportifs.

1. Pouvez-vous me parler de votre association ? (date de création, territoire, nb de salariés, caractéristique des bénéficiaires, mode de fonctionnement...)
2. Quelle est votre vision du socio-sport ?
3. Comment le définissez-vous dans votre association ?
4. Si terminologie ≠ de socio-sport, pourquoi avoir choisi cette terminologie ?
5. Comment le socio-sport est-il mis en œuvre dans votre structure ? (pratiques, projets, dispositifs, ...)
6. Quel est le profil-type de(s) professionnel(s) composant vos équipes ?
7. Quel est le profil-type des professionnels intervenant en socio sport ?
8. Pour quelles missions ?
9. Quels sont les domaines de formation initiale des salariés exerçant dans le socio-sport ? (travail social, ...) Quels sont les niveaux de diplômes de ces salariés ?
10. Quelles sont les compétences professionnelles que vous recherchez en priorité pour exercer dans le socio-sport ? (Savoir-faire, savoir-être)
11. Existe-t-il des process de formation sur le socio sport en interne ? en externe ? Oui / non pourquoi ?
12. Sur l'initiative ou à la demande de qui ?
13. Si oui comment et par qui sont conduites ou mises en œuvre ces formations ?
14. Si une formation existait, quelles en seraient vos attentes ? (thématiques et quels niveaux visés de formation ?)
15. De manière générale, vous souciez-vous de la question de la mixité de genre au sein de vos équipes ? Si oui, par quelles actions ou dispositifs, la traitez-vous ou la mettez-vous en œuvre ?
16. Avez-vous des choses à ajouter ?
17. Quelle serait votre définition du socio-sport?

Appel à projets : Expérimentations en socio-sport 2021

Nom de l'AAP

**Expérimentation de dispositif socio-sportif :
action-recherche-accompagnement**

**Date de
parution/diffusion de
l'AAP**

20 décembre 2021

**Date limite d'envoi
des candidatures**

Vendredi 14 janvier 17h

Contexte du projet

Le ministère chargé des Sports via son Pôle Ressources National Sport-innovations (PRN SI) implanté au CREPS Pays de la Loire s'attache à promouvoir et expérimenter avec des acteurs de terrain des innovations sociales qui portent une dimension structurante pour les territoires visant à unir, coordonner et informer les acteurs afin de renforcer l'impact des mesures mises en œuvre.

Aussi, outiller les acteurs engagés ou souhaitant l'être apparaît comme un objectif transversal à atteindre. Soutenu par le Ministère chargé des Sports, le PRN SI et les trois associations Rebonds !, Breizh Insertion Sport et DAHLIR ont lancé en novembre 2021 le projet « Plateforme Sport & Inclusion ».

Ce projet bénéficie de l'appui de la FFCO, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'expérimentations terrain en socio-sport décrites dans le présent appel à projet.

Objectifs du projet

- 🎯 **Informers les porteurs de projets sur les dispositifs publics et privés de soutien à l'action socio sportive**
- 🎯 **Partager, développer, inspirer et échanger les bonnes pratiques**
- 🎯 **Mettre à disposition les outils du socio-sport, créer et tester**
- 🎯 **Favoriser les synergies et consolider un réseau d'acteurs engagés**

A propos de cet appel à projet

Soutenue le ministère chargé des Sports, la FF des Clubs Omnisports lance un AAP d'expérimentation de dispositifs sociosportifs, qui doit permettre à ses clubs de bénéficier d'une démarche de recherche-action et d'accompagnement d'une durée d'un an.

L'expérimentation sera réalisée par des experts de 3 associations socio-sportives (Rebonds !, Breizh Insertion Sport et DAHLIR) en lien avec des laboratoires de recherche.



Il s'agira d'assurer ici le soutien à la mise en œuvre expérimentale d'une action sportive à impact social par la fédération en prenant soin de l'objectiver en cours de réalisation et à son issue. L'intérêt est de mettre en œuvre une action innovante à caractère expérimental et de travailler avec un tiers pour objectiver (laboratoire de recherche) et un tiers pour accompagner (association socio-sportive).

Introduction



Contexte : diagnostic de l'engagement de la FFCO et du Ministère



Définition du sociosport : domaine d'activités organisées en appui au sport et aux APS, visant à atteindre prioritairement des objectifs à caractère social.

L'omnisports, au-delà d'être un ensemble de disciplines sportives, c'est aussi un lieu de développement de lien social, de flexibilité de pratique sportive de par son organisation transversale. A l'appui de la pratique d'une activité physique, mais pas obligatoirement d'un sport, le club omnisports a cette force de pouvoir agir dans des activités à caractère social, permettant l'insertion, l'inclusion, la confiance en soi ou le développement de compétences. L'omnisports positionne l'activité physique et sportive au service d'enjeux sociétaux.


La FF des Clubs Omnisports, à travers ses clubs, est fortement investie dans l'insertion socio-sportive. En effet, les clubs omnisports ont la force d'être particulièrement structurés et professionnalisés. Ce qui leur permet d'apporter des moyens humains, matériels et financiers à des parcours

d'accompagnement en socio-sportif ; et d'en tirer des issues positives, soit parce que la personne a retrouvé un travail stable, a intégré une formation qualifiante ou diplômante, ou a repris une hygiène ou un rythme de vie lui permettant de retrouver des relations sociales.

De grands clubs sont engagés dans cette voie, en lien avec les structures sociales locales, mais aussi les collectivités. Ils sont un appui fort pour les engagements locaux, mais aussi une porte d'entrée pour capter les jeunes dans une démarche d'insertion.


La FF des Clubs Omnisports, membre de l'ANPSS, a été retenue dans le cadre d'un appel à projet relevant du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et réunissant 6 autres fédérations sportives.

Objectifs de l'AAP

 **Objectifs** : expérimentation dispositifs socio-sportifs (nouveaux ou existants)

Permettre à un club FFCO de bénéficier d'un soutien à la mise en œuvre expérimentale d'une action socio-sportive.

Accompagner ce soutien d'une démarche d'évaluation des effets réalisé par un laboratoire de recherche universitaire.

 **Priorités thématiques** : QPV, santé, continuité éducative (ces thématiques sont cumulables)

Seront priorisés les projets socio-sportifs qui concernent les Quartiers Politiques de la Ville et qui s'inscrivent dans les thématiques de la santé ou de l'accompagnement éducatif et social.



Description de l'expérimentation avec la trame en PJ

Structures éligibles et critères de sélection

Sont éligibles à cet appel à projets les clubs affiliés à la FF des Clubs Omnisports situés prioritairement dans les régions Occitanie, AURA et Bretagne et déjà engagés de manière sérieuse et continue dans des actions socio-sportives.

Date de démarrage des projets / fin des projets

00-00-00

Janvier 2022 : démarrage des étapes de préparation et d'imprégnation



Décembre 2022 : bilan et restitution

Calendrier global de mise en œuvre des expérimentations

Voir annexe

Modalités de réponse



Mail envoyé à la responsable projets de la FFCO : c.breton@ffco.org / 07 49 21 81 61

Copie

- Sanoussi Diarra (Rebonds !) / developpement@asso-rebonds.com
- Maxime Leblanc (PRN SI) / maxime.leblanc@creps-pdl.sports.gouv.fr

Modalités d'instruction



Un comité d'instruction : dossiers instruits collégalement entre la DTN FFCO, le PRNSI, le consortium de 3 associations.

Les résultats de l'Appel A Projets seront communiqués le 14 janvier 2021 à tous les candidats.

Contact et suivi



Informations : Christelle Breton (FFCO) - c.breton@ffco.org



Interlocuteurs FFCO/ PRNSI/ Consortium au national et au local (référénts projets)

Annexe 1 : Dossier de réponse à l'AAP

Le dossier de réponse devra obligatoire comprendre les éléments suivants :

1. Présentation synthétique de l'action

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Présentation de la structure

a. Date de création :

b. Objet social :
.....
.....

c. Projet associatif :

Oui Non

Si oui le joindre au dossier

d. Domaines d'activités stratégiques/ Activités principales/secondaires du club

i. Activités principales

.....

.....

.....

ii. Activités secondaires

.....

.....

.....

e. Emploi et fonctionnement interne

i. Nombre de salariés :

ii. Organigramme des salariés

Oui Non

Si oui le joindre au dossier

f. Gouvernance

i. Composition du bureau

.....

.....

.....

ii. Existence de commissions de travail thématiques

.....

.....

.....

g. Modèle économique

i. Compte de Résultat synthétique + bilan synthétique de 2020 (à
fournir en pièce jointe)

h. Ancrage local et partenariat

i. Partenaires locaux (*citer les principaux*)

.....
.....
.....

ii. Zones d'activités : quels territoires principaux d'intervention ?

.....
.....
.....

iii. Interventions en QPV/ZRR

Oui Non

i. Problématique de développement en lien avec le sociosport. A quel besoin répond l'expérimentation ?

.....
.....
.....
.....
.....

3. Présentation de l'action

a. Présentation synthétique

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....

b. Localisation : zone géographique concernée

.....

c. Ancienneté de l'action

.....

d. Méthodologie :

i. Diagnostic des besoins éducatifs/sociaux/sanitaires auxquels répond l'action

.....
.....
.....
.....

ii. Objectifs de l'action

.....
.....
.....
.....
.....

iii. Ressources, Moyens : RH, logistiques, financiers

.....
.....
.....

iv. Planification de l'action : calendrier de l'action

.....
.....
.....
.....

.....

v. Modalités d'évaluation de l'action

.....
.....
.....

e. Publics concernés : QPV/ZRR

Oui Non

f. Territoires concernés

.....
.....

g. Thématiques abordées : éducation, insertion sociale, insertion professionnelle, santé, handicap, mixité, citoyenneté... (plusieurs choix possibles)

.....
.....

h. Partenaires : financiers & opérationnels de l'action

.....
.....
.....
.....

i. Inscription dans des dispositifs éducatifs et sociaux (exemple : cité éducative Maison Sport Santé, etc.)

.....
.....

j. Ressources humaine dédiées, nombre de salariées et nombre de bénévoles

.....
.....

4. Budget de l'action :

- a. Compte de Résultat 2020 + Compte de Résultat Prévisionnel de l'action / Budget prévisionnel (CERFA ?)
- b. Comptabilité d'engagement
 - Oui Non
- c. Commissaire aux comptes
 - Oui Non

5. Informations complémentaires :

Agréments, labels, lauréats...

.....

.....

ANNEXE 5

Cadrage de la recherche.

Sur les 2 années à venir, comment mesurer les effets des dispositifs ?

L'objectif de la recherche sur les deux prochaines années est de pouvoir évaluer l'effet des dispositifs au long cours. Il s'agit de pouvoir suivre les différentes parties prenantes des dispositifs, à savoir les acteurs des clubs, les territoires et les bénéficiaires.

Ce parti pris collectif implique de faire un focus sur un nombre restreint de personnes, et de s'inscrire ainsi sur du temps long.

—> La méthodologie en 4 principes :

- **Approche qualitative.**

Si le terme « impact » peut laisser entendre l'existence d'effets tangibles et objectivement mesurables, nous prenons le parti ici de l'envisager sous l'angle qualitatif, soit comme un effet perceptible par le discours recueilli et les pratiques observées.

- **Approche longitudinale.**

L'identification d'éventuels effets nécessite de s'inscrire dans une démarche privilégiant la durée permettant de relever à la fois l'apparition de ces effets mais aussi leur relative durabilité. Cela suppose d'interroger et d'observer les acteurs suivis à plusieurs reprises et par les mêmes outils (grilles d'entretiens et d'observations).

- **Approche transversale.**

Il convient de se préserver d'un écueil consistant à transposer la centralité de l'objet « sport » dans notre démarche à sa centralité dans les situations biographiques des enquêtés. Nous prenons donc le parti de situer le sport dans l'épaisseur des vies singulières et dans le caractère multidimensionnel des situations de vulnérabilité. Pour cela, l'approche transversale consistant à porter une attention égale aux multiples sphères qui composent la vie des individus (famille, institutions, groupes de pairs, quartier, santé, etc.) sera privilégiée. Elle se concrétisera par des outils de suivi permettant d'aborder ses différentes sphères biographiques et leurs liens réciproques.

- **Approche généalogique.**

Enfin, lorsqu'il s'agit de mesurer les effets d'une action sur les individus ou les structures, on se heurte à la question de savoir qu'est-ce qui permet d'avancer que l'effet mesuré relève bien de la participation à l'action. D'autres faits de vie peuvent venir contribuer à l'amélioration ou à la dégradation de la condition de l'individu. Si l'on ne prétend pas ici parvenir à extraire ce qui relève de l'effet de la participation à une action, la méthodologie proposée vise à embrasser l'histoire dans son ensemble afin de remettre le sport à sa place.

- **Approche généalogique (suite).**

Cette précaution suppose de se départir d'une approche causale par trop mécaniste au profit d'une approche qu'on pourrait qualifier de généalogique telle que Weber l'a conceptualisé : « *Comment l'imputation d'un effet concret à une cause singulière est-elle en principe possible et réalisable, vu qu'il existe toujours une infinité d'éléments causatifs qui ont déterminé l'apparition d'un événement singulier et qu'en fait la totalité des éléments causatifs singuliers était nécessaire pour que l'événement se produise sous sa forme concrète ?* » (Weber, 1965, 298).

C'est donc dans l'intrication des événements biographiques ayant lieu dans différentes sphères, et en tenant compte du sens que les enquêtés leur confèrent, qu'il nous paraît possible de comprendre, non pas tant les impacts sociaux des dispositifs, mais les manières dont ces dispositifs participent à infléchir certaines trajectoires individuelles.

Il s'agira donc de réitérer des entretiens, avec les mêmes personnes, à différents moments. Les grilles d'entretiens seront quasi identiques.

- Entretiens avec les personnes à différents moments
- Grille d'entretien quasi identiques sur chaque temps de rencontre

Pour déterminer quels effets mesurer, les catégories seront établies selon une méthode inductivo-déductive. Ceci permettra de définir des catégories en amont du recueil au regard du cadre théorique et de pouvoir en laisser émerger suite à l'analyse.

Cette méthodologie sera appliquée aux différentes catégories d'acteurs que nous observons :

- Les bénéficiaires des dispositifs.
- Les responsables des associations accompagnées.
- Les partenaires/acteurs locaux des associations accompagnées.

Quels effets mesurer dans le cadre du projet ISS, car il implique des types de public et de thématiques différentes (quartiers populaires, santé, insertion professionnelle, etc) ?

→ Les effets à mesurer :

Analyse des effets sur les bénéficiaires / pratiquants.

S'intéresser aux effets du socio-sport implique d'appréhender des publics et des thématiques extrêmement diverses.

Il est donc nécessaire de s'accorder en amont sur ce que l'on mesure.

- Rapport au corps, à la santé, image de soi, rapport à soi : prend en compte l'effet sur la santé de la pratique sportive.
- Rapport à la temporalité (dans son quotidien, immédiateté, moyen terme, long terme) : quelle est l'évolution du rapport au temps au fil du temps, dans son quotidien, dans ses attentes, ses activités, sa vie, son projet de vie.
- Rapport à la « société » (place dans la société, dans la famille, dans le groupe de pairs).
- Rapport au travail.

Analyse des effets sur les pratiques de conception et d'intervention en socio-sport

Il s'agit ici de mesurer l'effet de l'accompagnement des associations « mères » sur les associations FFCO : en quoi est-ce qu'il impacte la vie et l'organisation du club, la perception du socio-sport, son appréhension par les dirigeants, et sa mise en œuvre (les contours, les conditions, méthodes du socio-sport, i.e. : dans quelle mesure l'accompagnement a permis l'intégration du socio-sport dans le club ?).

Effet de l'accompagnement sur les acteurs dirigeants des structures :

- Rapport à la définition du socio-sport.
- Rapport à l'approche du socio-sport.
- Rapport aux publics et à leur perception.

Effet de la nouvelle action/projet sur le club :

- Le rapport aux institutions (reconnaissance différente ? plus importante ?).
- La place du club au niveau du territoire.
- Le modèle économique.
- Les adhérents / licenciés.
- Les éducateurs sportifs (personnes dédiées ou pas, formations proposées ou pas, résistance de certains ?).
- La structuration/la gouvernance du club (entre les sections, au niveau du siège ?).

Les effets de diffusion du socio-sport et de structuration des réseaux d'acteurs locaux.

Il s'agira également, dans la mesure du possible, de pouvoir conduire des entretiens auprès des partenaires, en début de projet et à l'issue. Ceci permettra de croiser leurs perceptions à celles des dirigeants associatifs et d'observer d'éventuels effets de diffusion du socio-sport et de structuration de réseaux partenariaux autour de cet objet.

ANNEXE 6

Publications depuis la page LinkedIn «Impact Social par le Sport»



Impact Social par le Sport

Développer et partager des connaissances pratiques et théoriques dans le champ du socio-sport.
Organisations à but non lucratif · Nantes · 550 abonnés

[+ Suivre](#) [Consulter le site web](#) [Plus](#)

Impact Social par le Sport
550 abonnés
1 mois

#ImpactSocialparleSport #JournéesenSociosport

Chercheur à l'Université Rennes 2 et dans le laboratoire VIPs2, François Le Yondre participe aussi au projet Impact social par le Sport.

En décembre dernier, lors des premières Journées d'Etude et de Formation en socio-sport, nous avons pu l'interroger sur la suite du projet et la notion de socio-sport

Rebonds! / DAHLIR / Breizh Insertion Sport / Pôle Ressources National Sport-Innovations (PRNSI) / Fédération Française des Clubs Omnisports / ANCTerritoires / Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Vidéo réalisée par le CREPS des Pays de la Loire



Interview vidéo de François Le Yondre, chercheur, laboratoire VIPs2, université Rennes 2

Interview François le Yondre - Impact Social par le Sport
Guillaume Conraud-Bianchi et 45 autres personnes · 2 commentaires · 14 republications



Impact Social par le Sport
550 abonnés
5 mois • Modifier

Après les conclusions de Samir Maouche de l'ANCTerritoires et de Gérard Baudry du Pôle Ressources National Sport-Innovations (PRNSI), les premières journées nationales d'Étude et de Formation en socio-sport sont désormais terminées !

Un grand merci à tous les intervenants et les participants pour leur investissement et les échanges lors des ateliers de travail !

Les associations Breizh Insertion Sport, DAHLIR et Rebonds!, accompagnés par le PRN SI sont fiers d'avoir pu partager leur travail sur le projet Impact Social par le Sport et débattre autour des nombreuses thématiques liées au socio-sport.



49

1 commentaire • 8 republications

Post publié lors de la clôture des 1ères Journées nationales du socio-sport, au CREPS Pays de la Loire



Impact Social par le Sport
550 abonnés
5 mois • Modifier

Cet après-midi, c'est le début des ateliers de travail aux #JourneesduSociosport !

Plusieurs thématiques fortes sont abordées par les participants et intervenants : la place du socio-sport dans la politique de la ville, le socio-sport comme outil au service d'une politique de santé publique, la construction d'un projet socio-sportif au sein d'un club...

DAHLIR / Rebonds! / Breizh Insertion Sport / Pôle Ressources National Sport-Innovations (PRNSI)



48

7 republications

Post publié lors du lancement des ateliers des 1ères Journées nationales du socio-sport, au CREPS Pays de la Loire